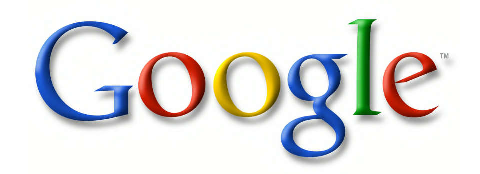
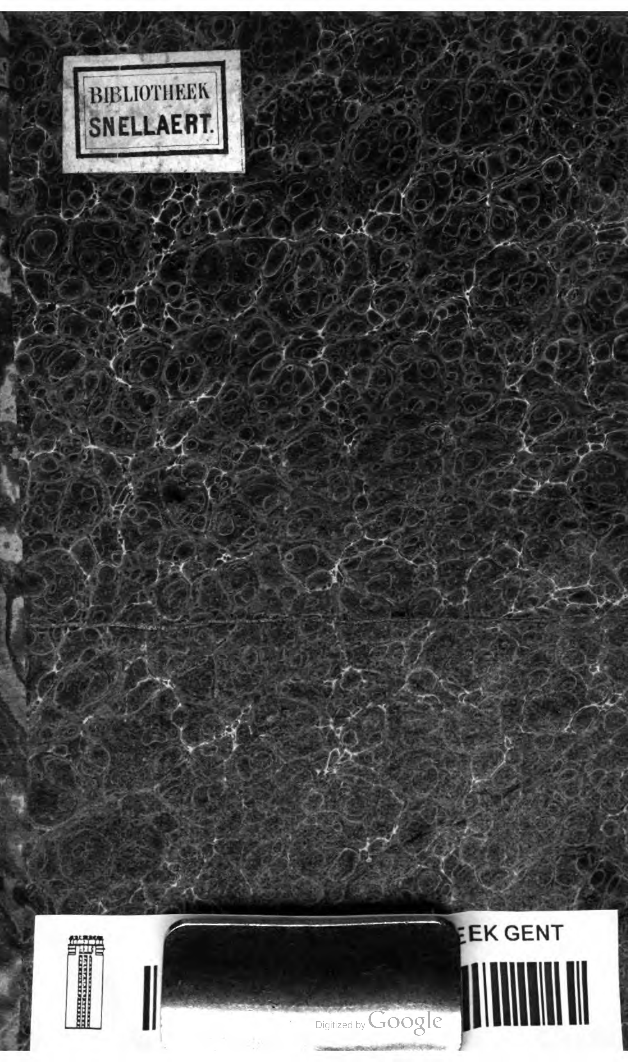
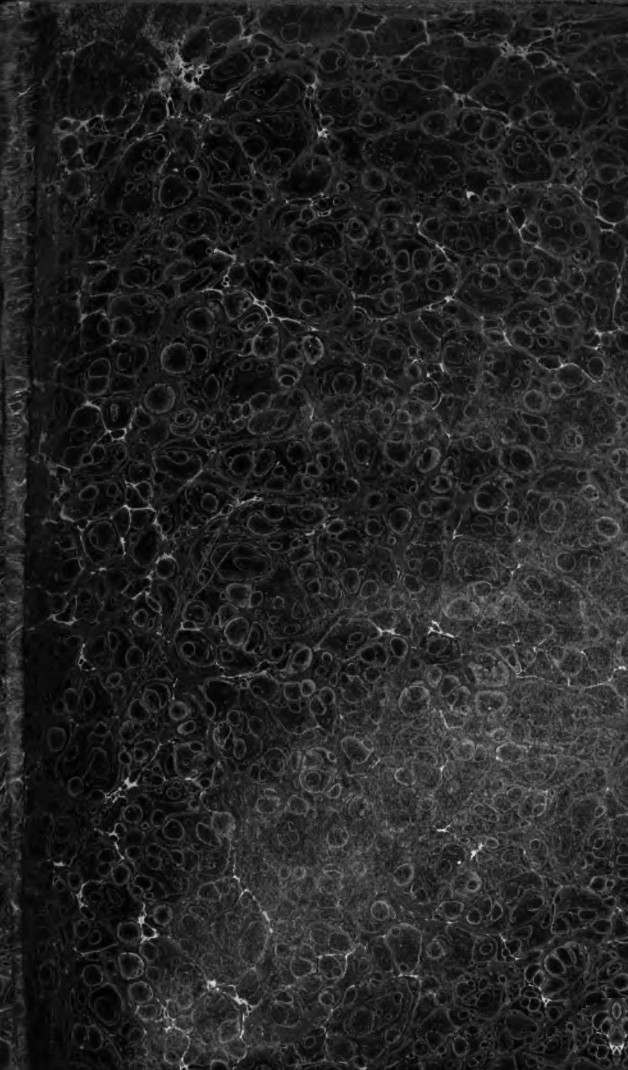





BIBLIOTHEEK
SNELLAERT.
EEK GENT
Digitized by Google



LES FABLES DE PHEDRE AFFRANCHY D'AUGUSTE

TRADUITES EN FRANCOIS, AVEC LE LATIN A COSTE',

Pour servir à bien entendre la langue Latine, & à bien traduire en François.

DIXIE'ME EDITION, reveuë & corrigée.



Suivant la copie imprimée à Paris,

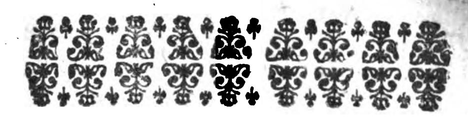
A LIEGE,

Chez la Veuve G. BARNABE' Imprimeur de S, A. Ruë Neuvice à la Treille d'Or.

M. DCC. XXXVIII,

Avec permission des Superieurs.





AU LECTEUR.

ENcore que je ſçache que la le-ćture de ce petit Livre ſoit la recommandation la plus avantageuſe qu'on luy puiſſe donner, & qu'il ne trouvera point de juges qui ne luy ſoient favorables, que parmy ceux qui en jugeront ſans le connoître, neanmoins je me croy obligé d'en dire d'abord quelque choſe, pour empêcher que quelques eſprits preoccupés d'une fauſſe perſuaſion ne le condamnent ſans l'avoir oui, & ne le croyent pas même digne d'être lû.

Car il y a des perſonnes, qui lors qu'elles entendent ſeulement le nom de Fables, en ſont frappées auſſi tôt, & en conçoivent de l'averſion. Ils s'imaginent qu'on leur veüille faire les mêmes contes, qui ſont ordinairement dans la bouche des femmes & des nourrices, & qu'on les rabaiſſe dans un entretien tout à fait indigne de l'âge avancé, qui nous rend capables des grandes choſes

Mais certes nous pouvons dire avec rai-

son, qu'ils tombent sans qu'ils y pensent dans l'inconvenient qu'ils avoient voulu éviter; & que faisant trop les hommes & ayant trop peur de paroître enfans, ils jugent en effet de ces Fables non en hommes, mais en enfans. Car ils témoignent assez par le mépris même qu'ils en font, qu'ils ne les considerent que par l'écorce & l'exterieur, comme les enfans ont accoustumé de faire: & qu'entendant parler du Loup & de l'Agneau, ils ne s'arrêtent qu'à la rencontre de ces deux bêtes, sans porter leur esprits sur la violence des injustes envers les innocens; dont elles sont une parfaite figure.

Les hommes sages au contraire penetrant jusques dans le fonds de ces Fables, y découvrent de tous côtés des instructions tres hautes, & d'autant plus utiles, qu'elles sont mélées avec ces fictions ingenieuses & divertissantes. Ils contemplent avec plaisir & avec estime ces Tableaux excellens de tout ce qui se passe dans le monde, dont les traits ne sont pas formés avec des couleurs mortes, mais avec des creatures vivantes & animées, & qui ne presentent pas seulement le visage ou la posture d'un homme, mais les actions de l'esprit, & toute la conduite de la vie.

Je ne m'arrêteray point icy à ce qu'on pourroit dire encore de plus considerable à l'avantage de ce Livre; Que ces sortes de

Fables doivent si peu passer pour une chose basse & puerile qu'on a creu autrefois qu'Esope avoit été inspiré par un Dieu pour composer les siennes, & même que Socrate le plus sage de tous les hommes au jugement des Payens, & le Pere de tous les Philosophes, étoit l'Autheur de celles qu'on luy attribuë: Que ce genre d'écrire est presque le même que ces hieroglyphiques si pleins de mysteres, qui ont été autrefois en usage parmy les Sages d'Egypte. Et que l'Ecriture sainte même n'a pas craint de se servir de quelques Fables, dans lesquelles elle fait parler non seulement les bêtes, mais les arbres; ce que Phedre trouvant un peu hardy, a prié d'abord qu'on ne trouvât pas mauvais s'il le faisoit, quoy qu'il ne le fasse en aucun lieu des Livres que nous avons.

Je me contenteray seulement de renvoyer le Lecteur à une excellente Lettre de Monsieur Rigault, dont la suffisance & la sagesse sont connuës de tout le monde, qui n'a pas cru se rabaisser en travaillant à donner un nouveau lustre à ces Fables, tant par ses Notes que par une reveuë plus exacte sur d'anciens manuscrits; ny faire à Monsieur le President de Thou un present peu digne de son nom illustre, en luy dédiant les Ouvrages de ce celebre Affranchy.

J'ay fait imprimer cette Lettre avec une autre que Monsieur Rigault y avoit jointe

d'un des Messieurs Pithou à son Frere ; sur le sujet des mêmes Fables qu'ils ont les premiers données au public. Car devant que de mettre Phedre en lumiere, avec l'éclaircissement d'une Traduction Françoise, j'eusse cru commettre une espece d'ingratitude & d'injustice de ne pas parler avec honneur de ces Messieurs, à qui le public a l'obligation de luy avoir découvert ce petit thresor qui étoit demeuré caché durant tant de siecles : leur nom étant d'ailleurs si connu & si estimé parmy les sçavans qu'il suffit de les nommer, pour faire qu'on leur rende la loüange qui leur est deûe.

Mais parce que les Livres de Phedre sont d'autant plus excellens, que par un avantage qui leur est propre, ils sont proportionnés tout ensemble aux personnes les plus sages & aux enfans ; les sages admirant les instructions importantes qui sont cachées avec tant de graces & tant d'adresse dans les replis de ces Fables, & les enfans s'arrêtant à l'écorce de ces fictions ingenieuses, qui les charment par un agreable divertissement : il est aisé de voir l'utilité que tous ceux qui étudient peuvent tirer de la lecture de ce Livre.

Car premierement étant certain que toutes les langues s'apprennent par l'usage, & l'usage de la langue Latine, qui est maintenant une langue morte, n'étant plus vivante que dans ses Autheurs : le seul moyen de la sça-

voir comme il faut, est de s'entretenir sans cesse avec eux dans leurs ouvrages, & de faire qu'ils soient nos maîtres même après leur mort. Et parce que selon la regle des Philosophes, ce que nous sçavons déjà, nous doit servir comme d'une lumiere pour apprendre ce que nous ne sçavons pas, le meilleur moyen de penetrer bien-tôt dans leurs écrits, & de nous les rendre comme naturels, au lieu qu'ils nous étoient étrangers auparavant, est d'en avoir une Traduction Françoise qui soit jointe avec leurs paroles Latines, afin que nous puissions voir sans peine le rapport qui se trouve entre leur langue & la nôtre, & que nous comparions leurs expressions avec nos expressions, leurs figures avec nos figures, pour apprendre tout ensemble à bien traduire de Latin en François & de François en Latin, qui sont deux choses qui enferment la connoissance parfaite de l'une & de l'autre de ces deux langues.

Aussi pour ce qui est de la connoissance de la langue Latine, les jeunes gens qui seront déjà avancés dans les études des lettres humaines, ne doivent pas croire que ce feroit les rabaisser, que de leur faire lire avec soin les ouvrages de cet Autheur. Car outre qu'ils rencontreront plusieurs endroits difficiles à expliquer qui ne seront que trop capables d'exercer leur intelligence, quelle qu'elle puisse estre: Ils y apprendront aussi quantité

d'expressions, ou très-pures, ou nobles & élevées, & qui se sentent un peu de la hardiesse de la Poësie; & ils y trouveront un modelle parfait d'une des choses à laquelle ceux qui commencent doivent travailler davantage selon Quintilien, qui est d'une narration excellente, & accomplie en toutes ses parties: Toutes les personnes intelligentes pouvant juger aisement que Phedre raconte ces Fables avec une telle clarté, une telle pureté, une telle breveté & une telle naisveté, qu'on peut dire qu'il est parfait en son genre, comme Virgile & Horace le sont dans le leur.

Pour ce qui est de traduire de Latin en François, qui est une chose que tout le monde estime aujourd'huy, & qui a été même introduite depuis peu avec grande raison par des personnes fort sages, dans les lieux où on instruit publiquement la jeunesse: il n'est pas besoin de representer combien non seulement les enfans, mais toute sorte de personnes qui desirent s'y exercer, peuvent trouver d'avantages dans la lecture de ce Livre. Car on ne sçauroit presque se servir d'une Traduction Françoise pour cet effet, lors qu'on ne fait pas imprimer vis à vis les paroles de l'Autheur qu'on a traduit. Mais lors qu'on les voit toutes deux en même tems, on les compare ensemble, non seulement sans peine, mais avec plaisir. On remarque

les graces qui sont particulieres à la langue Latine, & celles qui sont propres à nôtre langue On apprendra à suivre la fidelité sans blesser l'élegance, & l'élegance sans blesser la fidelité: & enfin on voit dans la pratique même les regles de la Traduction, qui est la maniere la plus excellente pour apprendre les arts.

Au reste comme j'ay tâché de rendre cette Edition de Phedre la plus utile qu'il m'a été possible: j'ay cru devoir ajoûter au titre de chaque Fable qui en marque seulement les personnages, un autre qui en representast d'abord l'ame & l'esprit: dans lequel n'ayant pour but que de renfermer le sens en une petite sentence, j'ay quelquefois touché une autre moralité que celle que Phedre y avoit donnée. Et celuy qui voudra seulement parcourir ces titres, jugera aisément combien ces Fables sont pleines d'instructions, n'y en ayant presque aucune qui ne contienne quelque avis excellent de la Morale, pour nous rendre tout ensemble justes & prudens dans la conduite de nôtre vie. Et quoy que quelques-uns de ces titres ayent le nombre d'un vers, ce que je sçay être vicieux en prose, je ne me suis pas mis en peine neanmoins de les changer, ayant cru que cette cadence ne seroit pas desagreable en ces paroles courtes & pleines de sens, qui tiennent lieu de proverbes ou de sentences, comme aussi je ne

me suis pas arrêté à vouloir toûjours que la sentence Françoise ne fust qu'une traduction de la Latine: mais j'ay plûtôt tâché à faire que l'une & l'autre eust quelque grace en sa langue.

J'ay laissé aussi trois au quatre Fables, que des personnes qui ont quelque pudeur auroient peine de lire même en Latin: ne croyant pas qu'on me voulut obliger de traduire en François des choses qui peuvent corrompre les moeurs de la jeunesse lors que je tâche de contribuer selon le peu que je puis à l'avancement de leurs études. Et neanmoins parce que je n'en ay voulu retrancher que tout le moins qui m'a été possible, je me suis contenté de changer quelques mots en une ou deux: & j'ay ajoûté quelques vers à d'autres qui étoient imparfaites, mais que j'ay fait imprimer en un caractere different, pour montrer qu'ils ne sont pas de Phedre: mais seulement supplées en la place des siens qui sont perdus.

Pour ce qui est de ceux qui voudront montrer ces Fables aux enfans qui ne sont que commencer, ausquels tout le monde sçait qu'elles sont tres propres, ils pourront se servir de cette traduction pour leur conter ces Fables avec grace, & leur apprendre à bien narrer en François Et par ce que les enfans ne pourroient pas avec cette traduction seule comprendre la force des mots Latins, on en

pourra tirer une glose qu'on metra d'abord sur chaque mot, ou s'il sont un peu plus avancés sur les plus difficiles seulement, & qui n'auront point été glosés auparavant, la diminuant toûjours à proportion que les enfans avanceront d'avantage dans la lecture & l'intelligence de ce Livre. Car il faut les accoûtumer le plûtôt qu'on peut, à faire eux-mêmes cette glose, & à remarquer que la traduction Françoise enferme tout le même sens que les paroles Latines de Phedre, mais qu'on n'a pas pû les traduire mot à mot, parce que ce qui a grace dans le Latin, seroit souvent ou très desagreable, ou même ridicule, dans nôtre langue.

Et afin que cela se pust faire plus commodement, j'ay fait laisser beaucoup d'espace entre les lignes Latines qui pour cette raison peuvent tenir lieu de feüille, si on veut écrire dessus en petite lettre, & j'ay fait imprimer ce Livre de telle sorte qu'on peut avoir ou le François & le Latin, joints ensemble, comme il est à present, ou le Latin tout seul, & le François tout seul, selon qu'on le jugera plus commode pour l'instructiondes enfans.

Il ne me reste plus qu'à dire un mot des Fables d'Aviene, qu'on imprime d'ordinaire aprés celles de Phedre, & dont j'eusse joint aussi la Traduction avec celles-cy, si j'y eusse trouvé les mêmes avantages que dans celles

de ce Livre. Mais je ne doute point que tous ceux qui les voudront lire avec soin, ne reconnoissent aussi bien que moy, qu'elles sont infiniment éloignées de la pureté, de la beauté & de la grace de celles de Phedre, & qu'elles ne meritent ny la peine qu'on auroit de les traduire, ny celle qu'on donneroit aux enfans de les apprendre, ausquelles elles ne sont nullement propres, puisque selon l'avis de Quintilien, il ne leur faut montrer d'abord que les choses les plus excellentes & les plus pures.



ILLUSTRISSIMO VIRO
JAC. AUG. THUANO
SACRI CONSISTORII CONSILIARIO, SENATUSQUE PARISIENSIS PRÆSIDI
NIC. RIGATIUS S. D.

PHadri libellos, à me nuper ad fidem Pithœani codicis & alterius item vetustissimi, (quem nobis ex Remensi bibliotheca doctissimi viri Jac. Sirmondi cura deprompsit) recognitos, ut Tibi, Præses amplissime offerrem, tuóque nomini devoverem, fecit amicissimi tui Petri Pitœi non sine ingenti desiderio relicta bonis omnibus recordatio, fecit animus erga te meus, quem multis nominibus devinctum jam habes: fecit solemni feriarum tempus atque ipsa ridentis anni ut verbo Varronis utar, autumnitas. Quæ postrema ratio fabulares Liberti jocos vernula urbanitate amabiles argutias, placere Tibi posse, sola mihi facilè persuasit. Nam aliàs hujusmodi scripta curis publicis occupato intempestive nimis obtulissem. Neque opinor, displicebit, quod Libertum otii tui comitem fecerim, quando feriæ istæ quasi Saturnalia sunt, quibus & Minervii quondam cives, & Romani rerum domini servis suis velut precariam libertatem indulgere, unà cum iis lude-

re, epulari, quin & aliqua etiam jubentibus gratiosè parere consueverant. Habe igitur Imperatorium libertum, quem inter rusticandum, suaviter fabulantem, imò graviter, & quidem paucis Philosophantem admireris. Nec dubito quin ex animi tui sententia pronunties, parum cordatos videri, qui fabularum audito nomine statim fastidiunt, & tales pueris ab nutrice aut avia cum crepitaculis in aurem gannire solere blaterant. Adeo illi bis pueri non intelligunt hisce fabulis utilissima civilis sapientia capita contineri quibus aut privatorum vitia jucundè taxantur, aut Tiberii & quorumdam aliorum difficillima tempora figurate notantur. Hanc enim scribendi formam nasutissimus libertus adinvenit, qua impunè in saculi sui mores, adeoque in procerum scelera luderet, ac sermone brutis attributo, in homines quibuslibet feris efferaciores animadverteret. Sic plerumque sub Agni pelle rapacem Lupum exagitat, & sub persona Lupi savissimum tiranni ingenium percellit. Siquidem jam tum depudescebat humanum genus, eaque vitia qua vel in brutis damnanda esse omnes fatemur, ipsi inter sese majore flagitio patrare non erubescebant ut etiam pravaricante Rationis magistratu, tandem ad ipsius natura tribunal fuerit provocandum. Nam quis in Cane fidem, in Agno simplicitatem in Formica laboris assidui constantiam commendari audit, & continuò in Homine perfidiam, malignitatem, segnitiem non redarguat? aut quis in Lupo rapacitatem, in Vulpe dolos & insidias in Urso sævi-

tiam damnat; & hæc omnia in unum plerum-que hominem confluxisse non indignatur? Quis denique feras ipsas in Natura velut anchora stare & contineri non reluctantes; homines autem excusso rationis jugo, nullis legum frœnis regi aut cohiberi posse non succenseat? Si igitur philosophus noster Æsopius brutorum dialogis mores hominum brutescentes vaferrimè tangit, ideóque forsan improbi nomen, jocosa sapientia artifici Martialis imposuit: Horrida scilicet & improbata illo ævo libertatis, quam ille bestiarum fabulis subesse intelligebat, elegium potius quàm ullius injuria sensu concitata mentis remaledicentiæ. Sed hoc fuit eximii Censoris fatum, ut diu latuerit ignobilis, fœda mancipatus incuria, abjectus inter purgamenta negligenter; ut quod ipse præsensisse videtur, margariti illius Æsopei vicem sortitus in sterquilinio jacuerit donec ab Francisco Pithœo repertus, ac postmodum à Petro fratre detersus repleunduit, nostris ante hæc hominibus ferè incognitus; at non antiquis certè, non Martiali; sed nec Avieno, quos indicavit sagacissimus ille Pithæus in præclara ad Franciscum fratrem epistola, quam huic pronotere locupletissimo subjecisse sufficiet. Bene vale, vir amplissime, & munusculo litterario qua soles litteras curâ & humanitate complecti, si meruisse videbitur fave Lutetiæ Parisior. x. Septemb. Rebus prolatis. Anno Chr. CIƆ IƆCIƆ.

PETRUS PITHOEUS

FRANCCISO FRATRI.

REddo tibi, Frater, pro novellis constitutionibus Imperatoris. veteres fabellas Imperatorii liberti, & quantum quidem conjicio, Tiberii atque adeo post Seianum damnatum; nam quis istos deinceps laudavit unquam? Ejus scriptoris qui meminerit ex veteribus nullum dum reperi præter Martialem & Avienum; quem etiam Virgilii fabulas iambis scripsisse tradunt. Thracem se fuisse ipse innuit & Græciæ vicinum: ut nec ii libelli Senecæ fidem elevent testantis Æsopios logos intentatum Romanis ingeniis opus. Senem admodum scripsisse præter seniles de ætate querelas, vel illa arguunt quòd se D. Augustum jus dicentem audiisse, & Cilnii Mæcenatis Bathyllum saltantem vidisse significat. Cuicui verò alapas & libertatem debuerit, Tibi certè. Frater jam vitam debet quam temporum injuria penè sepulto exemplaris à te reperti beneficio restituere conatus sum. Ita ut patronus Phædro, ego adsertor ac vindex vel non idoneus, sine satis datione tamen venio, & Augusti libertum, vel libertinum potius privatus hac etiam parte testabilem publicique juris facio. Tu illi adsis ac faveas modò.

qui & poëticis voluptatibus aures à forensi asperitate respirare non ignoras, & hoc fragmenti genus à veri professoribus usque adeo non esse alienum, ut à Socrate ipso Æsopi λόγους versibus redditos Cebes apud. Platonem in os laudaverit. Hanc mi frater & inter istam publicam lucem salve. Tricassib, x Kal. Septembris rebus prolatis, Anno CIↃ. IC. XCVI.

Martialis Epigr. xx. lib. III.

Dic Musa quid agat Canius meus Rufus.
Utrumne chartis tradit ille victuris,
Legenda temporum acta Claudianorum?
An quæ Neroni falsus adstruit scriptor?
An æmulatur improbi jocos PHÆDRI?



Avienus in Præfatione Fabularum suarum Æsopiarum ad Theodosium.

Hujus materiæ ducem nobis Æsopum noverit, qui responso Apollinis monitus ridicula orsus est, ut legenda firmaret. Verùm has pro exemplo Fabulas & Socrates divinis operibus indidit, & poëmati suo Flaccus aptavit, quod in se, sub jocorum communium specie, vitæ argumenta contineant; quas Græcis iambis Babrius repetens in duo volumina coarctavit; PHÆDRUS *etiam partem aliquam quinque in libellos resolvit. De his, ego usque ad* XLIII. *in unum redactas fabulas dedi, quas rudi Latinitate compositas elegis sum explicare conatus.*



PHÆDRI AUGUSTI LIBERTI FABULARUM ÆSOPIARUM.

LIBER PRIMUS.

PROLOGUS.

Æsopus auctor, quam materiam repperit.
Hanc ego polivi versibus * *senariis.* *vid. Not.
Duplex libelli dos est; quòd risum movet.
Et quòd prudenti vitam consilio monet.
Calumniari si quis autem voluerit,
Quod arbores loquantur, non tantùm feræ
Fictis jocari nos meminerit fabulis.

FABULA I.

Facile est opprimere innocentem.

LUPUS ET AGNUS.

AD rivum eundem Lupus & Agnus venerant.

Siti compulsi: superior stabat Lupus,

Longeque inferior Agnus. Tunc fauce improbâ

Latro incitatus jurgii causam intulit.

Cur, inquit, turbulentam, fecisti mihi

Aquam bibenti? Laniger contra timens:

Qui possum, quæso, facere quod quereris, Lupe?

A te decurrit ad meos haustus liquor.

Repulsus ille veritatis viribus,

Ante hos sex menses ait maledixisti mihi.

Respondit Agnus: Equidem natus non eram.

Pater herculè tuus, inquit, maledixit mihi.

Atque ita correptum lacerat injusta nece.

Hæc propter illos scripta est homines fabula,

Qui fictis causis innocentes opprimunt.

FABLE

LES FABLES
DE PHEDRE
AFFRANCHY
D'AUGUSTE.

LES FABLES DE PHEDRE AFFRANCHY D'AUGUSTE.

LIVRE PREMIER.

PROLOGUE.

J'Ay poly la matiere qu'Esope à trouvé le premier, & l'ay mise en vers ïambiques. Ce petit Livre a deux avantages ; l'un qu'il est agreable & divertissant, & l'autre qu'il donne aux hommes de sages conseils pour le reglement de leur vie. Que si quelqu'un s'avisoit de nous vouloir faire un crime, de ce que nous faisons parler non seulement des bêtes, mais les arbres mêmes : qu'il se souvienne que ce n'est icy qu'un jeu de fictions & de Fables.

FABLE I.

Il est facile d'opprimer les Innocens.

LE LOUP ET L'AGNEAU.

UN Loup & un Agneau pressez par la soif étoient venu boire à un même ruisseau. Le Loup étoit au dessus, & l'Agneau beaucoup plus bas. Alors ce voleur poussé par son avidité & par sa rage, cherchant querelle dit à l'Agneau. Pourquoy viens tu icy troubler l'eau que je bois? l'Agneau luy répondit en tremblant; O Loup, comment, je vous prie puis je faire ce dont vous vous plaignez, puisque l'eau coule de vous à moy, avant que je la boive? Le Loup repoussé par la force de la verité luy dit: Mais il y a plus de six mois que tu a medit de moi. Certes luy répondit l'Agneau, je n'étois pas alors encore né. Si ce n'est toy repliqua le Loup, c'est donc ton Pere qui a médit de moi. Et ainsi il se jette sur luy, le déchire, & le tuë injustement.

Cette fable est faite pour ceux, qui sous de faux pretextes oppriment les Innocens.

FABLE II.

Souffrir le mal present de peur de pis.

LES GRENOUILLES QUI DEMANDERENT UN ROY.

Athenes étant fleuriſſante par l'équité de ſes loix, l'inſolence née de la liberté, broüilla toute la Ville ; & une licence nouvelle rompit le frain de l'ancienne diſcipline. En ſuite pluſieurs partis & pluſieurs factions s'étant formées, le Tyran Piſiſtrate ſe ſaiſit de la Citadelle. Les Atheniens donc déplorans leur triſte ſervitude, non que Piſiſtrate fût cruel, mais parce qu'ils trouvoient extremément peſant un joug qu'ils n'avoient point accoûtumé de porter, comme ils commençoient à ſe plaindre, Eſope leur fit le recit de cette fable.

Les Grenoüilles étant en liberté dans les Marets, demanderent avec grands cris un Roy à Jupiter, afin qu'il arrêtât par ſa puiſſance le déréglement de leur mœurs. Le Pere des Dieux les ayant entenduës ſe mit à rire, & leur donna pour Roy un petit ſoliveau, qui tombant tout d'un coup dans leur étang épouvanta ce petit peuple timide par l'agita-

FABULA II.

Minima de malis.

RANÆ REGEM POSTULANTES.

Athenæ quum florerent æquis legibus,
Procax libertas civitatem miscuit,
Frænumque solvit pristinum licentia.
Hinc conspiratis factionum partibus
Arcem tyrannus occupat Pisistratus.
Quum tristem servitutem flerent Attici.
Non quia crudelis ille, sed quoniam grave
Omninò insuetis onus, & cœpissent queri.
Æsopus talem tum fabellam rettulit.
☞ *Ranæ vagantes liberis paludibus,*
Clamore magno regem petière à Jove,
Qui dissolutos mores vi compesceret.
Pater Deorum risit, atque illi dedit

Parvum tigillum, missum quod subitò vadis
Motu sonoque terruit pavidum genus.
Hoc morsum limo cùm jaceret diutiùs,
Fortè una tacitè profert è stagno caput,
Et explorato rege cunctas evocat.
Illa timore posito certatim adnatant,
Lignumque suppra turbæ petulans insilit:
Quod quum inquinassent omni contumeliâ,
Alium rogantes regem misere ad Jovem,
Inutilis quoniam esset qui fuerat datus.
Tum misit illis hydrum, qui dente aspero
Corripere cœpit singulas; frustrà necem
Fugitant inertes: vocem præcludit metus.
Furtim igitur dant Mercurio mandata ad Jovem.
Adflictis ut succurrat. Tunc contra Deus,
Quia noluistis vestrum ferre, inquit, bonum,
Malum perferte. Vos quoque; ô cives, ait:
Hoc sustinete, majus ne veniat malum.

tion & par le grand bruit qu'il fit dans les eaux. Mais comme il demeuroit long-tems enfoncé dans la bouë, il y en eut une qui se hazarda de lever sa teste tout doucement au dessus de l'eau; & ayant reconnu l'état du Roy, appella toutes ses compagnes. Alors leur crainte étant dissipée, elles passent à nage à l'envy l'une de l'autre, & toute cette troupe insolente saute hardiment sur ce Roy de bois. Et après luy avoir fait mille indignités, elles envoyerent à Jupiter, pour le prier de leur donner un autre Roy, puisque celuy qu'il leur avoit donné, n'étoit bon à rien. Jupiter donc leur envoye un Hydre, qui commença à les déchirer l'une après l'autre, avec une dent cruelle. En vain elles fuïent la mort, étant foibles comme elles sont. La crainte leur étouffe la voix. Elles s'adressent donc secretement à Mercure, afin qu'il prie Jupiter de leur part, qu'il leur donne quelque secours dans leur affliction. Mais ce Dieu leur fit cette réponse. Puisque vous n'avez pas voulu souffrir vôtre bon Roy, souffrez en un méchant. Ainsi, Messieurs les Atheniens, souffrez le mal où vous étes, de peur qu'il ne vous en arrive un plus grand.



FABLE III.

Ne t'éleve point au dessus de ta condition.

LE GEAY SUPERBE.

ESope nous enseigne par cét exemple à ne nous pas glorifier des biens qui ne nous appartiennent pas, & à passer plûtôt nôtre vie dans l'état qui nous est propre.

Un Geay enflé d'un vain orguëil, ramassa des plumes qui étoient tombées à un Paon. Et après s'en être bien paré, méprisant les siens, vint se mêler parmy la belle troupe des Paons. Eux voyant l'impudence de cét oyseau, luy arrachent ses plumes, & le mettent en fuite à coups de bec. Le Geay donc ayant été ainsi mal traité, commença à retourner tout triste vers les siens. Mais il en fut encore repoussé avec honte. Alors un de ces Geays qu'il avoit méprisé auparavant luy dit ces paroles: Si vous vous fussiez contenté de demeurer avec nous, & si vous eussiez voulu vivre dans la condition que la nature vous avoit donnée, vous n'auriez pas reçû l'affront que vous avez reçû des Paons, & vous ne seriez pas dans la misere où vous êtes maintenant étant rejetté même de vos proches.

FABULA III.

In propria pelle quiesce.

GRACCULUS SUPERBUS.

Ne gloriari libeat alienis bonis,
Suoque potiùs habitu vitam degere,
Æsopus nobis hoc exemplum prodidit.
Tumens inani Gracculus superbia,
Pennas Pavoni quæ deciderant, sustulit,
Seque exornavit: deinde contemnens suos,
Immiscuit sese Pavonûm formoso gregi,
Illi impudenti pennas eripiunt avi,
Fugantque rostris. Malè multatus Gracculus,
Redire mœrens cœpit ad proprium genus.
A quo repulsus tristem sustinuit notam.
Tum quidam ex illis quos priùs despexerat:
Contentus, inquit, nostris si fuisses sedibus,
Et quod natura dederat voluisses pati,
Nec illam expertus esses contumeliam,
Nec hanc repulsam tua sentiret calamitas,

FABULA IV.

Avidum sua sæpè deludit aviditas.

CANIS NATANS.

AMittit meritò proprium qui alienum appetit.

☞ *Canis per flumen carnem dum ferret natans,*
Lympharum in speculo vidit simulacrum suum,
Aliamque prædam ab alio ferri putans,
Eripere voluit: verùm decepta aviditas,
Et quem tenebat ore dimisit cibum,
Nec quem petebat adeò potuit attingere.

FABULA V.

Potentioris societatem fuge.

VACCA, CAPELLA, OVIS, ET LEO.

NUnquam est fidelis cum potente societas,
Testatur hæc fabella propositum meum.

☞ *Vacca & Capra, & patiens Ovis injuria,*

FABLE IV.

Qui veut tout avoir, perd tout.

LE CHIEN NAGEANT.

CEluy qui desire le bien d'autruy, perd justement le sien propre.

Un Chien nageant dans une riviere, & portant de la chair dans sa gueule, vit son image dans le miroir de eaux ; & s'imaginant qu'un autre chien portoit une autre proye, la luy voulut arracher. Mais il fut trompé malheureusément par son avidité démesurée parce qu'ayant lâché la proye qu'l tenoit dans sa gueule, il ne pût attraper celle qu'il avoit desiré avec tant d'ardeur.

FABLE V.

Fuit l'alliance d'un plus puissant que toy.

LA VACHE, LA CHEVRE, LA BREBIS, ET LE LION.

L'Alliance avec un plus puissant n'est jamais ferme ny asseurée. Cette Fable prouve cette maxime.

La Vache, la Chevre, & la Brebis qui souf-

fre si patiemment les injures, firent societé dans le bois avec le Lion. Aiant donc pris ensemble un grand Cerf, les parties étant faites, le Lion leur parla de la sorte: Je prens la premiere parte, à cause que je m'appelle Lion: Vous m'accorderez aussi la seconde. à cause de mon courage: La troisiéme m'est acquise, parce que je suis le plus fort; Et si quelqu'un touche à la quatriéme, il s'en repentira. Ainsi la violence emporta seule toute la proye, qui devoit étre commune.

FABLE VI.

Mauvais Peres, mauvais Enfans.

LES GRENOUILLES SE PLAIGNANT DU SOLEIL.

ESope voyant une nopce celebre d'un de ses voisins, qui étoit un insigne voleur, se mit à faire ce conte.

Le Soleil voulant un jour se marier, les Grenoüilles firent un grand cry, qui monta jusqu'au Ciel. Jupiter émû de ces crieries importunes, leur ayant demandé quel étoit le sujet de leur plainte, l'une de ces citoyennes des étangs luy dit: le soleil est seul maintenant, & neanmoins il brûle tous nos marêts, & nous fait mourir miserablement, aprés avoir seché nôtre demeure. Que sera-ce donc s'il vient une fois à avoir des enfans?

Socii fuere cum Leone in saltibus;

Hi, quum cepissent Cervum vasti corporis,

Sic est locutus partibus factis Leo:

Ego primam tollo, nominor quia Leo,

Secundam, quia sum fortis tribuetis mihi.

Tum quia plus valeo me sequetur tertia;

Malè adficietur si quis quartam tetigerit.

Sic totam prædam sola improbitas abstulit. Vid. Not.

FABULA VI.

Improborum improba soboles.

RANÆ AD SOLEM.

Vicini furis celebres vidit nuptias

Æsopus, & continuò narrare incipit.

☞ *Uxorem quondam Sol quum vellet ducere,*

Clamorem Ranæ sustulere ad sidera.

Convicio permotus quærit Jupiter

Causam querelæ: quædam tum stagni incolæ,

Nunc, inquit, omnes unus exurit lacus,

Cogitque miseras aridâ sede mori:

Quidnam futurum est, si crearit liberos?

FABULA VII.

Stultorum honor inglorius.

VULPES AD PERSONAM TRAGICAM.

Personam tragicam fortè vulpes viderat,
O quanta species, inquit, cerebrum non habet.

☞ *Hoc illis dictum est, quibus honorem & gloriam*
Fortuna tribuit, sensum communem abstulit.

FABULA VIII.

Malos tueri haud tutum.

LUPUS ET GRUS.

Qui pretium meriti ab improbis desiderat
Bis peccat: primùm quoniam indignos adjuvat:
Impunè abire deinde quia jam non potest.
☞ *Os, devoratum fauci quum haeret Lupi,*
Magno dolore victus coepit singulos
Illicere pretio, ut illud extraherent malum,
Tandem persuasa est jurejurando Grus,

FABLE VII.

Les grands honneurs deshonorent ceux qui en sont indignes.

LE RENARD QUI TROUVE UN MASQUE.

UN Renard voyant un jour un masque de theatre : Voilà un beau visage, dit-il, c'est dommage qu'il n'a point de cervelle.

Ce mot s'addresse à ceux, à qui la fortune a donné de l'honeur & de la gloire, & leur a ôté le sens commun.

FABLE VIII.

Il est dangereux d'assister les méchans.

LE LOUP ET LA GRUE.

CEluy qui oblige les méchans s'attendant d'en être recompensé, peche doublement. Premierement en ce qu'il assiste ceux qui en sont indignes, & de plus parce qu'il ne peut luy-même s'en tirer sans peril.

Le Loup ayant avallé un os qui luy étoit demeuré dans la gorge, pressé de l'extreme douleur qu'il ressentoit, commença à attirer les autres bêtes par ses belles promesses, afin qu'elles luy ôtassent la cause de son mal. Enfin

la Gruë se laissa persuader au serment qu'il luy fit, & mettant son long col à la mercy de la gueule du Loup, s'exposa à un peril eminent pour le guerir; Et comme elle le prioit de la recompenser pour ce bon office : Tu es ingrate luy dit-il : Tu viens de retiter ton col sain & sauf d'entre mes dents, & tu me viens encore demander recompense.



FABLE IX.

N'insulte point aux miserables.

LE MOINEAU ET LE LIEVRE.

JE veux montrer en peu de vers qu'il est ridicule de donner des avis aux autres lors qu'on ne prend garde à soy-même.

Un Moineau voyant un Lievre sous les griffes d'un Aigle qui faisoit de grandes lamentations, le railloit en luy disant : Où est maintenant cette vitesse si connuë ? d'où vient que tes pieds sont devenus pesans ? Comme il parloit encore, un Espervier l'emporte tout d'un coup lors qu'il ne pensoit à rien, & le tuë parmy ses cris & ses vaines plaintes. Ce que voyant le Lievre à demy mort, mais consolé neanmoins dans sa mort même, luy dit : Toy qui te mocquois il n'y a qu'un moment de mon affliction, te croyant dans une seureté tout entiere, tu déplores maintenant par une plainte semblable ton propre malheur.

Gulæque credens colli longitudinem,

Periculosam fecit medicinam Lupo.

Pro quo quum facto flagitaret præmium:

Ingrata es, inquit, ore qua nostro caput

Incolume abstuleris, & mercedem postulas.

FABULA IX.

Ne insultes miseris.

PASSER ET LEPUS.

Sibi non cavere & aliis consilium dare,

Stultum esse paucis ostendamus versibus.

☞ *Oppressum ab Aquila fletus edentem graves.*

Leporem objurgabat Passer; Ubi pernicitas

Nota, inquit, illa est, quid ita cessarunt pedes?

Dum loquitur, ipsum accipiter nec opinum rapit?

Questuq; vano clamitantem interficit,

Lepus semianimis mortis in solatio:

Qui modò securus nostra irridebas mala;

Simili querelâ fata deploras tua.

FABULA X.

Mendaci ne verum quidem dicenti creditur.

LUPUS ET VULPES JUDICE SIMIO.

Quicumque turpi fraude semel innotuit,
Etiamsi verum dicit, amittit fidem.
Hoc adtestatur brevis Æsopi fabula.
☞ *Lupus arguebat vulp. m furti crimine:*
Negabat illa se esse culpa proximam.
Vid. *Tunc judex inter illos * sedit Simius.*
Not. *Uterquecausam cùm perorassent suam,*
Dixisse fertur Simius sententiam:
Tu non videris perdidisse quod petis:
Te credo subripuisse quod pulchrè negas.

FABULA XI.

Ridicula in imbelle virtutis ostentatio.

ASINUS ET LEO VENANTES.

Virtutis expers verbis jactans gloriam,
Ignotos fallit, notis est derisui.
☞ *Venari asello comite quum vellet Leo,*
Contexit illum frutice, & admonuit simul

FABLE X.

On ne croit point le menteur, lors même qu'il dit vray.

LE LOUP ET LE RENARD PLAIDANS DEVANT LE SINGE.

QUiconque s'est une fois signalé par ses tromperies, perd toute creance, lors même qu'il dit vray. C'est ce que témoigne cette petite fable d'Esope.

Le Loup accusoit le Renard de luy avoir dérobé quelque chose ; le Renard soutenoit qu'il n'étoit point coupable. Surquoy le Singe ayant été choisi pour être Juge de ce different, & l'un & l'autre ayant plaidé sa cause, on dit qu'il prononça cette sentence : Pour vous, ô Loup, il me semble que vous n'avez point perdu ce que vous redemandez : Et pour vous ô Renard, je croy que vous avez pris ce que vous soûtenez si hardiment n'avoir pas pris.

FABLE XI.

La vanité est ridicule à un homme sans cœur.

L'ASNE ET LE LION CHASSANS.

CEluy qui n'ayant point de cœur vante ses beaux faits, trompe ceux qui ne le connoissent pas, & se rend ridicule à ceux qui le connoissent.

Le Lion voulant chasser avec l'Asne le ca-

cha dans des broussailles, & luy donna charge en même tems d'épouvanter les bêtes par son étrange voix, & que luy cependant se jetteroit sur elles lors qu'elles s'enfuiroient. Ainsi l'Asne dressant ses deux oreilles, & commençant à braire de toutes ses forces, troubla toutes les bêtes par ce nouveau prodige : & comme dans leur frayeur elles se jettoient dans les issuës des bois qu'elles connoissoient ; elles furent surprises & déchirées par le Lion, lequel étant lassé du carnage, appelle l'Asne, & luy commande de se taire. Mais luy devenu insolent : Que vous semble, luy dit il, du service que ma voix vous a rendu aujourd'huy ? Elle a fait merveille, dit le Lion, & j'eusse eu moy-même aussi peur que les autres, si je n'eusse connu ton courage, & si je n'eusse sçû que tu n'es qu'un Asne.

FABLE XII.

Souvent ce qui sert le plus est méprisé.

LE CERF PRIS PAR SON BOIS.

CEtte fable fait voir, que ce qu'on méprise est plus utile que ce qu'on loûe. Le Cerf ayant bû à une fontaine, s'arrêtat, & voyant son image dans l'eau, loûoit avec admiration son grand bois, & blâmoit ses jambes comme étant trop menuës ; lors que tout d'un coup épouvanté par le bruit des Chasseurs, il commença de fuir au travers de la

Ut insuetâ voce terreret feras,
Fugientes ipse exciperet. Hic auriculas
Clamore subito tollit totis viribus,
Novoque turbat bestias miraculo,
Quæ dum paventes exitus notos petunt,
Leonis afficiuntur horrendo impetu.
Qui postquam cæde fessus est, Asinum evocat,
Jubetque vocem premere: tunc ille insolens
Qualis videtur tibi opera hæc vocis meæ?
Insignis, inquit, sic ut nisi nossem tuum
Animum, genusque, simili fuissem in metu.

FABULA XII.

Utilissimum sæpè quod contemnitur.

CERVUS CORNIBUS IMPEDITUS.

Laudatis utiliora quæ contemseris
Sæpe inveniri, hæc exerit narratio.
☞ *Ad fontem Cervus quum bibisset restitit.*
Et in liquore vidit effigiem suam:
Ibi dum ramosa mirans laudat cornua,
Crurumque nimiam tenuitatem vituperat,
Venantium subitò vocibus conterritus,

Per campum fugere cœpit, & cursu levi
Canes elusit: silva tum excepit ferum,
In qua retentus impeditus cornibus.
Lacerari cœpit morsibus sævis canum,
Tunc moriens, vocem hanc edidisse dicitur
O me infelicem, qui nunc demùm intelligo,
Ut illa mihi profuerint quæ despexeram,
Et quæ laudaram, quantum luctus habuerint!

FABULA XIII.

Laudatore nihil insidiosius.

VULPES ET CORVUS.

Qui se laudari gaudet verbis subdolis
Ferè dat pœnas turpi pœnitentiâ.
Quum de fenestra Corvus raptum caseum
Commesse vellet, celsâ residens arbore,
Hunc vidit Vulpes, dehinc sic occœpit loqui:
O qui tuarum, Corve, pennarum est nitor!
Quantum decoris corpore & vultu geris!
Si vocem haberes, nulla prior ales foret.
At ille stultus, dum vult vocem ostendere,
Emisit ore caseum, quem celeriter
Dolosa vulpes avidis rapuit dentibus.
Tum demum ingemuit Corvi deceptus stupor,
Hac re probatur quantum ingenium valet.
Virtute semper prævalet sapientia.

campagne, & s'échappa des chiens par la legereté de sa course. Mais étant entré ensuite dans la foret, & son bois s'étant embarassé dans des arbres, il fut déchiré aussi-tôt par les morsures cruelles des criens. Alors on dit qu'en mourant il fit cette plainte j Je suis bien malheureux de n'avoir reconnu qu'à cette heure, combien ce que j'avois méprisé m'a servi, & combien ce que je loüis tant m'a été funeste.

FABLE XIII.

Les loüanges sont des pieges.

LE CORBEAU ET LE RENARD.

CEluy qui est bien aise d'être loüé par des paroles trompeuses, en est souvent puny par un repentir honteux.

Un Corbeau étoit monté sur un grand arbre, pour manger un fromage qu'il avoit pris sur une fenêtre. Et le Renard l'ayant vû, commença à luy parler de la sorte: O Corbeau, que tes plumes sont éclatantes, que ton corps, & que ta tête est belle; si tu avois aussi bien de la voix tu serois le premier des oyseaux. Mais le Corbeau, sot qu'il étoit, voulant montrer qu'il sçavoit chanter, laissa tomber le fromage de son bec, qui fut pris aussi-tôt & devoré avec avidité par le fin Renard; Et alors le Corbeau trompé, déplora enfin sa stupidité & sa sottise.

Cette Fable fait voir ce que peut l'esprit & que la sagesse est toûjours la plus forte.

FABLE XIV.

Le peuple est un mauvais Juge.

LE CORDONNIER MEDECIN.

UN mauvais Cordonnier se voyant reduit à une extreme pauvreté, commença à exercer la medecine en un lieu inconnu. Et vendant de faux antidote, s'acquit reputation par ses contes & ses charlataneries. Etant donc un jour extrémement malade, le Roy de la Ville où il étoit, voulant éprouver sa science, demanda un ver, où versant de l'eau, en faisant semblant qu'il mesloit du poison avec son antidote, il luy commanda de boire ce verre en luy promettant recompense. Alors saisi de la crainte de la mort, il avoûa qu'il n'étoit point devenu medecin par aucune connoissance qu'il eust de cet art, mais que la sottise du peuple l'avoit rendu celebre. Ce Roy donc faisant assembler tout le monde, leur dit ces paroles: N'étes vous pas bien sots, de ne craindre pas de fier vos têtes, & vos vies à celuy, à qui personne n'a voulu fier ses pieds pour les chausser? Cette Fable regarde ceux qui étant assez sots pour se laisser prendre pour duppes, enrichissent les Charlatans.

FABULA XIV.

Fallax vulgi judicium.

EX SUTORE MEDICUS.

Malus quum Sutor inopiâ deperditus
Medicinam ignoto facere cœpisset loco,
Et venditaret falso antidotum nomine,
Verbosis adquisivit sibi famam strophis.
Hic quum jaceret morbo confectus gravi,
Rex urbis ejus experiendi gratiâ,
Scyphum poposcit, fusa dein simulans aqua
Antidoto miscere illius se toxicum,
Hoc bibere jussit ipsum posito præmio.
Timore mortis ille tum confessus est,
Non artis ullâ medicum se prudentiâ,
Verum stupore vulgi factum nobilem.
Rex advocatâ concione hæc addidit:
Quanta putatis esse vos dementia,
Qui capita vestra non dubitatis credere
Cui calceandos nemo commisit pedes?
☞ *Hoc pertinere verè ad illos dixerim,*
* *Quorum stultitia quæstus impudentia est.* Vid. Not.

FABULA XV.

Pauper dominum non sortem mutat.

ASINUS EGREGIE CORDATUS.

IN principatu commutando, sæpius
Nil præter domini nomen mutant pauperes,
Id esse verum parva hac fabella indicat.
☞ *Asellum in prato timidus pascebat senex*
Is hostium clamore subito territus.
Suadebat Asino fugere, ne posset capi.
At ille lentus: Quæso num binas mihi
Clitellas impositurum victorem putas?
Senex negavit: Ergo, quid refert meâ
Cui serviam, clitellas dum portem meas?

FABULA XVI.

Fidejussorem infidum cave.

OVIS ET CERVUS.

FRaudem nomen quum locat sponsu improbo,
Non rem expedit, sed mala videre expetit.

Ovem

FABLE XV.

Le pauvre change de Maître sans changer de fortune.

L'ASNE BIEN SENSE'.

DAns le changemens d'Etat, les pauvres pour l'ordinaire ne font que changer le nom de leur Maître. Cette Fable nous fait voir cette verité.

Un Vieillard timide faisant paître un Asne dans un pré, fut épouvanté soudain par un cry des ennemis, & exortoit l'Asne à s'enfuyr, afin qu'ils ne fussent point pris. Mais l'Asne allant son pas tout doucement luy répondit: Dites moy, je vous prie; croyez-vous que l'ennemy étant vainqueur me fasse porter quatre panniers, le Vieillard luy dit que non. Que m'importe-il donc, (adjoûta l'Asne) à qui je serve, puis que je dois toûjours porter mes panniers à l'ordinaire?

FABLE XVI.

Garde-toy d'un mauvais respondant.

LE CERF ET LA BREBIS.

LOrs qu'un fourbe s'oblige sous mauvaise caution, il ne veut pas agir sincerement, mais faire quelque mechanceté.

Le Cerf demandoit à la Brebis un boisseau de bled, & donnoit le Loup pour répondant. Mais elle prevoyant sa tromperie, luy dit: Pour le Loup, son ordinaire c'est de prendre tout par force & de s'en aller: Et pour vous, vous vous enfuyez comme un éclair, & on vous perd aussi-tost de veuë: Où vous iray-je donc chercher, quand le tems de me payer sera venu?

FABLE XVII.

Une juste peine est reservée aux calomniateurs.

LE CHIEN, LA BREBIS, ET LE LOUP.

LEs faux têmoiens n'évitent gueres la punition de leurs mensonges.

Le Chien demandant à la Brebis un pain qu'il soûtenoit faussement luy avoir donné en garde, le Loup fut appellé pour têmoin, qui asseura que non seulement elle en devoit un, mais dix. La Brebis étant ainsi condamnée par un faux têmoignage, paya ce qu'elle ne devoit pas. Mais peu de jours aprés ayant veu le Loup étendu mort dans un fossé, Voilà la recompense dit-elle, que les Dieux donnent à la fausseté & à la calomnie.

☞ *Ovem rogabat Cervus modium tritic*
Lupo sponsore, at illa præmetuens dolum:
Rapere atque abire semper adsuevit Lupus.
Tu de conspectu fugere veloci impetu:
Ubi vos requiram quum dies advenerit?

FABULA XVII.

Calumniatorem sua pœna manet.

OVIS, CANIS, ET LUPUS.

Solent mendaces luere pœnas maleficii;
☞ *Calumniator ab Ove quum peteret Canis.*
Quem commendasse panem se contenderet,* Vid. Not.
Lupus citatus testis non unum modò,
Deberi dixit, verùm affirmavit decem.
Ovis damnata falso testimonio,
Quod non debebat, solvit. Post paucos dies
Ovis jacentem in fovea conspexit Lupum:
Hæc (inquit) merces fraudis à superis datur.

FABULA XVIII.

Omnem aditum malis præcludito.

CANIS PARTURIENS.

Habent insidias hominis blanditiæ mali:
Quas ut vitemus, versus subjecti monent.

☞ *Canis parturiens, quum rogasset alteram,*
Ut fœtum in ejus tugurio deponeret,
Facilè impetravit; dein reposcenti locum,
Preces admovit, tempus exorans breve
Dum firmiores catulos posset ducere:
Hoc quoque consumpto, flagitare validiùs
Cubile cœpit: Si mihi & turba mea
Par (inquit) esse potueris, cedam loco.

FABULA XIX.

Stultitia plerumque exitio est.

CANES FAMELICI.

Stultum consilium non modò effectu caret;
Sed ad perniciem quoque mortalem devocat.

☞ *Corium depressum in fluvio viderunt Canes,*

FABLE XVIII.

Ne donne aucune entrée aux méchans.

LA CHIENNE AVEC SES PETITS.

LEs caresses d'un méchant homme dressent des pieges & des embusches. Les Vers suivans nous avertissent de les éviter.

Une Chienne étant préte de faire ses petits, elle supplia une autre qu'elle luy permis de les mettre dans sa petite maison ; ce qu'elle obtint facilement. Et comme cette seconde luy vint redemander sa place, elle la pria de la luy accorder encore un peu de tems, en attendant que ses petits devinssent plus forts pour les pouvoir emmener. Ce tems étant encore passé, celle à qui étoit la place commença à presser l'autre plus fortement de la luy rendre. Mais celle cy luy répondit. Si vous étes assez forte pour me combatre moy & toute ma troupe, je vous la quiteray.

FABLE XIX.

L'imprudence est souvent mortelle.

LES CHIENS AFFAMEZ.

UNe entreprise indiscrette est souvent non seulement inutile, mais pernicieuse.

Des Chiens ayant veu un cuir enfoncé dans une riviere, commencerent à boire l'eau pour

le pouvoir après tirer plus aisement & le manger: Mais avant qu'ils pussent avoir ce qu'ils desiroient, ils creverent & moururent.

FABLE XX.

Les malheureux sont méprisez des plus lâches.

LE LION LANGUISSANT DE VIEILLESSE.

CEluy qui a perdu sa premiere dignité, est méprisé dans son malheur, même des plus lâches.

Un Lion accablé de vieillesse ayant perdu toutes ses forces étoit languissant par terre, près de rendre le dernier soûpir. Le Sanglier tout furieux le meurtrissant avec ses defenses vengea par les playes qu'il luy fit les vieilles injures qu'il avoit reçeuës de luy. Le Taureau baissant ses cornes vint en même tems percer le corps de son ennemy L'Asne voyant qu'on blessoit le Lion impunément, commença à luy donner des coups de pieds dans la teste: Et alors le Lion expirant dit ces paroles: J'ay eu de la peine à souffrir que les plus forts m'insultassent dans ma misere, mais voyant que je suis contraint de souffrir encore de toy qui és la honte de la nature, il me semble que j'endure une double mort.

Id ut comesse extractum possent faciliùs,
Aquam capêre bibere, sed rupti priùs
Periêre, quàm quod petierant, contingerent.

FABULA XX.

Miser vel ignavissimo cuique ludibrio est.

LEO SENIO CONFECTUS.

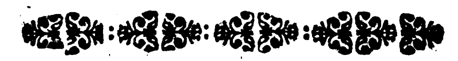
Quicumque amisit dignitatem pristinam
Ignavis etiam jocus est in casu gravi.
☞ *Defectus annis & dejectus viribus*
Leo quum jaceret spiritum extremum trahens,
Aper fulmineis ad eum venit dentibus,
Et vindicavit ictu veterem injuriam:
Infestis Taurus mox confodit cornibus
Hostile corpus. Asinus ut vidit feram
Impunè lædi, calcibus frontem exterit.
At ille expirans: Fortes indignè tuli
Mihi insultare; te naturæ dedecus
Quod ferre cogor, certè bis videor mori.

FABULA XXI.

Qui alteri suam ob causam commodat,
injuriâ postulat id gratiæ apponi sibi.

MUSTELA ET HOMO.

Mustela ab homine prensa quum instantem
Necem.
Effugere vellet, Quæso (inquit) parcas mihi
Quæ tibi molestis muribus purgo domum.
Respondit ille, Faceres si causâ meâ,
Gratum esset, & dedissem veniam supplici:
Nunc quia laboras ut fruaris reliquiis,
Quæ sunt rosuri, simul & ipsos devores.
Noli imputare vanum beneficium mihi.
Atque ita locutus, improbam letho dedit.
Hoc in se dictum debent illi agnoscere,
Quorum privata servit utilitas sibi,
Et meritum inane jactant imprudentibus.



FABLE XXI.

Ceux qui n'obligent que pour leur interest, ont tort de pretendre qu'on leur en doive sçavoir gré,

L'HOMME ET LA BELETTE.

UNe Belette se voyant prise par un homme, & voulant éviter la mort presente, luy dit: Je vous prie de ne me point faire de mal, puis que c'est moy qui delivre vôtre maison des Rats & des souris qui vous incommodent tant. Mais l'Homme luy répondit : Si tu le faisois pour l'amour de moy, je t'en sçaurois gré, & je t'accorderois la grace que tu me demandes. Mais puis que tu ne poursuis les Souris avec tant d'ardeur que pour avoir les restes qu'elles doivent ronger, & pour les manger elles mêmes : ne me fais point valoir icy un bienfait imaginaire. Et ayant dit ces paroles, il tua cette mauvaise bête. Cette Fable s'adresse à ceux qui n'agissent que pour leur interest particulier, & neanmoins veulent faire croire aux simples qu'ils leur ont grande obligation.

FABLE XXII.

Dans un méchant le bien même doit être suspect.

LE CHIEN FIDELLE.

CEluy qui devient tout d'un coup liberal, est aimé des personnes imprudentes; mais c'est en vain qu'il tend ses pieges aux hommes sages.

Un voleur de nuit ayant jetté un morceau de pain à un chien, pour voir s'il le pourroit surprendre en luy donnant à manger : Je vous connois, dit le chien, vous voulez me lier la langue, de peur que je n'aboye pour le bien de mon Maître: Mais vous vous trompez fort. Car cette liberalité si soudaine & si extraordinaire, m'advertit de me tenir sur mes gardes, afin que vous ne gaigniez rien icy par ma faute.

FABLE XXIII.

Il est dangereux d'imiter les Grands.

LA GRENOUILLE QUI CREVE D'ORGUEIL.

LEs petits se perdent, lors qu'ils veulent imiter les grands.

Une Grenoüille ayant veu une Boeuf dans

FABULA XXII.

Suspecta malorum beneficia.

CANIS FIDELIS.

Repente liberalis stultis gratus est,
Verùm peritis irritos tendit dolos.
☞ *Nocturnum quum fur panem misisset Cani,*
Objecto tentans an cibo posset capi:
Heus (inquit) linguam vis meam praecludere.
Ne latrem pro re domini? multùm falleris,
Namq; ista subita me jubet benignitas
Vigilare, facias ne meâ culpâ lucrum.

FABULA XXIIII.

Potentes ne tentes æmulari.

RANA RUPTA.

Inops potentem dum vult imitari, perit.
☞ *In prato quodam Rana conspexit Bovem.*

Et tacta invidiâ tantæ magnitudinis,
Rugosam inflavit pellem: tum natos suos
Interrogavit, an Bove esset latior.
Illi negarunt. Rursus intendit cutem
Majore nisu, & simili quæsivit modo,
Quis major esset; illi dixerunt: Bovem.
Novissime indigna, dum vult validius
Inflare sese, rupto jacuit corpore.

FABULA XXIV.

Rete ne tendas Accipitri & Milvio.

CANIS ET CROCODILUS.

Consilia qui dant prava cautis hominibus,
Et perdunt operam, & deridentur turpiter.

Canes currentes bibere in Nilo flumine,
A Crocodilis ne rapiantur, traditum est.
Igitur quum currens bibere cœpisset canis,
Sic Crocodilus: Quamlibet lambe otio;
Noli vereri; at ille: Facerem mehercule,
Nisi esse scirem carnis te cupidum meæ.

un pré, devint jalouse de cette grandeur demesurée & enflant sa peau pleine de rides demandoit à ses petits si elle étoit plus grande que le Bœuf. Il luy répondirent que non. Alors étendant sa peau avec plus d'effort elle leur demanda encore de même lequel étoit le plus grand d'elle ou du Bœuf : Il luy dirent que c'étoit le Bœuf. Enfin se mettant en colere, & s'enflant encore d'avantage, elle creva & mourut sur le champ.

FABLE XXIV.

Fin contre fin.

LE CHIEN ET LE CROCODILE.

CEux qui donnent aux sages des mauvais conseils, perdent leur peine,& se rendent ridicules.

On dit que les Chiens boivent en courant le long du Nil, de peur que les Crocodiles ne les prennent. Un Chien donc ayant commencé à boire de la sorte, un Crocodile luy dit, beuvez si doucement que vous voudrez, ne craignez point. Certes je le ferois, répondit le Chien, si je ne sçavois que tu és friand de ma peau.

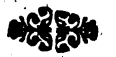
FABLE XXV.

Les trompeurs sont trompez.

LE RENARD ET LA CICOGNE.

IL ne faut offenser personne. Que si quelqu'un offense un autre, cet exemple fait voir, que souvent il est traité comme il traite autruy.

On dit que le Renard invita le premier la Cicogne à souper, & ne mit devant elle qu'un plat, où il y avoit quelque chose de liquide, dont la Cicogne qui avoit bien faim, ne put jamais goûter. Elle donc ayant aussi invité le Renard à son tour, luy servit une bouteille pleine d'une viande hachée, dedans laquelle passant son bec elle mangeoit à son aise tandis qu'elle laisoit mourir de faim celuy qu'elle avoit invité. Et comme le Renard lechoit en vain le haut de la bouteille, on dit que cét Oyseau étranger luy dit : Il est raisonnable que chacun souffre qu'on le traite comme il traite les autres.



FABULA XXV.

Par pari refertur.

VULPES ET CICONIA.

NUlli nocendum, quod si quis quem læserit,
Multari interdum similiter exemplum admonet.

Vulpes ad cœnam dicitur Ciconiam
Prior invitasse, & illi in patina liquidam
Posuisse sorbitionem, quam nullo modo
Gustare esuriens potuerit Ciconia:
Quæ vulpem quum revocasset, intrito cibo
Plenam lagenam posuit: huic rostrum inserens
Satiatur ipsa: & torquet convivam fame:
Quæ quum lagenæ frustra collum lamberet,
Peregrinam sic locutam volucrem accipimus,
Sua quisque exempla debet æquo animo pati.

FABULA XXVI.

Avarus suus sibi carnifex est.

CANIS, THESAURUS, ET VULTURIUS.

HÆc res avaris esse conveniens potest,
Et qui humiles nati dici locupletes student.

Humana effodiens ossa, thesaurum canis
Invenit, & violavit quia Manes Deos,
Injecta est illi pecuniarum cupiditas,
Pœnas ut sanctæ religioni penderet.
Itaque aurum dum custodit oblitus cibi
Fame est consumptus; quem stans Vulturius super
Fertur locutus; O canis merito jaces,
Qui concupisti subito regales opes,
Trivio conceptus & educatus stercore.

FABLE XXVI.

L'Avare est luy-même son bourreau.

LE CHIEN TROUVANT UN THRESOR.

CEtte Fable peut bien s'appliquer aux avares, & à ceux qui dans la bassesse de leur naissance, travaillent à se mettre au rang des riches.

Un Chien grattant la terre pour en tirer des os de mort, trouva un thresor, & parce qu'il avoit offensé les Dieux Manes, il luy imprimerent une passion ardente pour les richesses, afin qu'il satisfist par son supplice à la religion qu'il avoit violée. Ainsi gardant toûjours cét or, & en perdant même le souvenir de manger, il se consuma peu à peu, & mourut de faim. Alors on dit qu'un Vautour étant sur luy, dit ces paroles ; O Chien, tu meurs bien justement ! puis qu'ayant été conçeu dans un carrefour, & nourry d'ordure, tu t'est avisé tout d'un coup de desirer les richesses des Roys.

FABLE XXVII.

Quelque grand que tu sois, ne méprise point les plus petits.

L'AIGLE ET LE RENARD.

LEs plus grands doivent craindre les plus petits, parce que ceux qui ont esprit & addresse, trouvent bien moyen de se venger.

Une Aigle pris un jour les petits du Renard, & les mit dans son nid, pour servir de pasture à ses Aiglons. La Mere allant après elle, la supplioit de ne luy causer point une si grande affliction. Mais l'Aigle la méprisa, se voyant en seureté par le lieu même où elle étoit. Alors le Renard prit sur un autel un tison ardent, & environna de flammes l'arbre de l'Aigle, causant ainsi une extrême douleur à son ennemie dans le danger où elle la mettoit de perdre ses petits. L'Aigle donc voulant retirer les siens d'un si grand peril, rendit au Renard ses petits, avec soûmission & avec prieres.

FABULA XXVII.

Ne magnus tenuem despicito.

VULPES ET AQUILA.

Quamvis sublimes debent humiles metuere:
Vindicta docili quia patet solertia.
☞ *Vulpinos catulos Aquila quondam sustulit:*
Nidoque posuit pullis, escam ut caperent;
Hanc persecuta mater, orare incipit,
Ne tantum miseræ luctum importaret sibi.
Contempsit, tuta quippe ipso loco.
Vulpes ab ara rapit ardentem facem,
Totamque flammis arborem circumdedit;
Hosti dolorem damno miscens sanguinis,
Aquila ut periculo mortis eriperet suos,
Incolumes natos supplex Vulpi tradidit.

FABULA XXVIII.

Est cui magno constitit dicterium.

MUS ET ELEPHANTUS.

Plerumque stulti risum dum captant levem,

Gravi distringunt alios contumeliâ,

Et sibi nocivum concitant periculum:

☞ *Mus olim Elephanto cum fuisset obvius,*

Salve (inquit) frater. Ille indignans repudiat

Officium, & quærit cur sic mentiri velit,

Tum mus arrectâ caudâ: Si similem negas

Tibi me esse, certè hæc haud multum absimilis tua.

Elephantus in illum cùm vellet facere impetum.

Repressit iram: Et, Facilis vindicta est mihi:

Sed inquinari nolo ignavo sanguine.

FABLE XXVIII.

Un mot de raillerie coûte ſouvent cher.

LE RAT ET L'ELEPHANT.

SOuvent les ſots cherchant matiere de rire, piquent les autres par des paroles outrageuſes, & ſe mettent eux-mêmes en grand danger d'être mal-traites.

Le Rat rencontra un jour l'Elephant, & le ſalüant luy dit; bon jour, mon frere. L'Elephant rejettant cette civilité avec indignation, luy demanda pourquoy il mentoit ſi viſiblement. Et le Rat dreſſant ſa queuë, luy répondit; ſi vous ne voulez pas me reconnoître pour vôtre frere, comme vous étant trop diſſemblable, au moins ma queuë eſt ſemblable à la vôtre. Alors l'Elephant tout en colere voulant ſe jetter ſur luy, ſe retint & adjoûta ces paroles: Il ne me ſeroit que trop aiſé de me vanger; mais je ne veux pas me deshonorer moy-même par la morte d'une bête ſi mépriſable.



FABLE XXIX.

Les maux publics retombent sur le peuple.

LA GRENOUILLE PRUDENTE.

LOrs qu'il y a division entre les grands les petits en pâtissent toûjours.

Une Grenoûille voyant de son marest un combat de Taureaux, commença à s'écrier: Helas, combien de maux sont prêts de tomber sur nous! Et comme une autre luy demandoit pourquoy elle parloit de la sorte, puis qu'ils se battoient ensemble à qui seroit le maître du troupeau, & que les Bœufs passoient leur vie bien loin d'elles: Elle luy répondit; Il est vray que c'est un peuple separé de nous, & une espece toute differente. Mais celuy des deux qui aura été chassé du Royaume des bois, se viendra retirer dans les lieux les plus secrets de ce maret, & nous foulant aux pieds nous écrasera & nous fera mourir. Ainsi leur fureur nous regarde, & menace nôtre vie.

FABULA XXIX.

Mala publica in plebem recidunt.

RANÆ METUENTES TAURORUM PRÆLIA.

Humiles laborant, ubi potentes dissident.
Rana in palude pugnam Taurorum intuens:

Heu quanta in nobis pernicies! ait.

Interrogata ab alia, cur hæc diceret,

De principatu quum illi certarent gregis,

Longéque ab illis degerent vitam boves:

Natio (ait) separata, ac diversum est genus,

Sed pulsus regno nemoris qui profugerit,

Paludis in secreta veniet latibula,

Et proculcatas obteret duro pedo;

Caput ita ad nostrum furor illorum pertinet.

FABULA XXX.

Cui fidas, vide.

MILVIUS ET COLUMBÆ.

Qui se committit homini tutandum improbo,
Auxilia dum requirit, exitium invenit.
Columbæ sæpè cùm fugissent Milvium
Et celeritate pennæ vitassent necem,
Consilium raptor vertit ad fallaciam:
Et genus inerme tali decepit dolo:
Quare sollicitum potius ævum ducitis,
Quam regem me creatis icto fœdere,
Qui vos ab omni tutas præstem injuria?
Illæ credentes tradunt sese Milvio,
Qui regnum adeptus cœpit vesci singulis:
Et exercere imperium sævis unguibus.
De reliquis tunc una: Meritò plectimur.

Finis Libri I.

FABLE

FABLE XXX.

Considere bien à qui tu te fies.

LE MILAN ET LES PIGEONS.

CEluy qui se met sous la protection d'un méchant homme en cherchant du secours, trouve sa ruine.

Les Pigeons s'étant souvent échapés des efforts du Milan, ayant évité la mort par la promptitude de leurs aisles, ce ravisseur changeant de dessein, se resolut de les avoir par finesse, & trompa ce petit peuple foible & timide par cette feinte: Pourquoy (leur dit-il) voulez vous plûtôt vivre ainsi dans une crainte continuelle, que non pas de me prendre pour vôtre Roy, afin que faisant alliance ensemble, je vous protege contre tous ceux qui vous pourront nuire? Les Pigeons le crurent & se fierent à luy. Ainsi étant devenu Roy, il commença à les manger l'un aprés l'autre, & à exercer son Empire avec ses ongles. Alors un de ceux de étoient restés dit cette parole: Nous souffrons ce que nous avons merité.

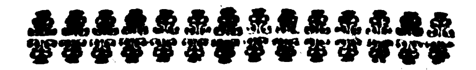
Fin du premier Livre.

LES FABLES DE PHEDRE

LIVRE SECOND.

PROLOGUE.

LA maniere d'écrire d'Esope, est de proposer des exemples. Et l'unique but que l'on propose dans les Fables, est de faire que les hommes se corrigent de leurs défaut, & que leur esprit s'excite à se porter dans le bien avec plus de lumiere & d'activité. Ainsi quelque recit que l'on y puisse mesler, pourvû qu'il soit agreable, & qu'il rende toûjours à la fin qui est propre à ce genre d'écrire, on le doit estimer par les choses mêmes, & non pas par le nom de l'Autheur. Je suivray donc en tout ce que je pourray la coûtume d'Esope, en contant seulement des fables, mais si je trouve lieu d'y mesler quelques paroles veritables & importantes, pour divertir les esprits par cette agreabie verité : je vous supplie (mon cher Lecteur) de le trouver bon, & en recompense je ne vous ennuieray point par le long discours. Et pour n'être pas long,



PHÆDRI FABULARUM LIBER SECUNDUS.

PROLOGUS.

EXemplis continetur Æsopi genus:
Nec aliud quicquam per fabellas quæritur
Quàm corrigatur error ut mortalium,
Acuatque sese diligens industria.
Quicumque fuerit ergo narrandi locus,
Dum capiat aurem & servet propositum suum
Re commendatur, non auctoris nomine.
Equidem omni curâ morem servabo Senis:
Sed si libuerit aliquid interponere
Dictorum, sensus ut delectet varietas,
Bonas in partes (lector) accipias velim.

Sic ista tibi rependet brevitas gratiam:
Cujus verbosa ne sit commendatio,
Attende cur negare cupidis debeas;
Modestis etiam offerre quod non petierint.

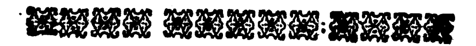
FABULA I.

Sunt etiam sua præmia laudi.

LEO SAPIENS.

SUper Juvencum stabat dejectum Leo:
Prædator intervenit partem postulans:
Darem (inquit) nisi soleres per te sumere:
Et improbum ejecit. Fortè innoxius
Viator est deductus in eundem locum,
Feroque viso retulit retro pedem.
Cui placidus ille: non est quod timeas, ait:
Et quæ debetur pars tuæ modestiæ
Audacter tolle. Tunc diviso tergore,
Sylvas petivit, homini ut accessum daret.
Exemplum egregium prorsus & laudabile;
Verùm, est aviditas dives, & pauper pudor.

en vous disant que je seray court : Ecoutez pourquoy nous devons refuser aux violens & interessés ce qu'ils nous demandent, & donner aux vertueux & modeste, méme ce qu'ils ne demandent pas.



FABLE I.

La vertu trouve sa recompense.

LE SAGE LION.

UN jour un Lion tenant un Bouvillon sous ses griffes, un voleur survient, qui luy en demanda sa part. Le Lion luy répondit : Je vous en donnerois, si vous n'aviez accoûtumé d'en prendre vous même ; & rejetta ainsi ce méchant. Il arriva ensuite qu'un homme de bien passant par ce même lieu, & voyant cette bête, se retira aussi-tôt en arriere. Mais le Lion luy dit avec douceur : Ne craignez point, venez prendre hardiment la part qui est deuë à vôtre moderation, & à vôtre vertu. Alors ayant divisé sa proye, il se retira dans les bois, afin de donner lieu à l'homme de s'en approcher.

Cét exemple est beau sans doute, & cette action est digne de loüange. Mais en ce tems, les avares & les voleurs sont riches, & les gens de bien sont pauvres.

FABLE II.

Nous aymons ceux qui nous ressemblent.

D'UN HOMME DEVENU CHAUVE.

CHacun aime son semblable, comme nous l'aprenons par cét exemple.

Un homme de moyen âge voulant se marier, une femme qui ne manquoir pas d'esprit luy celoit son âge, qui paroissoit d'autant moins qu'elle étoit fort agreable. Il avoit aussi de l'affection pour une autre, qui étoit belle, mais plus jeune. Ainsi toutes deux voulant paroître être de son âge, afin de l'épouser, commencerent à luy arracher l'un aprés l'autre les poils de la tête. Luy s'imaginant que ces femmes avoient soin de luy bien ajuster les cheveux, devint chauve tout d'un coup, parce que la plus jeune arracha tous les cheveux blancs, & la plus âgée tous les noirs.

FABLE III.

Il faut punir & non pas recompenser les méchans.

L'OMME MORDU DU CHIEN.

UN homme ayant été mordu par un méchant chien, luy jetta un morceau de pain trempé dans son sang, parce qu'il avoit oüy

FABULA II.

Simile simili gaudet.

REPENTE CALVUS.

PArtem par quærit: quod exemplo discimus.
Ætatis mediæ cuidam, mulier non rudis
Tegebat annos celans elegantiâ:
Animósq; ejusdem pulchra juvenis ceperat.
Ambæ videri dum volunt illi pares,
Capillos homini legere cœpere invicem.
Quum se putaret pingi curâ mulierum,
Calvus repente factus est: nam funditus
Canos puella, nigros anus evellerat.

FABULA III.

Impunitas peccandi illecebra.

HOMO ET CANIS.

LAceratus quidam morsu vehementis Canis,

Tinctum cruore panem immisit malefica,

Audierat esset quod remedium vulneris.

Hunc sic Æsopus: Noli coram pluribus

Hoc facere canibus, ne nos vivos devorent,

Quum scierint esse tale culpæ præmium.

☞ *Successus improborum plures allicit.*

FABULA IV.

Vir dolosus seges est mali.

AQUILA, FELIS, ET APER.

Aquila in sublimi quercu nidum fecerat:

Felis cavernam nacta, in media pepererat:

*Sus nemoris * cultrix fœtum ad imam posuerat.*

Vid. Not.

Tum fortuitum felis contubernium

Fraude & scelerata sic evertit malitia:

Ad nidum scandit volucris, pernicies, ait,

Tibi paratur, forsan & misera mihi.

Nam fodere terram quod vides quotidie

Aprum insidiosum, quercum vult evertere,

Ut nostram in plano facile progeniem opprimat.

*Terrore * effuso & perturbatis sensibus,*

Vid. Not.

dire que cela le gueriroit de sa blessure. Esope le voyant, luy dit: Gardez-vous bien de faire cela devant plusieurs chiens: car ils pourroient bien nous mettre en pieces & nous devorer, s'ils sçavoieut que leurs crimes fussent si bien recompensés.

L'heureux succés des méchans en attire beaucoup d'autres à faire comme eux.

FABLE IV.

Un fourbe cause de grands maux.

L'AIGLE, LA CHATTE ET LE SANGLIER.

UNe Aigle avoit fait son nid au haut d'un chesne: Une Chatte ayant trouvé un trou au milieu, y avoit fait ses petits: Et un Sanglier avoit mis les siens au bas du même arbre. Mais la Chatte malicieuse, ruina par ses fourbes & par sa mechanceté cette alliance, & ce voisinage, qui étoit arrivé par hazard entre ces bêtes. Elle monta premierement au nid de l'Aigle, & luy dit: On vous veur perdre sans doute, & moy peut-être avec vous: Car le fin & méchant Sanglier ne creuse la terre, comme vous voyez, tous les jours, que pour faire tomber le chesne, afin que nos petits étant à terre il les puisse manger. Ayant ainsi rempli l'Aigle de frayeur & de trouble,

elle descendit dans le trou du Sanglier, auquel elle parla de la sorte: Vos petits sont en grand danger: car aussi-tôt que vous sortirez pour aller chercher à manger, avec cette troupe qui est encore foible, l'Aigle se prepare à les emporter. Ayant donc encore mis malicieusement l'épouvante dans ce lieu, elle se cacha dans son trou, où elle demeuroit en seureté; D'où sortant la nuit doucement, après s'être saoulée de proye elle & ses petits, elle se tenoit tout le long du jour à l'entrée de son trou en regardant de côté & d'autre pour témoigner qu'elle avoit peur. L'Aigle donc craignant qu'on ne renversast son nid, demeure sans rien faire sur une branche. Le Sanglier apprehendant qu'on ne luy ravit ses petits, n'ose sortir de sa place. Ainsi l'un & l'autre mourut de faim avec ses petits, & servirent d'un grand festin à la Chatte & à ses petits chats.

Les personnes credules & imprudentes peuvent apprendre de cette fable, combien un fourbe cause souvent de maux.



FABLE V.

Un valet se rend ridicule, quand il fait trop le bon valet.

PAROLE DE TIBERE.

IL y a à Rome une certaine espece d'hommes qui font les empêchés: qui courent à

Direpit ad cubile secosa Suis:
Magno, inquit, in periculo sunt nati tui,
Nam simul exieris pastum cum tenero grege,
Aquila est parata rapere porcellos tibi.
Hunc quoque timore postquam complevit locum
Dolosa tuto condidit sese cavo,
Inde evagata noctu suspenso pede,
Ubi esca se replevit & prolem suam,
Pavorem simulans prospicit toto die.
Ruinam metuens Aquila ramis desidet:
Aper rapinam vitans non prodit foras:
Quid multa? inediâ sunt consumpti cum suis,
Felisque catulis largam præbuerunt dapem
☞ *Quantum homo bilinguis sæpe concinnet mali,*
Documentum habere stulta credulitas potest.

FABULA V.

Ne quid nimis.

CÆSAR AD ATRIENSEM.

Est Ardelionum quadam Romæ natio,
Trepidè concursans, occupata in otio,

Gratis anhelans, multa agendo nihil agens,

Sibi molesta & aliis odiosissima.

Hanc amendare, si tamen possum, volo

Vera fabella, pretium est operæ attendere.

☞ *Cæsar Tiberius quum petens Neapolim,*

In Misenensem villam venisset suam,

Quæ monte summo posita Luculli manu,

Prospectat Siculum & prospicit Tuscum mare:

Ex alticinctis unus atriensibus,

Cui tunica ab humeris linteo Pelusio

Erat destricta a cirris dependentibus;

Perambulante læta Domino viridiaria,

Alveolo cœpit ligneo conspergere

Humum æstuantem, come officium jactitans:

Sed deridetur: inde notis flexibus

Præcurrit alium in xistum, sedans pulverem.

Agnoscit hominem Cæsar, remque intelligit.

Heus (inquit Dominus.) ille enimvero adsilit:

Tum sic jocata est tanti majestas Ducis,

Multa majoris b alapæ mecum veneunt.

a Cirri signifie ordinairement des cheveux frises, mais en cét endroit il se prend pour les plis de la robe. b On donnoit des soufflets aux Esclaves en les mettant en liberté. Et ainsi, ce mot a deux

l'étourdie au premier mot ; qui s'occupent sans affaires, qui se mettent hors d'haleine en des choses de neant ; qui faisant beaucoup ne font rien ; qui se tourmentent fort eux-mêmes, & se rendent tout à fait insupportables aux autres. Ce sont ces personnes que je voudrois bien corriger, s'il mettoit possible, par cette histoire veritable, & qui merite bien d'être écoutée.

Tibere s'en allant un jour à Naples, vint en sa maison de Misene, qui ayant été bâtie sur le haut d'une montagne par Luculle : à veuë sur la mer de Sicile & de Toscane. Et comme ce Prince se promenoit dans ses beaux jardins, un de ses valets de chambre des plus lestes & des plus ajustés, ayant sa robe retroussée sur l'épaule, avec une écharpe de toile d'Egypte, dont les plis pendoient par derriere commença à arrouser la terre échauffée avec un petit arrousoir de bois, faisant parade de ce beau service. Mais Tibere se moquant, il ne laissa pas de courir par des détours qu'il sçavoit, pour être avant luy dans une autre allée, où il abatoit encore la poussiere. Cesar reconnut le personnage, & voyant fort bien ce qu'il vouloit dire, l'appelle : & luy aussi tôt le venant trouver à grand hâte, cette haute Majesté le railla ainsi : On ne gagne point avec moy des soufflets à si bon marché.

sens & veut dire, que cét Esclave ne meritoit ny la liberté, ny la peine que l'Empereur eû prise de luy donner des soufflets.

FABLE VI.

Qui se sauvera de la puissance assistée de la malice?

L'AIGLE, LA CORNEILLE ET LA TORTUE.

NUl n'est assez fort pour resister aux puissans. Mais lors qu'un mauvais conseiller se joint encore à eux, la violence & la malice renversent tout ce qu'elles attaquent.

Une Aigle avoit emporté en haut une Tortuë, qui cachoit tellement son corps dans son écaille, qu'étant ainsi renfermée, il étoit impossible de la blesser. Une Corneille venant dans l'air, & volant près de l'Aigle, luy dit: Il est vray que vous tenez dans vos griffes une excellente proye; mais si je ne vous montre ce que vous devez faire; vous vous lasserez en vain par ce pesant fardeau. L'Aigle donc luy ayant promis de luy en donner sa part; elle luy conseille de laisser tomber sur un rocher cette dure coquille; afin que s'étant brisée, elle pût aisement se nourrir de ce qui étoit dedans, l'Aigle persuadée par ces paroles, fait ce qu'elle luy dit, & donne une grande partie de sa proye à cette mauvaise conseillere. Ainsi celle qui étoit en seureté par les avantages de la nature, mourut malheureusement, ne pouvant resister à tous deux ensemble.

FABULA VI.

Potentiam malitiâ adjutam quis effugiat?

AQUILA, CORNIX, ET TESTUDO.

Contra potentes nemo est munitus satis:
Si verò accessit consiliator maleficus,
Vis & nequitia quidquid oppugnant ruit.
☞ *Aquila in sublime sustulit testudinem:*
Quæ cùm abdidisset corneâ corpus domo,
Nec ullo pacto lædi posset condita,
Venit per auras Cornix, & propior volans,
Optimam sane prædam rapuisti unguibus,
Sed nisi monstraro quid sit faciendum tibi,
Gravi nequicquam te lassabis pondere.
Promissâ parte suadet ut scopulum super,
Altis ab astris duram inlidat corticem,
Quâ comminutâ facilè vescatur cibo.
Inducta verbis Aquila, monitis paruit.
Simul & Magistra largè divisit dapem,
Sic tuta quæ naturæ fuerat munere;
Impar duobus occidit tristi nece.

FABULA VII.

Plura timenda divitibus.

MULI ET LATRONES.

MUli gravati sarcinis ibant duo;
Unus ferebat fiscos cum pecunia,
Alter tumentes multo saccos hordeo,
Ille onere dives celsâ cervice eminens,
Clarumque collo jactans tintinnabulum:
Comes quieto sequitur & placido gradu.
Subitò latrones ex insidiis advolant,
Interque cædem ferro mulum trucidant,
Diripiunt nummos, negligunt vile hordeum.
Spoliatus casus cùm fleret suos,
Equidem (inquit alter) me contemptum gaudeo.
Nam nil amisi, nec sum læsus vulnere.
Hoc argumento tuta est hominum tenuitas,
Magna periculo sunt opes obnoxiæ.

FABLE VII.

Les plus riches ont le plus à craindre.

LES MULETS ET LES VOLEURS.

DEux Mulets chargés chacun d'un pesant fardeau, marchoient ensemble dans un même chemin ; l'un portoit des sacs d'argent & l'autre d'orge : Ce premier comme portant un fardeau si riche, marchoit la tête levée, secoüant & faisant retentir la sonnette penduë à son col. L'autre suivoit derriere, marchant à petit pas & à petit bruit. Cependant des Voleurs qui étoient en embuscade viennent tout d'un coup fondre sur eux, & parmy le choc & la tuerie, percent ce premier Mulet à coup d'épée, pillent tout l'argent qu'il portoit, & laissent l'orge de l'autre comme étant de nul prix. Celuy donc qui avoit été volé déplorant son malheur, l'autre luy dit : Certes je me réjoüys du mépris qu'on a fait de moy, puis que je n'ay rien perdu, & que je n'ay point été blessé.

Cét exemple nous fait voir que le peu de bien met les hommes en seureté ; & que les grands richesses sont exposées à de grands perils.

FABLE VIII.

L'œil du maître est le plus clair-voyant.

LE CERF ET LES BOEUFS.

UN Cerf poussé par les Veneurs hors des grands bois, & fuyant la mort presente, vint dans une crainte aveugle en une ferme qui étoit proche, & se cacha dans une étable à bœufs qu'il trouva heureusement. Un Bœuf le voyant ainsi caché, luy dit : A quoy as-tu pensé miserable, de courir de toy-même à la mort, en mettant ta vie entre les mains des hommes dans leur propre maison? Le Cerf le priant luy dit : Vous autres seulement ayez pitié de moy, & je trouveray bien le moyen de me sauver à la premiere occasion. Le jour se passe, la nuit vient ; Le Bouvier apporte des feüillages, & ne voit point le Cerf : les autres païsants entrent & sortent, pas un ne l'apperçoit : Le fermier y vient luy-même & ne découvre rien non plus que les autres. Alors le Cerf se réjoüissant commença à remercier ces bons & paisibles Bœufs de ce qu'ils avoient exercé l'hospitalité envers luy au tems de son infortune. Un d'eux luy répondit : Quant à nous, nous souhaitons de bon cœur vôtre seureté. Mais si celuy qui a cent yeux vient icy une fois, vôtre vie est en grand

FABULA VIII.

Plures videas tuis oculis quàm alienis.

CERVUS ET BOVES.

CErvus nemorosis excitatus latibulis,
Ut venatorum fugeret instantem necem,
Cæco timore proximam villam petit,
Et opportuno se bovili condidit.
Hic bos latenti: Quidnam voluisti tibi,
Infelix, ultrò qui ad necem concurreris,
Hominumque tecto spiritum commiseris?
At ille supplex: Vos modo, inquit, parcite,
Occasione rursus erumpam datâ.
Spatium diei, noctis excipiunt vices:
Frondem bubulcus adfert; nec ideo videt,
Eunt subinde & redeunt omnes rustici,
Nemo animadvertit: transit etiam villicus,
Nec ille quidquam sentit. Tum gaudens ferus
Bobus quietis agere cœpit gratias,
Hospitium adverso quod præstiterint tempore.
Respondit unus: Salvum te cupimus quidem;

Sed ille qui oculos centum habet, si venerit,
Magno in periculo vita versatur tua,
Hæc inter, ipse dominus à cœna redit:
Et quia corruptos viderat nuper boves,
Accedit ad præsepe: Cur frondis parum est?
Stramenta desunt: Tollere hæc aranea,
Quantum est laboris? dum scrutatur singula,
Cervi quoque alta est conspicatus cornua,
Quem convocatâ jubet occidi familiâ;
Prædamq; tollit. ☞ *Hæc significat fabula,*
Dominum videre plurimùm in rebus suis.

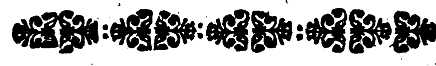
Epilogus.

INVIDIA VIRTUTUM COMES.

Æsopo ingentem statuam posuêre Attici,
Servumque collocârunt æterna in basi,
Patere honoris scirent ut cuncti viam,
Nec generi tribui, sed virtuti gloriam.
Quoniam occupârat alter ne primus forem.

danger. Sur ces entrefaits le maître vient à l'étable après souper, parce qu'il s'étoit apperçeu depuis peu que ses Bœufs étoient en mauvais état, & commence à dire : Pourquoy y a-t'il icy peu de feüillage ? il n'y a point de litiere ? Quelle peine y auroit-il à ôter ces araignées ? Furetant ainsi de tous côtés, il apperçoit le grand bois du Cerf, & ayant appellé tous ses valets, il commande qu'on le tuë, & le fait emporter dans son logis comme sa proye.

Cette Fable nous fait voir, que le maître est toûjours plus clair-voyant que tous les autres dans ses propres affaires.



Epilogue.

L'ENVIE EST INSEPARABLE DE LA VERTU.

LEs Atheniens ont élevé autrefois à Esope une grande statuë, & on mis cét esclave sur une baze qui devoit durer eternellement : afin d'apprendre à tout le monde, que la carriere de l'honneur est ouverte à toutes sortes de personnes, & que la gloire est le prix de la vertu, & non pas de la naissance. Esope donc m'ayant prevenu, & m'ayant empéché d'être le premier dans ce genre d'écrire, j'ay pris ce

qui me restoit en tâchant de faire qu'il ne fût pas le seul : & ce dessein n'est pas l'effet d'une mauvaise jalousie, mais d'une loüable emotion.

Que si l'Italie favorise mon travail, elle aura un plus grand nombre de personnes à opposer à la reputation de la Grece. Mais si l'envie veut prendre plaisir à y trouver à redire, elle ne me ravira pas neanmoins la satisfaction que ma conscience me donne d'avoir merité quelque loüange par mes ouvrages. Que si nôtre nom & nôtre travail vient jusques à vos oreilles, & si vôtre esprit goûte & penetre l'art avec lequel ces Fables sont composées, un si grand bonheur m'ôte tout le sujet de me plaindre. Et si au contraire ces productions sçavantes & étudiées, rencontrent pour juges des personnes que la nature semble avoir mis au monde avec un esprit de travers, & qui ne peuvent faire autre chose que censurer ceux qui valent mieux qu'eux, je souffriray mon mauvais destin avec une constance d'esprit, & une fermeté inebranlable, jusques à ce que la fortune rougisse elle-même de son injustice.

Fin du second Livre.



Ne solus esset, studui quod superfuit:
Nec hac invidia, verùm est æmulatio.
Quod si Labori Latium faverit meo,
Plures habebit quos opponat Græciæ.
Si livor obtrectare curam voluerit,
Non tamen eripiet laudis conscientiam.
Si nostrum studium ad aures pervenit tuas,
Et arte fictas animus sentit fabulas,
Omnem querelam submovet felicitas.
Sin autem doctus illis occurrit labor
Sinistra quos in lucem natura extulit,
Nec quicquàm possunt nisi meliores carpere,
Fatale exitium corde durato feram,
Donec Fortunam criminis pudeat sui.

Finis Libri II.



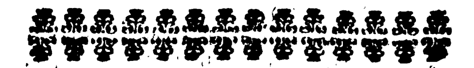
PHÆDRI FABULARUM

LIBER TERTIUS.

PHÆDRUS AD EUTYCHUM.

Phædri libellos legere si desideras
Vaces opportet, Eutyche, à negotiis,
Ut liber animus sentiat vim carminis.
Verùm, inquis tanti non est, ingenium tuum,
Momentum ut hora perdat officii mei.
Non ergo causa est manibus hoc tangi tuis,
Quod occupatis auribus non convenit.
Fortassè dices: Aliqua venient feriæ
Quæ me soluto pectore ad studium vocent.

LES



LES FABLES DE PHEDRE

LIVRE TROISIE'ME.

PREFACE A EUTYCHE.

MOn cher Eutyche, si vous desirez lire les Livres de Phedre, il faut que vous dégagiez vôtre esprit de vos affaires, afin qu'étant libre il puisse goûter la beauté de la Poësie. Que si vous me dites, que les fruits de mon esprit ne vous semblent pas si considerables, que vous vouliez perdre pour cela un moment du tems qui est destiné aux exercices de vôtre charge, il est donc inutile que ces Livres soient jamais entre vos mains, n'étant nullement propres pour être leus & entendus par des personnes accablées d'affaires. Vous me réponderez possible qu'il viendra quelques fêtes dans lesquelles vôtre esprit se relâchant pourra s'appliquer entierement à

l'étude. Mais dites-moy, je vous prie, vous amuserez-vous plûtôt à lire ces niaiseries & ces bagatelles, qu'à prendre le soin des affaires de vôtre maison, à rendre des visites à vos amis, à vous entretenir avec vôtre femme, à donner quelque relâche à vôtre esprit, & quelque repos à vôtre corps, pour reprendre ensuite avec plus de vigueur vôtre travail, & vos fonctions ordinaires ? Croyez-moy donc, il faut que vous changiez de dessein & de genre de vie, si vous pensez à entrer dans le temple des Muses.

Moy que ma mere a enfanté sur la montagne du Parnasse, où la Déesse Memoire a donné neuf filles au grand Jupiter, qui composent le Chœur des ars & des sciences : quoy que je sois presque né dans les Escoles, que j'aye arraché de mon cœur tous les desirs d'acquerir du bien, & que malgré les envieux je me sois donné tout entier à cette maniere de vie : je ne suis neanmoins reçeu qu'avec peine dans cette troupe de Sçavans. Que croyez-vous donc que doive attendre celuy, qui ne cherche autre chose par tous ses soins & par toutes ses veilles, qu'à amasser des grands biens, preferant la douceur du gain, à la gloire des travaux de l'esprit. Mais quoy qu'il en soit (comme dit Sinon étant amené devant Priam Roy de Troye) je m'en vay faire un troisiéme Livre du stile d'Esope pour rendre honneur à vôtre merite auquel je le consacre.

Legesne quæso potius viles nænias,
Impendas curam quàm rei domesticæ,
Reddas amicis tempora, uxori vaces,
Animum relaxes, otium des corpori,
Ut adsuetam fortius præstes vicem?
Mutandum tibi propositum est & vitæ genus,
Intrare si Musarum limen cogitas.
Ego quem Pierio mater enixa est jugo,
In quo tonanti sancta Mnemosyne Jovi
Fœcunda novies artium peperit chorum;
Quamvis in ipsa natus sim penè schola,
Curamque habendi penitùs corde eraserim,
Et laude invitâ in hanc vitam incubuerim;
Fastidiosè tamen in cœtum recipior.
Quid credis illi accidere qui magnas opes
Exaggerare quærit omni vigiliâ,
Docto labore dulce præponens lucrum?
Sed jam quodcumque fuerit (ut dixit Sinon

(Ad Regem cùm Dardanæ peronctus foret)

Librum exarabo tertium Æsopi stilo,

Honori & meritis dedicans illum tuis:

Quem si leges, lætabor: sin autem minus,

Habebunt certè quo se oblectent posteri.

Nunc fabularum cur sit inventum genus

Brevi docebo. Servitus obnoxia

Quia quæ volebat non audebat dicere,

Affectus proprios in fabellas transtulit,

Calumniamque fictis elusit jocis.

Ego porrò illius semita feci viam,

Et cogitavi plura quàm reliquerat,

In calamitatem deligens quædam meam.

Quod si accusator alius Sejano foret,

Si testis alius, judex alius denique;

Dignum faterer esse me tantis malis,

Nec his dolorem delinirem remediis,

Suspicione si quis errabit sua,

Si vous me faites la faveur de le lire, ce me sera une extreme joye : que si vous ne le pouvez pas, au moins la posterité y trouvera dequoy se divertir.

Je diray maintenant en peu de mots pourquoy les Fables ont été inventées. L'homme se trouvant dans la servitude & dans la dependance, parce qu'il n'osoit pas dire ce qu'il eût bien voulu, fit passer dans ces narrations fabuleuses les pensées & les mouvemens de son esprit, & se mit ainsi à couvert de la calomnie par ces contes plaisans & agreables. Quant à moy, j'ay fait un chemin large & spatieux du sentier étroit que j'ay trouvé tracé par le premier Autheur de ces Fables ; & j'ay inventé plus de choses qu'il ne m'en avoit laissées, choisissant quelque sujet pour y peindre mon infortune. Que si j'avois un autre accusateur, d'autres témoins, & enfin un autre juge que Sejan, je reconnoitrois moy-même que je suis digne de tant de maux, & je ne tâcherois pas de soulager ma douleur par ces remedes.

Au reste si quelqu'un se veut tromper soy-même par ses soupçons & par ses doutes, & prendre pour luy seul ce qui regarde tous les hommes en general, il découvrira le secret de son cœur & de sa consciance par une legereté indiscrete. Je desirerois neanmoins me justifier envers ceux qui sont dans cette disposition ; parce que mon dessein n'est pas de marquer personne en particulier, mais seule-

ment de faire voir un tableau des mœurs & de la vie des hommes.

Quelqu'un dira peut être que je m'engage dans une entreprise bien haute & bien difficile. Mais si Esope étant Phrygien, & Anacharsis étant Scythe, on pû acquerir par leur esprit une reputation qui durera eternellement; pourquoy étant plus proche qu'ils n'étoient de la Grece, cette mere de sciences & des arts, abandonneray je l'honneur de ma patrie, en demeurant dans une lâche oisiveté? Car la Thrace se peut vanter d'avoir eu d'excellens Escrivains: le Grand Line qu'elle a produit étant fils d'Apollon, & Orphée de l'une des Muses. Cet Orphée dis je, qui par l'armonie de son luth a ému les rochers, a dompté les bêtes, & a arrêté les flots impetueux de l'Hebre, en luy faisant une douce violence. Que l'envie donc se retire, & qu'elle ne conçoive pas un regret & un dépit inutile, parce qu'une gloire publique & generale m'est legitimement deuë.

J'ay dit cecy mon cher Eutyche, pour vous porter à lire ces Fables; Je vous supplie maintenant d'en juger avec l'équité & la sincerité ordinaire de vôtre esprit.



Et rapiet ad se quod erit commune omnium,

Huic excusatum me velim nihilominus.

Neque enim notare singulos mens est mihi,

Verùm ipsam vitam & mores hominum ostendere.

Rem me professum decet dicet forsan aliquis gravem.

Si Phryx Æsopus potuit, Anacharsis Scytha,

Æternam famam condere ingenio suo:

Ego litteratæ qui sum propior Græciæ

Cur somno inerti deseram patriæ decus?

Threissa cùm gens numeret auctores suos,

Linoq; Apollo sit parens, Musa Orpheo,

Qui saxa cantu movit & domuit feras,

Hebrique tenuit impetus dulci mora.

Ergo hinc abesto, livor, ne frustrà gemas:

Quoniam mihi solemnis debetur gloria.

Induxi te ad legendum: sincerum mihi

Candore noto reddas judicium peto.

FABULA I.

Rei bonæ vel vestigia delectant.

ANUS AD AMPHORAM.

ANus jacere vidit epotam amphoram,
Adhuc Falerna fæce & testa nobili,
Odorem quæ jucundum latè spargeret.
Hunc postquam totis avida traxit naribus:
O suavis anima, qualem te dicam bonam
Antehac fuisse, tales cùm sint reliquiæ?
Hoc quò pertineat dicet qui me noverit.

FABULA II.

Benefico benè erit.

PANTHERA ET PASTORES.

SOlet à despectis par referri gratia.
☞ *Panthera imprudens olim in foveam decidit:*

FABLE I.

Les moindres restes des choses bonnes sont inestimables.

LA VIEILLE PARLANT A UNE CRUCHE.

UNe bonne vieille trouva un jour une grande cruche que l'on avoit beuë, qui ayant été autrefois remplie d'exellent vin de Falerne, répandoit encore de toutes parts une odeur agreable par la seule lie qui en étoit demeurée. Ayant donc approché son nez & flairé cette Cruche avec un plaisir & une avidité merveilleuse; O douce odeur dit-elle, & combien, chere Cruche, dois-je croire que tu as été excellente autrefois, puisque tes êtres mêmes sont si agreables?

Quiconque me connoîtra fera aisément l'application de cette Fable.

FABLE II.

Qui fait du bien à autruy, le trouvera.

LA PANTHERE ET LES BERGERS.

SOuvent ceux que l'on méprise trouvent moyen de traiter les autres, comme ils ont été traités.

Un jour une Panthere ne prenant pas bien garde à soy, tomba dans une fosse, & des Paysans l'ayant veuë commencerent aussi-tôt les uns à luy jetter des bâtons, & les autres à laccabler de pierres. Quelques-uns au contraire ayant pitié d'elle, considerant qu'aussi bien il falloit qu'elle mourust, quand même personne ne luy feroit de mal, luy jetterent du pain, pour luy donner moyen de vivre encore quelque tems. La nuit vint ensuite, ils s'en retournerent tous chez eux sans se mettre en peine de rien, s'imaginant qu'ils la trouveroient morte le lendemain. Mais elle ayant repris ses forces qui avoient été abbatuës saute legerement, se dégage de cette fosse, & par une course prompte & soudaine se retire dans sa taniere. Peu de jours après elle paroist tout d'un coup, & se met en campagne: elle déchire les troupeaux, tuë les Bergers mêmes, & ravage avec impetuosité tout ce qu'elle rencontre, laissant par tout des marques de sa cruauté, & de sa fureur. Alors ceux qui avoient eu pitié d'elle craignant pour eux mêmes, n'osant pas luy demander qu'elle épargnast leurs troupeaux, la prient seulement d'épargner leur vie. Auxquels elle répondit: Je me souviens fort bien qui sont ceux qui m'ont donné du pain. Pour vous autres cessez de craindre: Je ne viens me vanger que de ceux qui m'ont outragée.

Vidêre agrestes: alii fustes congerunt,
Alii onerant saxis: quidam contrà miseriti,
Peritura quippe, quamvis nemo læderet,
Misêre panem, ut sustineret spiritum.
Nox insecuta est, abeunt securi domum,
Quasi inventuri mortuam postridie.
At illa vires ut refecit languidas,
Veloci saltu foveâ sese liberat,
Et in cubile concito properat gradu.
Paucis diebus interpositis, provolat,
Pecus trucidat; ipsos pastores necat,
Et cuncta vastans sævit irato impetu.
Tum sibi timentes, qui feræ pepercerant,
Damnum haud recusant, tantùm pro vita rogant:
Et illa: Memini qui me saxo petierint,
Qui panem dederint: vos timere absistite;
Illis revertor hostis qui me læserant.



FABULA III.

Mentem hominis spectato, non frontem.

SIMII CAPUT.

PEndere ad lanium quidam vidit Simium
Inter reliquas merces atque obsonia.
Quæsivit quidnam saperet, tum Lanius jocans:
Quale (inquit) caput est, talis præstatur sapor.
☞ *Ridiculè magis hoc dictum quàm verè æstimo,*
Quando & formosos sæpè inveni pessimos,
Et turpi facie multos cognovi optimos.

FABULA IV.

Erit ubi pœnas det procax audacia.

ÆSOPUS ET PETULANS.

SUccessus ad perniciem multos devocat.
☞ *Æsopo quidam petulans lapidem impegerat,*
Tanto (inquit) melior: assem deinde illi dedit,
Sic prosecutus: Plus non habeo me hercule,
Sed unde accipere possis monstrabo tibi:

FABLE III.

Il ne faut point juger des hommes par l'exterieur.

TESTE DE SINGE.

UNe personne ayant veu chez un Boucher un Singe mort, qui y étoit pendu avec les autres pieces de chair qu'il avoit à vendre, luy demanda quel goût il avoit. Le Boucher luy dit en riant, telle est la Tête, tel est le goût.

Je croy que cette parole est plûtôt une raillerie qu'une verité. Car j'en ay connu plusieurs, qui étant très beaux étoient très-méchans; & beaucoup d'autres qui étant très-laids de visage étoient très vertueux.

FABLE IV.

L'insolent trouve enfin qui le paye.

ESOPE ET UN INSOLENT.

LE bon succez est cause de la perte de plusieurs.

Un homme insolent ayant frappé Esope d'un coup pierre : Je vous en estime d'autant plus, dit Esope: & en même tems il luy donna un sol, ajoûtant : Certes je n'ay rien davantage : mais je m'en vais vous montrer une personne qui vous en pourra donner. Voicy un homme puissant & fort riche qui

s'avance : frappez-le de même d'un coup de pierre, & vous receverez la recompense qui vous est dûë. Luy se laissant persuader à ses paroles fait ce qu'on luy avoit dit. Mais cét audacieux impudent fut bien frustré de ses esperances : car ayant été pris, il fut pendu, & souffrit la peine qu'il avoit justement meritée.

FABLE V.

Ce n'est pas aux foibles à tenir des discours hautains ;

LA MOUCHE ET LA MULE.

UNe Mouche s'étant mise sur le timon d'un chariot crioit après la Mule qui le tiroit : Que tu es lente, luy disoit-elle, ne veux-tu pas aller plus vistes ? Prens garde que je ne te pique le col avec mon aiguillon. Mais la Mule luy répondit : Tes paroles ne me touchent point : Je ne crains que celuy qui étant assis sur le devant du chariot, & tenant entre ses mains les resnes auxquelles est attaché le mords que je blanchis de mon écume, tourne & manie comme il luy plaist le joug que je porte, en me cinglant avec son foüet. C'est pourquoy quitte cette insolence frivole & ridicule : car je sçay quand il faut s'arrêter, & quand il faut courir.

Cette Fable nous fait voir combien on se peut moquer justement de celuy, qui n'ayant aucune force fait neanmoins de vaines menaces.

Venit ecce dives & potens : huic similiter
Impinge lapidem , & dignum accipies præmium ,
Persuasus ille , fecit quod monitus fuit.
Sed spes fefellit impudentem audaciam ,
Comprehensus namque penas persolvit cruce.

FABULA V.

Ridenda imbecillorum superbiloquentia.

MUSCA ET MULA.

MUsca in temone sedit , & Mulam increpans ,
Quàm tarda es , inquit , non vis citiùs progredi ?
Vide ne dolone collum compungam tibi.
Respondit illa : Verbis non moveor tuis ,
Sed istum timeo , sellâ qui primâ sedens
Jugum flagello temperat lento meum ;
Et lora frænis continet spumantibus.
Quapropter aufer frivolam insolentiam :
Namque ubi standum est , & ubi currendum , scio :
☞ *Hac derideri fabula meritò potest ,*
Qui sine virtute vanas exercet minas.

FABULA VI.

Liber inops servo divite felicior.

CANIS ET LUPUS.

Quàm dulcis sit libertas breviter proloquar.
Cani perpasto macie confectus Lupus
Fortè occurrit: salutantes dein invicem
Ut restiterunt, unde sic, quæso, nites,
Aut quo cibo fecisti tantum corporis?
Ego qui sum longè fortior, pereo fame.
Canis simpliciter: Eadem est conditio tibi,
Præstare domino si par officium potes.
Quod? inquit ille. Custos ut sis liminis,
A furibus tuearis & noctu domum.
Ego verò sum paratus: nunc patior nives,
Imbresque, in sylvis asperam vitam trahens;
Quanto est facilius mihi sub tecto vivere,
Et otiosum largo satiari cibo?
Veni ergo mecum. Dum procedunt, aspicit
Lupus à catena collum detritum Canis.

FABLE VI.

La liberté, quoy que pauvre, vaut mieux que des chaisnes d'or.

LE CHIEN ET LE LOUP.

JE diray icy en peu de mots, combien la liberté est douce.

Un Loup tout maigre & tout défait, rencontra un jour un Chien gros & gras ; & s'étant salüez l'un l'autre, ils s'arrêterent pour parler ensemble. Le Loup commence à luy dire : D'où te vient cét embonpoint, je te prie, qu'as-tu mangé pour te faire un corps si plein & si luisant ? Moy qui suis beaucoup plus fort que toy, je meurs de faim. Le Chien luy répondit simplement : Tu peux joüyr des mémes avantages que moy, si tu véux rendre à mon maître le méme service. Et quel ? dit le Loup : De garder sa porte, & de défendre la nuit sa maison contre les voleurs. Moy ? dit il, je suis tout prest de faire cela. Je suis ici maintenant à souffrir la pluye & la neige, trainant une vie languissante & miserable dans les bois. Combien me sera-t'il plus doux de vivre à couvert dans une maison, où je trouveray dequoy manger tout mon saoul sans avoir rien à faire. Viens donc avec moy, dit le Chien. Comme ils alloient

ensemble, le Loup commença à appercevoir au col du Chien les marques de la chaine qu'il avoit accoûtumé de porter. D'où vient cela dit-il, cher amy? Ce n'est rien. Mais encore, dis-moy, je te prie. Parce que je parois un peu vif, il me lient durant le jour, afin que je me repose, & que je veille lors que la nuit sera venuë. Le soir on me delie & je vais par tout où je veux: On a soin de m'apporter du pain: mon maître même me donne des os de sa table: Les valets me jettent toûjours quelque morceau, & tous les restes des viandes, dont on ne veut plus manger. Ainsi je me saoule, & me remplis le ventre sans aucune peine. Mais dis-moy, lors que tu as envie d'aller quelque part, le peut-tu faire librement? Non pas tout à fait, répondit-il. O bien, Monsieur le Chien, joüys à la bonne heure de ces biens que tu vantes tant: Quant à moy, je ne voudrois pas acheter un Royaume aux dépens de ma liberté.

FABLE VII.

On est assez beau, quand on est bon.

LE FRERE ET LA SOEUR.

QUe cét avis t'aprenne à te considerer souvent toy-même.

Un homme avoit une petite fille extrémement laide, & un petit garçon parfaitement

Unde hoc, amice? Nihil est. Dic, quæso, tamen;
Quia videor acer, alligant me interdiu,
Luce ut quiescam, & vigilem nox quum venerit:
Crepusculo solutus quà visum est, vagor,
Adfertur ultrò panis, de mensa sua
Dat ossa Dominus, frusta jactat familia,
Et quod fastidit quisque pulmentarium.
Sic sine labore venter impletur meus.
Age, si quò est abire animus, est licentia?
Non plane est, inquit. Fruere qua laudas, Canis:
Regnare nolo, liber ut non sim mihi.

FABULA VII.

Sat pulcher, qui sat bonus.

FRATER ET SOROR.

PRæcepto monitus sæpè te considera.
☞ *Habebat quidam filiam turpissimam,*
Idemque insigni & pulchrâ facie filium.

His speculum in cathedra matris suppositum fuit:
Pueriliter ludentes, fortè inspexerant.
Hic se formosum jactat: illa irascitur,
Nec gloriantis sustinet fratris jocos,
Accipiens (quid enim) cuncta in contumeliam,
Ergo ad patrem cucurrit læsura invicem,
Magnaque invidia criminatur filium,
Vir natus, quòd rem feminarum tetigerit.
Amplexus utrumque ille, & carpens oscula,
Dulcemque in ambos charitatem partiens:
Quotidie, inquit, speculo vos uti volo:
Tu formam ne corrumpas nequitiæ malis:
Tu faciem ut istam moribus vincas bonis.

FABULA VIII.

Fidelem ubi invenias virum?

SOCRATE DICTUM.

VUlgare amici nomen, sed rara est fides.

beau. Il arriva qu'un jour ils rencontrerent un miroir sur la chaire de leur mere, & se joüant, comme les enfans ont accoûtumé de faire, ils se regarderent dedans. Le petit garçon commence à se vanter qu'il étoit beau. La petite fille se met en colere, & ne peut souffrir les railleries de son frere, qui se glorifioit de la sorte, prenant tout en mauvaise part, & comme s'il luy eust fait injure. C'est pourquoy voulant le piquer aussi à son tour, elle courut à son pere, & accusa son frere comme d'un crime atroce, de ce qu'étant garçon il avoit touché à un miroir, qui ne doit servir qu'aux femmes. Alors le pere les embrassant tous deux, & le baisant l'un aprés l'autre, & partageant ainsi entre-eux les témoignages de son affection paternelle. Je veux, leur dit-il, que vous vous regardiez tous les jours dans le miroir; Vous; mon fils, afin que vous ne deshonoriez pas vôtre beauté par la laideur & le déreglement du vice; & vous, ma fille, afin que vous couvriez le défaut de vôtre visage par la pureté de vos mœurs & de vôtre vie.



FABLE VIII.

Où trouvera t'en un amy fidele?

PAROLE DE SOCRATE.

IL n'y a rien de plus commun que le nom d'amy, ny de plus rare qu'un amy fidele.

Socrate ayant commencé à bâtir pour luy une maison fort petite; Socrate, dis je, dont je veux bien souffrir la mort, pourveu que j'acquier sa reputation & ceder comme luy à la violence de l'envie, pourveu que tout le monde me justifie dans le tombeau: Il y eut quelqu'un du peuple, comme c'est l'ordinaire, qui luy dis: Et comment vous, qui étes un si grand personnage: vous bâtissez-vous une si petite maison? pleust à Dieu, dit Socrate, que toute petite qu'elle est, je la puisse remplir de vrais amis.

FABLE IX.

Ne croy point legerement, & sur tout lors qu'on accuse les autres.

HISTOIRE ARRIVE'E DU TEMS D'AUGUSTE.

IL est dangereux de croire & de ne croire pas. Et pour dire en peu de mots un exemple de l'un & de l'autre; Hippolyte mourut parce qu'on creut sa marastre, & Troye fut ruinée, parce qu'on ne creut pas Cassandre. Il faut donc examiner auparavant avec grand soin la verité de chaque chose, pour ne prendre pas des impressions indiscretes, & ne porter pas un faux jugement: Mais afin de ne rabaisser par cette verité, en la faisant voir seulement dans quelque ancienne Fable, je vous raconteray ce qui s'est fait de mon tems.

☞ *Quum parvas ædes sibi fundasset Socrates*
(Cujus non fugio mortem, si famam adsequar,
Et cedo invidiæ dummodò absolvat cinis)
E populo sic nescio quis, ut fieri solet:
Quæso tam angustam talis vir ponis domum?
Utinam, inquit, veris hanc amicis impleam.

FABULA IX.

Ne sis credulus, maximè criminatori.

RES GESTA SUB AUGUSTO.

PEriculosum est credere, & non credere,
Utriusque exemplum breviter exponam rei.
Hippolytus obiit, quia novercæ creditum est:
Cassandræ quia non creditum, ruit Ilium.
Ergò exploranda est veritas multùm priùs,
Quàm stulta pravò judicet sententia.
Sed fabulosa ne vetustate elevem,
Narrabo tibi memoriâ quod factum est meâ.
☞ *Maritus quidam quum diligeret conjugem,*

Togamque puram jam pareret filio,
Eductus in secretum à liberto suo
Sperante hæredem suffici se proximum,
Qui dum de puero multa mentitus foret,
Et plura de flagitiis castæ mulieris,
Adjecit id quod sentiebat maximè
Doliturum amanti, ventitare adulterum,
Stuproque turpi pollui famam domûs.
Incensus ille falso uxoris crimine,
Simulavit iter ad villam, clamq; in oppido
Subsedit, deinde noctu subitò januam
Intravit, rectà cubiculum uxoris petens,
In quo dormire mater natum jusserat,
Ætatem adultam servans diligentiùs.
Dum quærunt lumen, dum concursat familia
Iræ furentis impetum non sustinens.
Ad lectum accedit, tentat in tenebris caput;
Ut sentit tonsum, gladio pectus transfigit,
Nihil respiciens dum dolorem vindicet.
Lucernâ adlatâ, simul aspexit filium,
Sanctamque uxorem dormientem cubiculo;

Un hom-

Un homme aymant extremément sa femme, & ayant un fils, auquel il étoit sur le point de donner cette robe qu'on donne aux enfans à l'âge de quatorze ans, avoit un affranchy, lequel esperant de dévenir son plus proche heritier, le tira à part, & luy dit en secret beaucoup de choses fausses contre son fils, & encore plus pour des-honorer sa femme, quoy que très-chaste. Enfin il ajoûta ce qu'il sçavoit luy devoir causer une extréme douleur dans l'affection qu'il avoit pour elle, qu'elle avoit un adultere qui la venoit voir souvent, & que ce commerce infame noircissoit la reputation de sa maisoe. Cét homme transporté de colere contre sa femme faussement accusée, fit semblant de s'en aller à sa maison des champs, & demeura neanmoins secretement dans la Ville. Puis révenant de nuit, il entre tout d'un coup dans son logis, & va droit dans la chambre de sa femme, où son fils dormoit dans le lit de sa mere, qui l'avoit voulu avoir auprès d'elle, l'observant avec plus de soin dans cét âge plus avancé. Cependant tandis qu'on cherche de la lumiere & que les valets courent d'un côté & d'autre, cét homme ne pouvant plus retenir la violence de sa fureur & de sa colere, s'avance vers le lit, tâte avec la main parmy les tenebres la tête de celuy qu'il rencontre, & sentant qu'il avoit les cheveux cours, luy passe son épée au travers du corps, ne pensant à autre cho-

se qu'à satisfaire sa douleur & sa vengeance. Ensuite la lumiere étant venuë, il apperçoit son fils mort, & sa femme très-chaste qui dormoit dans son lit; laquelle étant dans son premier sommeil, n'avoit rien senty de tout ce vacarme. Ainsi reconnoissant le crime qu'il avoit commis, il se punit luy-même, & se perça avec le même fer dont sa credulité luy avoit fait percer son propre fils. des accusateurs poursuivireut après cette femme, & la trainerent à Rome devant les cent Juges. On attaqua son innocence par de faux soupçons, & par de malignes consequences, à cause qu'elle étoit demeurée maitresse du bien. Les Avocats la defendent courageusement, & soûtiennent son innocence. Alors les Juges supplierent l'Empereur Auguste de les vouloir ayder, à s'aquiter de leur serment, & de l'obligation de leur charge, parce qu'ils ne pouvoient demêler une accusation si embroüillée. Et ce Prince ayant dissipé les tenebres de la calomnie, & penetré jusques dans le fond & dans la source de la verité de cette affaire, prononça ce jugement: Que l'affranchy, qui a été l'unique cause de tant de maux, souffre la peine qu'il a meritée. Càr quant à cette femme, qui a perdu tout ensemble son fils, & son mary, je la crois digne de compassion, & non pas de châtiment. Que si cét homme eust eu soin de bien examiner les accusations atroces qu'on formoit contre sa fa-

Sopita primo quæ nil somno senserat:
Repræsentavit in se pœnam facinoris.
Et ferro incubuit, quod credulitas strinxerat.
Accusatores postulârunt mulierem,
Romamque pertraxerunt ad Centumviros.
Maligna insontem deprimit suspicio,
Quod bona possideat. Stant patroni fortiter
Causam tuentes innocentis fœminæ.
A Divo Augusto tunc petiêre judices,
Ut adjuvaret jurisjurandi fidem,
Quod ipsos error implicuisset criminis.
Qui postquam tenebras dispulit calumniæ.
Certumque fontem veritatis repperit,
Luat (inquit) pœnas causa libertus mali:
Namque orbam nato simul & privatam viro,
Miserandam potiùs quàm damnandam existimo.
Quod si damnanda perscrutatus crimina
Paterfamilias esset, si mendacium
Subtiliter limasset à radicibus,
Non evertisset scelere funesto domum.

☞ *Nil spernat auris, nec tamen credat statim,*

Quandoquidem & illi peccant quos minimè putes:

Et qui non peccant impugnantur fraudibus.

Hoc admonere simplices etiam potest,

Opinione alterius ne quid ponderent:

Ambitio namque dissidens mortalium,

Aut gratiâ subscribit, aut odio suo.

Erit ille notus, quem per te cognoveris.

☞ *Hæc secutus sum propterea pluribus,*

Brevitate nimiâ quoniam quosdam offendimus.



FABULA X.

Optima sæpè despecta.

MARGARITA IN STERQUILINIO.

IN sterquilio pullus gallinaceus

Dum quærit escam, margaritam repperit:

Jaces indigno quanta res (inquit) loco:

mille, s'il euſt fait une recherche de cette fauſſeté, avec une exactitude toute entiere pour en découvrir le principe & l'origine, il n'euſt pas ruiné toute ſa maiſon par un crime ſi funeſte.

Ne mépriſe rien de ce qu'on te dit, & ne croy pas neanmoins tout d'un coup tout ce qu'on te dit, parce que ſouvent ceux-là ſont coupables que tu croir les plus éloignés de l'être; & ceux-là accuſés malicieuſement comme coupables, qui ſont en effet très innocens Les perſonnes les plus ſimples peuvent apprendre de cét hiſtoire à ne point porter de jugement ſur le rapport d'autruy: parce que les hommes étant pouſſés par des deſirs & des pretentions differentes, agiſſent d'ordinaire, ou par averſion, ou par faveur. Ainſi ne croy jamais bien connoître que celuy que tu connois par toy-même.

J'ay été plus long dans ce recit que je n'ay accoûtumé: parce que quelques-uns trouvent mauvais que je ſois ſi court.



FABLE X.

Souvent on laiſſe l'or dans la boüe, la vertu dans le mépris.

LA PERLE DANS LE FUMIER.

UN jeune Cocq cherchant à manger dans un fumier y trouva une Perle. O belle choſe, dit-il, que tu es dans un lieu ſale & in-

digne de ta beauté ! Ha si quelqu'un de ceux qui te desirent passionnement à cause de ton prix & de ta valeur, t'avoit apperçûë, il y auroit long-tems qu'il t'auroit remise dans ton premier éclat. Quant à moy qui te trouve icy, & qui aimerois beaucoup mieux trouver quelque chose de bon à manger, je ne te puis servir de rien, ny toy à moy.

Je dis cecy pour ceux qui ne me connoissent pas.

FABLE XI.

A l'œuvre l'ouvier.

LES ABEILLES ET LES BOURDONS JUGE'S PAR LA GUESPE.

LEs Abeilles ayant fait leur miel sur un haut chêne, des Bourdons lâches & paresseux disoient qu'il étoit à eux. L'affaire vint en Justice, & une Guespe fut prise pour juge : laquelle connoissant parfaitement la nature des uns & des autres, propose cette condition aux deux parties. Vôtre corps, dit-elle, a beaucoup de rapport, & vôtre couleur est toute semblable, de sorte que c'est avec grande raison que vôtre affaire paroit douteuse & embroüillée ; Mais de peur que je ne blesse par imprudence la justice que je vous veux rendre aux uns & aux autres, prenez des ruches, & faites vôtre ouvrage dans la cire, afin

O si quis pretii cupidus vidisset tui,
Olim redisses ad splendorem maximum.
Ego qui te inveni, potior qui multò est cibus,
Nec tibi prodesse, nec mihi quicquam potes.
☞ *Hic illis narro qui me non intelligunt.*

FABULA XI.

Opus artificem probat.

APES ET FUCI, VESPA JUDICE.

Apes in alta quercu fecerant favos:
Hos Fuci inertes esse dicebant suos,
Lis ad forum deducta est, Vespâ judice,
Quæ genus utrumque nosset cùm pulcherrimè.
Legem duabus hanc proposuit partibus,
Non inconveniens corpus, & par est color,
In dubium planè res ut venerit:
Sed ne religio peccet imprudens mea,
Alveos accipite, & ceris opus infundite,
Ut ex sapore mellis & forma favi,

De queis nunc agitur, auctor horum appareat;

Fuci recusant, Apibus conditio placet.

Tunc illa talem sustulit sententiam:

Apertum est quis non possit, aut quis fecerit,

Quapropter Apibus fructum restituo suum.

☞ *Hanc præterissem fabulam silentio,*

Si pactam Fuci non recusassent fidem,

FABULA XII.

Otiare, quò labores.

ÆSOPUS LUDENS.

PUerorum in turba quidam ludentem Atticus

Æsopum nucibus quum vidisset, restitit,

Et quasi delirum risit: quod sensit simul

Derisor potiùs quàm deridendus senex,

Arcum retensum posuit in media via:

Heus (inquit) sapiens, expedi quid fecerim:

qu'on puisse juger par le goût du miel, & par la forme de ces rayons, qui sont ceux qui ont formé celuy dont il s'agit maintenant. Les Bourdons refusent de se soûmettre à cette condition, & les Abeilles la reçoivent avec joye.

Alors la Guespe prononça cette sentence : On void clairement qui sont ceux qui n'ont pû faire ce miel, & qui sont ceux qui l'on fait. C'est pourquoy je rends aux Abeilles le fruit de leur travail.

J'eusse passé cette Fable sous silence, si les Bourdons s'étant accordés à prendre un Juge n'avoient refusé ensuite de s'y soûmettre.

FABLE XII.

Se reposer pour mieux travailler.

ESOPE SE DIVERTISSANT.

UN Athenien ayant veu Esope qui joüoit aux noix au milieu d'une troupe d'enfans, s'arréta tout surpris, & se moqua de luy comme d'un foû & d'un radoteur; Ce bon vieillard plus propre à se moquer des autres qu'à en être moqué, s'en étant apperçû, mis un arc débandé au milieu de la ruë, & luy dit: Hola, Monsieur, vous qui faites tant le sage, découvrez-nous un peu la raison de ce que je viens de faire. Là-dessus le peuple accourt;

Cét homme se tourmente long-tems en vain, & ne peut comprendre quel est le sujet de la question qu'on luy a proposée. Enfin il se rend & avoûë son ignorance. Et le sage vieillard étant demeuré vainqueur dit : Vous romprez bientôt cét arc si vous le tenez toûjours bandé : mais si vous le débandez, vous vous en pourrez servir quand vous voudrez.

Ainsi on doit donner quelquefois quelque divertissement à l'esprit, afin qu'il retourne plus ferme & plus vigoureux pour faire ses fonctions.

FABLE XIII.

Celuy qui a soin de l'education est plus pere que le pere même.

L'AGNEAU NOURRY D'UNE CHEVRE.

UN Agneau beslant au milieu des Chevres avec lesquelles il vivoit, un Chien luy dit : Tu te trompes, sot que tu es ce n'est pas là ta mere : & luy montra les Brebis qui paissoient separement en un lieu loin delà. Alors l'Agneau luy répondit : Je ne cherche pas celle qui conçoit quand il luy plaist & qui portant durant quelques mois un fardeau qu'elle ne connoist pas, s'en décharge enfin, le laissant tomber par terre : mais je cherche celle qui me nourrit en me tendant ses tettes, & qui

Concurrit populus : ille se torquet diu,
Nec quæstionis positæ causam intelligit ;
Novissime succumbit : Tum victor sophus :
Citò rumpes arcum, semper si tensum habueris ;
At si laxaris ; quum voles, erit utilis.
☞ *Sic lusus animo debet aliquando dari,*
Ad cogitandum melior ut redeat tibi.

FABULA XIII.

Qui educat pater magis quàm qui genuit.

AGNUS A CAPELLA NUTRITUS.

Inter capellas Agno balanti Canis,
Stulte (inquit) erras : non est hac mater tua :
Ovesque segregatas ostendit procul.
Non illam quæro, quæ quum libitum est concipit,
Dein portat onus ignotum certis mensibus,

Novissimè prolapsam effundit sarcinam:
Verùm illam quæ me nutrit admoto ubere,
Fraudatque natos lacte, ne desit mihi.
Tamen illa est potior quæ te peperit. Non ita est.
Unde illa scivit niger an albus nascerer?
Age porro scisset; quum crearer masculus,
Beneficium magnum sanè natali dedit,
Ut expectarem lanium in horas singulas.
Cujus potestas nulla in gignendo fuit,
Cur hâc sit potior, quæ jacentis miseria est,
Dulcemque sponte præstat benevolentiam?
Facit parentes bonitas, non necessitas.
☞ *His demonstrare voluit auctor versibus*
Obsistere homines legibus, meritis capi.

FABULA XIV.

Humanitas, & gratior, & tutior.

CICADA ET NOCTUA.

H*umanitati qui se non accommodat,*
Plerumque pœnas oppetit superbiæ.

prive ses petits du lait qui leur appartient, afin d'en avoir pour m'en donner. Mais celle qui t'a mis au monde est toûjours preferable à l'autre. Non certes, dit l'Agneau, car d'où a-t'elle sçeu si je devois naître blan ou noir: Et quand bien elle l'eust sçeu, ayant été formé masle comme je suis, elle m'a fait certes une grande faveur, en me mettant au monde, pour attendre à toute heure le boucher qui me doit égorger. Pourquoy donc preferrerois je celle qui n'a eu aucun pouvoir sur moy en me faisant naître, à celle qui a eu pitié de moy, lors que j'étois couché par terre, & abandonné de tout le monde, & qui me donne de son propre mouvement tant de marques de sa bienveillance & de sa douceur? C'est la bonté & l'affection non la necessité de la nature, qui fait les peres & meres.

L'Autheur a voulu montrer par ces vers que les hommes resistent à l'obligation des loix; mais qu'on les gagne en leur faisant du bien.

FABLE XIV.

Il est plus loüable & plus seur d'obliger tout le monde.

LA CIGALE ET LE HIBOU.

CEluy qui n'est point doux & accommodant envers les autres, porte souvent la peine de son orgueïl.

Une Cigale rompoit la tête à un Hibou par ses criailleries, & tourmentoit fort cét oyseau, qui a accoûtumé de chercher à manger durant la nuit, & de dormir durant le jour dans le creux de quelque arbre. Le Hibou l'ayant priée de se taire, elle commença à crier beaucoup plus fort: & comme il la supplioit une seconde fois, elle s'opiniâtra encore davantage. Le Hibou voyant que tout luy étoit inutile, & que l'on méprisoit ses paroles, se servir de cette finesse pour attraper cette causeuse; Puisque tu m'empêches de dormir par tes chansons, qui sont tellement douces qu'il semble que ce soit Apollon même qui joue de son Luth: j'ay envie de boire du Nectar que Pallas m'a donné depuis peu. Si tu le juges digne de toy, viens t'en, je te prie, & nous en boirons ensemble. La Cigale qui mouroit de soif, & qui voyoit outre cela qu'on la loüoit de sa belle voix, s'envôla vers luy avec grande ardeur: Et aussi-tôt le Hibou sortant de son trou, la poursuivit toute tremblante de peur, & la tua. Ainsi elle luy donna par sa mort le silence qu'elle luy avoit refusé durant sa vie.

☞ *Cicada acerbum noctua convicium*
Faciebat, solita victum in tenebris quærere,
Cavoque ramo capere somnum interdiu.
Rogata est ut taceret; multò validiùs
Clamare cœpit. Rursus admotâ prece,
Accensa magis est. Noctua ut vidit sibi
Nullum esse auxilium, & verba contemni sua,
Hâc est aggressa garrulam fallaciâ:
Dormire quia me non sinunt cantus tui,
Sonare cithara quos putes Apollinem,
Potare est animus nectar, quod Pallas mihi
Nuper donavit: si non fastidis, veni;
Unà bibamus. Illa quæ ardebat siti,
Simul cognovit vocem laudari suam,
Cupidè advolavit. Noctua egressa cavo,
Trepidantem consectata est, & letho dedit.
Sic viva quod negarat tribuit mortua.

FABULA XV.

Fructu non foliis arborem æstima.

ARBORES IN DEORUM TUTELA.

Olim quas vellent esse in tutela sua.
Divi legerunt arbores. Quercus Jovi;
Et myrtus Veneri placuit, Phœbo laurea,
Pinus Cibeli, populus celsa Herculi,
Minerva admirans, quare steriles sumerent;
Interrogavit: Causam dixit Jupiter,
Honorem fructu ne videamur vendere.
At mehercule narrabit quod quis voluerit,
Oliva nobis propter fructum est gratior,
Tunc sic Deorum genitor atque hominum sator:
O nata, merito sapiens dicere omnibus:
Nisi utile est quod facimus, stulta est gloria.

☞ *Nihil agere quod non prosit, fabella admonet.*

FABLE XV.

Estime l'arbre par les fruits, & non par les feüilles.

DES ARBRES CHOISIS PAR LES DIEUX.

LEs Dieux choisirent autrefois les Arbres qu'ils vouloient prendre en leur protection. Jupiter choisit le Chêne, Venus le Myrte, Apollon le Laurier, Cybele le Pin & Hercule le haut Peuplier. Minerve s'étonnant de ce qu'ils prenoient des arbres steriles, leur en demanda la cause. Jupiter luy répondit: C'est, dit-il, que nous ne voulons pas qu'il semble que nous leur vendions l'honneur que nous leur faisons, pour le fruit qu'ils rapporteroient. Certes luy dit-elle, chacun en dira ce qu'il luy plaira: mais pour moy j'avouë que j'ayme particulierement l'Olivier à cause de son fruit. Alors le pere des Dieux, & le createur des hommes luy répondit: O ma fille, c'est avec grande raison que tout le monde publie ta sagesse; car en effet, si ce que nous faisons n'est utile, c'est une folie que d'y chercher de la gloire.

Cette Fable nous apprend de ne rien faire que d'utile.

✤✤✤✤✤✤✤✤✤✤✤✤✤:✤✤✤✤✤✤✤✤✤✤✤✤✤

FABLE XVI.

Sois content du tient, n'envie point les autres.

PLAINTE DU PAON A JUNON.

LE Paon vint un jour tout fâché se plaindre à Junon, de ce qu'elle ne luy avoit pas donné une voix aussi belle que celle du Rossignol: que cét oyseau étoit admiré de tous les autres, au lieu qu'ils se moquoient tous de luy, aussi-tôt qu'il commençoit à chanter. A quoy la Deesse luy répondit pour le consoler: Vous surpassez aussi les autres oyseaux par vôtre grandeur & par vôtre beauté. Vôtre col jette un éclat qui égale celuy des emeraudes, & lors que vous étendez vôtre queuë, vos plumes peintes d'une si admirable maniere semblent être des diamans. Mais de quoy me sert, luy dit-il, cette beauté muette, si je dois ceder à un autre pour la belle voix? L'ordre suprême des destins, dit Junon, vous a fait à chacun vôtre partage. Ils vous ont donné à vous la beauté, la force à l'Aigle, la voix douce & harmonieuse au Rossignol, la proprieté de marquer de bons augures au Corbeau, celle de former de mauvais presages à la Corneille, & chacun de ces Oyseaux est content de la voix qu'il a reçûë.

Ne desire point ce que la nature ne t'a point donné, de peur qu'étant trompé dans tes vaines esperances, il ne te reste que de vaines plaintes.

FABULA XVI.

Tuis contentus ne concupiscas aliena.

PAVO AD JUNONEM.

PAvo ad Junonem venit, indigne ferens
Cantus Luscinii quod sibi non tribuerit.
Illum esse cunctis avibus admirabilem,
Se derideri simul ac vocem miserit.
Tunc consolandi gratia, dixit Dea:
Sed formâ vincis, vincis magnitudine;
Nitor smaragdi collo præfulget tuo,
Pictisque plumis gemmeam caudam explicas.
Quò mi, inquit, mutant speciem, si vincor sono?
Fatorum arbitrio partes sunt vobis datæ:
Tibi forma, vires Aquilæ, lucinio melos.
Augurium corvo, læva cornici omina,
Omnes quæ propriis sunt contentæ vocibus.
☞ *Noli adfectare quod tibi non est datum,*
Delusa ne spes ad querelam recidat.

FABULA XVII.

Multi homines nomine, non re.

ÆSOPUS AD GARRULUM.

Æsopus domino solus cùm esset familia,
Parare cœnam jussus est maturius.
Ignem ergo quærens, aliquot lustravit domus
Tandemque invenit ubi lucernam accederet:
Tum circumeunti fuerat quod iter longius,
Effecit brevius: namq; rectà per forum
Cœpit redire: & quidam è turba garrulus:
Æsope, medio sole quid tu cum lumine?
Hominem quæro (inquit) & abit festinans domum.
☞ Hoc si molestus ille ad animum retulit,
Sensit profectò se hominem non visum seni,
Intempestivè qui occupato alluserit.

FABLE XVII.

Plusieurs ne sont hommes que de noms.

RESPONSE D'ESOPE A UN DISCOUREUR.

ESope étant luy seul tout le train & tous les valets de son maître, reçeut ordre un jour d'apprêter le souper de meilleure heure qu'à l'ordinaire. Etant donc allé pour chercher du feu, il parcourut plusieurs maisons & en ayant trouvé enfin, il alluma sa chandelle. Mais parce que tournant ainsi en divers endroits, son chemin étoit devenu assez long, pour l'accourcir en revenant il passa tout au travers du marché. Et un discoureur d'entre le peuple commença à luy dire: Esope, que veux tu faire icy avec ta chandelle en plein midy? Je cherche un homme, luy dit-il, & ensuite il s'en retourna promptement en sa maison.

Si cét importun fit reflection sur cette réponse, il reconnut sans doute, qu'il n'avoit pas paru homme à ce sage vieillard, d'être venu ainsi à contre tems se joüer de luy dans la grande hâte où il étoit.

FABLE XVIII.

C'est être bien malheureux, que de l'être durant sa vie, & encore plus après sa mort.

L'ASNE ET LES PRESTRES DE CYBELE.

CEluy qui est né pour étre malheureux n'est pas seulement affligé durant tout le cours de sa vie, mais la rigueur de son mauvais destin le poursuit encore, & le tourmente méme après sa mort.

Des prêtres de Cybele allant à la quête de porte en porte, ayant accoûtumé de mener un Asne avec eux qui portoit leurs hardes: lequel étant mort de fatigue, & de coups qu'il avoit reçeu, ils l'écorcherent, & firent des tambours de sa peau. Quelqu'un leur ayant demandé ce qu'il avoient fait de leur bon amy qu'ils avoient tant caressé, ils luy repondirent en cette sorte: Il croioit qu'il seroit en seureté au moins après sa mort: mais tout mort qu'il est, nous le chargeons encore de coups.

Fin du troisiéme Livre.

FABULA XVIII.

Miserrimus, qui in vita miser, post mortem miserior.

ASINUS ET GALLI.

Qui natus est infelix, non vitam modò
Tristem decurrit, verùm post obitum quoque,
Persequitur illum dura fati miseria.
☞ *Galli Cibeles circum quæstus ducere*
Asinum solebant bajulantem sarcinas:
Is cum labore & plagis esset mortuus,
Detractâ pelle sibi fecerunt tympana.
Rogati mox à quodam, delicio suo,
Quidnam fecissent, hac locuti sunt modo:
Putabat se post mortem securum fore,
Ecce aliæ plagæ congeruntur mortuo.

Finis Libri III.



PHÆDRI FABULARUM

LIBER QUARTUS.

PRÆFATIO.

Joculari tibi videmur: & sanè bene.
Dum nihil habemus majus, calamo ludimus,
Sed diligenter intuere has nænias;
Quantam sub illis utilitatem reperies?
Non semper ea sunt quæ videntur: decipit
Frons prima multos? rara mens intelligit
Quod interiore condidit cura angulo.
Hoc ne locutus sine mercede existimer,
Fabellam adjiciam de mustela & muribus.

LES

LES FABLES DE PHEDRE

LIVRE QUATRIE'ME.

PREFACE.

CEs petits ouvrages vous paroiſſent un jeu d'eſprit, & certes avec grande raiſon puiſque nous nous joüons ainſi avec la plume; n'ayant rien à faire de plus important. Mais conſiderez bien, je vous prie, ces bagatelles & ces niaiſeries. Combien de fruit & d'utilité trouverez-vous renfermés ſous leur écorce? Les choſes ne ſont pas toûjours telles, qu'elles paroiſſent: Pluſieurs ſe laiſſent tromper par la premiere apparence Il y en a tres-peu qui reconnoiſſent en ce genre d'écrire, ce que l'art & l'adreſſe de l'Authour a caché, & comme enveloppé dans les replis de ces Fables. Et afin qu'il ne ſemble pas que j'aye dit cecy vainement, je m'en vais vous raconter la Fable de la Belette & des Souris.

FABLE I.

C'est en vain qu'on tend des pieges à un homme habile.

LA BELETTE ET LES SOURIS.

UNe Belette ne pouvant plus atteindre à la course des Souris, à cause de la foiblesse que son âge & sa vieillesse luy avoient causée; elle se couvrit toute de farine, & s'en alla s'étendre tout de son long comme une piece de chair en un lieu sombre & obscur. Une Souris la voyant, & pensant que ce fust quelque chose de bon à manger, se jetta sur elle, & la Belette la prenant la tua. Il en vint encore une seconde, puis une troisiéme, qui perirent toutes de la même sorte. Quelques autres ayant été prises ensuite, il en vint enfin une vieille, toute ratatinée, qui s'étoit sauvée souvent des pieges & des souriciers: Et découvrant de loin les embusches de cét ennemy fin & subtil: Puis tu te porter aussi bien, dit-elle, comme tu es veritablement de la farine.

FABULA I.

Aſtutus aſtu nou capitur.

MUSTELA ET MURES.

Muſtela quum annis & ſenectâ debilis
Mures veloces non valeret adſequi,
Involvit ſe farinâ, & obſcuro loco
Adjecit negligenter. Mus eſcam putans,
Adſiluit, & compreſſus incubuit neci:
Alter ſimiliter; deinde periit & tertius.
Aliquot ſecutis, venit & retorridus,
Qui ſæpe laqueos & muſcipulam effugerat;
Proculque inſidias cernens hoſtis callidi:
Sic valeas, inquit, ut farina es, quæ jaces.

FABULA II.

Spernit superbus quæ nequit assequi

VULPES ET UVA.

Fame coacta Vulpes altâ in vineâ
Uvam adpetebat summis saliens viribus:
Quàm tangere ut non potuit, discedens ait;
Nondum matura est, nolo acerbam sumere.
Qui facere quæ non possunt, verbis elevant,
Adscribere hoc debebunt exemplum sibi.

FABULA III.

Vindictæ cupidus sibi malum arcessit.

EQUUS ET APER.

Equus sedare solitus quo fuerat sitim,
Dum sese Aper volutat, turbavit vadum:
Hinc orta lis est. Sonipes iratus fero,
Auxilium petiit hominis, quem dorso levans
Rediit ad hostem latus. Hunc telis eques
Postquam interfecit, sic locutus traditur:

FABLE II.

Le glorieux méprise ce qu'il ne peut avoir.

LE RENARD ET LE RAISIN.

UN Renard pressé par la faim, tâchoit d'atteindre en sautant de toute sa force à une grappe de raisin, qui étoit sur une vigne fort haute. Et ne luy étant pas possible de l'avoir, il dit en s'en allant: Il n'est pas encore meur, & je ne le veux pas manger verr.

Que ceux-là s'appliquent cét exemple, qui rabaissent par leurs paroles ce qu'ils ne sont pas capables de faire.

FABLE III.

Le vindicatif trouve sa misere dans sa vengeance.

LE CHEVAL ET LE SANGLIER.

LE Sanglier s'étant roulé dans un gué où le Cheval avoit accoûmé d'aller boire, & ayant troublé l'eau, il s'excita une querelle entr'eux. Le cheval étant en colere contre cette bête sauvage, implora le secours de l'homme, & le portant sur son dos, revint trouver son ennemy, ravi de joye. L'homme

qui étoit ainsi monté sur luy ayant tué le Sanglier, luy parla, à ce qu'on dit, de cette sorte: Je me réjoüys de t'avoir secouru comme tu m'en avois prié. Car outre la prise que j'ay faite, j'ay reconnu combien tu me pouvois être utile. Et ainsi il le contraignit de souffrir le frein malgré qu'il en eust. Alors le Cheval étant tout triste, de ces paroles: Insensé que je suis, recherchant de me venger pour une chose de neant, je suis tombé dans une dure servitude.

Cette Fable doit apprendre aux personnes colères à souffrir plûtôt qu'on les offense impunement, que s'assujettir elles-mêmes à la domination des autres.

FABLE IV.

Il ne faut pas compter les hommes, mais les peser.

TESTAMENT INTERPRETE' PAR ESOPE.

LE petit recit que je m'en vay faire, apprendra à la posterité, qu'un seul homme a souvent plus de lumiere que tout un peuple.

Un jour un homme mourant laissa trois filles. L'une étoit belle, & dressoit des pieges à ceux qui la voyoient par ses regards, qui n'étoient pas assez modestes: L'autre étoit bonne menagere, passant sa vie aux champs & à filer: La troisiéme étoit fort laide, & adonnée au vin. Ce bon homme fit leur mere son heri-

Lætor tulisse auxilium me precibus tuis;

Nam prædam cepi, & didici quàm sit utilis.

Atque ita coëgit frænos invitum pati.

Tum mœstus ille: Parvæ vindictæ rei

Dum quæro demens, servitutem repperi.

☞ *Hæc iracundos admonebit fabula,*

Impunè potius lædi, quàm dedi alteri.

FABULA IV.

Homines non numerandi, sed ponderandi.

ÆSOPUS INTERPRES TESTAMENTI.

PLus esse in uno sæpè quàm in turba boni,

Narratione posteris tradam brevi,

☞ *Quidam decedens tres reliquit filias;*

Unam formosam & oculis venantem viros:

At alteram lanificam & & frugi rusticam;

Devotam vino tertiam & turpissimam.

Harum autem matrem fecit hæredem senex
Sub conditione, totam ut fortunam tribus
Æqualiter distribuat, sed tali modo,
Ne data possideant aut fruantur: tum simul
Habere res desierint, quas acceperint,
Centena matri conferant sestertia.
Athenas rumor implet: mater sedula
Jurisperitos consulit: nemo expedit,
Quo pacto non possideant quod fuerat datum
Fructumve capiant: deinde, quæ tulerint nihil,
Quanam ratione conferant pecuniam.
Postquam consumpta est temporis longi mora,
Nec testamenti potuit sensus colligi,
Vid. Not. *Fidem* advocavit, jure neglecto, parens:*
Seponit mœcha vestem, mundum muliebrem,
Lavationem argenteam, eunuchos glabros:
Lanifica agellos, pecora, villam, operarios,
Boves, jumenta, & instrumentum rusticum:
Potrici, plenam antiquis apothecam cadis,
Domum politam, & delicatos hortulos.

tiere, mais à condition qu'elle distribuëroit son bien également à ses trois filles, en telle sorte neanmoins qu'elles ne le posséderoient point & qu'elles n'en joüiroient point; & qu'aussi-tôt qu'elles cesseroient d'avoir ce qu'elles auroient reçû, elles donneroient cent sesterces à leur mere. Aussi-tôt le bruit de ce Testament remplit toute la Ville d'Athenes. La mere va consulter avec grand soin les Jurisconsultes, mais personne ne peu accorder, comment il se peut faire qu'elles ne possedent point ce qui leur aura été donné, & qu'elles n'en retirent point les fruits; & s'il est vray qu'elles n'en joüissent point, comment elles pourront ensuite donner de l'argent à leur mere. Ainsi un long espace de tems s'étant passé dans ces doutes, & personne n'ayant pû comprendre le sens de ce Testament, la mere laissant ce qui étoit de droit & de l'ordonnance du mort, se contenta d'agir en cela de bonne foy. Elle met pour la part de celle qui étoit débauchée tous les habits, tout ce qui sert à parer les femmes, des bains tout d'argent, des Eunuques delicats & effeminés. Elle destine à celle qui s'occupoit à filer, les terres, le bêtail, la maison des champs, les troupeaux de bœufs, les chevaux, les asnes, & tout ce qui regarde le menage de la campagne. Et elle reserve pour celle qui aimoit le vin, un cellier plein de vin vieil, une maison fort jolie, & des beaux jardins. Ayant

donc resolu de leur distribuer de la sorte le bien du pere ; & le peuple qui les connoissoit approuvoit ce partage, Esope parut tout d'un coup au milieu de l'assemblée, & commença à s'écrier : Ha ! quelle douleur seroit-ce au pere de ces filles, s'il luy restoit encore quelque sentiment après sa mort, de voir que les Atheniens n'auroient pû comprendre sa derniere volonté ! Et comme on l'eut prié de dire son avis sur ce Testament, il découvrit ainsi ce qui avoit trompé tout le monde : Donnez, dit-il, la maison, les meubles, avec les beaux jardins, & le vin vieil à celle qui s'occupe à filer, & qui ayme à vivre aux champs : Donnez les habits, les perles, les valets, & tout le reste de cette nature à celle qui ayme les festins & la bonne chere : & donnez à celle qui est débauchée les champs, les vignes, & les troupeaux avec les Bergers. Nulle ne pourra souffrir de se voir posseder des choses entierement éloignées de son humeur. Celle qui est laide & qui aime à boire, vendra tous ses ornemens pretieux pour avoir du vin : la débauchée vendra toutes ses terres pour acheter dequoy se parer. Celle qui s'occupe à filer & qui ayme les troupeaux, se defera à quelque prix que ce soit de cette maison de delices. Et en cette sorte nulle ne possedera ce qui luy aura été donné ; & de ce qu'elles auront reçu de la vente de leur bien, elles payeront à la mere la somme portée par

Sic destinata dare quum vellet singulis,
Et adprobaret populus qui illas noverat,
Æsopus mediâ subitò in turba constitit:
O si maneret condito sensus patri,
Quàm graviter ferret, quòd voluntatem suam
Interpretari non potuissent Attici?
Rogatus deinde, solvit errorem omnium.
Domum & ornamenta cum venustis hortulis
Et vina vetera date lanificæ rusticæ:
Vestem, uniones, pedissequos, & cætera
Illi adsignate, vitam quæ luxu trahit:
Agros, vites, & pecora cum pastoribus.
Donate mœchæ. Nulla poterit perpeti
Ut moribus qui teneat alienum suis,
Deformis cultum vendet, ut vinum bibat:
Agros abjiciet mœcha, ut ornatum paret;
At illa gaudens pecore, & lana dedita,
Quâcumque summâ tradet luxuriæ domum:
Sic nulla possidebit quod fuerit datum,
Et dictam matri conferent pecuniam
Ex pretio rerum quas vendiderint singulæ.

☞ *Ita quod multorum fugit imprudentiam,*
Unius hominis repperit solertia.

FABULA V.

Feriunt summos fulmina montes.

PUGNA MURIUM ET MUSTELARUM.

*Q*Uum victi Mures Mustelarum exercitu
Fugerent, & arctos circum trepidarent cavos,
Ægrè recepti, tamen evaserunt necem,
Duces eorum, qui capitibus cornua
Suis ligârant, ut conspicuum in prælio
Haberent signum quod sequerentur milites,
Hasêre in portis, suntque capti ab hostibus.
Quos immolatos victor avidis dentibus
Capacis alvi mersit tartareo specu.

☞ *Quemcumque populum tristis eventus premit,*
Periclitatur magnitudo principum:
Minuta plebs facili præsidio latet.

le Testament Ainsi un seul homme trouva par la subtilité de son esprit, ce que tant d'autres moins habiles n'avoient pû découvrir.

FABLE V.

Les hautes montagnes sont les plus exposées à la foudre.

COMBAT DES BELETTES ET DES SOURIS.

LEs Souris ayant été défaites un jour par l'armée des Belettes, s'enfuyrent toutes épouvantées vers leurs petits trous, dans lesquels se retirant avec grande peine, elles éviterent neanmoins la mort qui les menaçoit. Mais leurs Capitaines qui avoient attaché des cornes sur leurs têtes, afin que leurs soldats eussent comme une especes d'enseignes qu'ils pussent voir & suivre dans le combat, se trouverent arrêtés à l'entée de leurs trous, & furent pris par les ennemis. Et le vainqueur les immolans à sa faim & à la cruauté de ses dents avides, les engloutit en la vaste étenduë de son ventre, comme dans une gouffre.

Ainsi lors que quelque accident funeste tombe sur un pays, les Grands & les Princes sont d'ordinaire exposés au peril : mais le simple peuple se sauve aisément, & est à couvert par sa petitesse même.

FABLE VI.

Les sots ne trouvent rien de bien que ce qu'ils font eux mêmes.

PHEDRE CONTRE LES CENSEURS DE SON LIVRE.

TOy qui examine mes écrits avec tant de raffinement & de pointillerie, & qui dédaignes de lire cette sorte de contes divertissans, ne quitte pas si tôt la lecture de ce petit Livre, & donne toy encore un peu de patience, tandis que je m'efforce de satisfaire à la severité de ton humeur en faisant joüer à Esope un personnage plus grave & plus serieux.

Pleust aux Dieux que la hâche de Thessalie n'eust jamais coupé les hauts pins sur les coteaux de la forest de Pelée. Et que le subtil Argus voulant tracer sur les eaux une route audacieuse, & exposée au peril d'une morte visible; n'eust point formé un navire par l'art & l'addresse de Pallas. Ce navire, dis-je, lequel ouvrant le premier l'entrée de la mer, qui jusques alors étoit demeurée inaccessible, a été si funeste aux Grecs & Barbares. Car ensuite de cette entreprise, la superbe maison d'Ætas a été remplie de sang & de deüil, & la

FABULA VI.

Stultus nisi quod ipse facit, nil rectum putat.

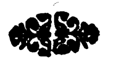
PHÆDRUS IN FABULARUM ÆSOPIARUM CENSORES.

Tu nasute scripta distingis mea,
Et hoc jocorum legere fastidis genus,
Parva libellum sustine patientiâ,
Severitatem frontis dum placo tua,
Et in cothurnis prodit Æsopus novis:

Utinam ne unquam Pelei nemoris jugo
Pinus bipenni concidisset Thessalâ,
Nec ad professæ mortis audacem viam
Fabricasset Argus opere Palladio ratem,
Inhospitalis prima quæ Ponti sinus
Patefecit, in perniciem Graiûm & Barbarûm:
Namque & superbi luget Æeta domus,

Et regna Pelea scelere Medea jacent,
Quæ sævum ingenium variis involvens modis,
Illic per artus fratris explicuit fugam;
Hic cæde Patris Peliadum infecit manus.
Quid tibi videtur? hoc quoque insulsum est, ait,
Falsoque dictum; longè quia vetustior
Ægea Minos classe perdomuit freta,
Justoque vindicavit exemplo impetum.
Quid ergo possum facere tibi, lector Cato,
Si nec fabellæ te juvant, nec fabula?
Noli molestus esse omninò litteris,
Majorem exhibeant nè tibi molestiam.

Hoc illis dictum est, si qui stulti nauseant:
Et ut putentur sapere, cœlum vituperant.

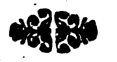


Royaume de Pelias a été ruiné entierement par le crime de Medée : qui déguisant par plusieurs artifices son esprit cruel & impitoyable, déchira en plusieurs morceaux les membres de son frere pour favoriser sa fuite hors de son pays & porta les filles de Pelias à soüiller leurs mains dans le sang de leur propre pere.

Que vous semble de ce recit ? Vous me direz sans doute, qu'il est impertinent, & étably sur une fausseté touchant ce premier vaisseau ; parce que long-tems avant les Argonautes, Minos avoit domté la violence de la mere Egée en la couvrant d'une grande flotte, & avoit vangé la mort de son fils par une punition aussi juste qu'exemplaire.

Comment donc puis-je faire pour vous contenter, vous qui faites tant le severe & le Caton, si vous ne goûtez ny les petits contes d'Esope, ny les grandes Fables des Poëtes ? C'est pourquoy je vous conseille de ne point inquieter les Muses & les gens sçavans, de peur qu'ils ne vous donnent plus de peine que vous ne leur en sçauriez faire.

J'ay dis cecy pour ces petits esprits, qui font les rencheris & les dégoûtés, & qui pour paroitre habiles & justicieux, trouvent à redire dans le Ciel même.



FABLE VII.

Les mauvaises langues en rencontrent de plus mauvaises qu'elles.

LA VIPERE ET LA LIME.

CEluy qui veut mordre & déchirer un autre, qui ſçait encore mieux mordre & déchirer que luy, ſe verra dépeint dant cette Fable.

Une Vipere étant venuë dans la boutique d'un Serrurier, & voulant voir ſi elle n'y trouveroit rien à manger, ſe mit à mordre une Lime qu'elle rencontra. Mais elle, luy reſiſtant par ſa dureté naturelle, luy dit ces paroles; inſenſée que tu es, comment pretends tu de me bleſſer avec tes dents, moy qui ay accoûtumé de mordre & de ronger le fer même.

FABLE VIII.

Les méchans fuyent le peril en y jettant les autres.

LE RENARD ET LE BOUC.

LOrs que l'homme eſt tombé dans quelque grand peril, il tâche pour ſe tirer du mal qui les menace d'y jetter les autres.

Un Renard étant tombé dans un puits ſans y penſer, & n'en pouvant plus ſortir à cauſe

FABULA VII.

Maledico maledicens pejus audiet.

VIPERA ET LIMA.

MOrdaciorem qui improbo dente adpetet,
Hoc argumento se describi sentiat.
In Officinam fabri venit Vipera.
Hæc quum tentaret si qua res esset cibi,
Limam momordit: illa contrà contumax:
Quid me (inquit) stulta dente captas lædere.
Omne adsuevi ferrum quæ corrodere?

FABULA VIII.

Improbi ne pereant, perdunt.

VULPES ET HIRCUS.

HOmo simul devenit in magnum pericu-
lum,
Effugium reperire alterius quærit malo.
Quum decidisset Vulpes in puteum inscia,
Et altiore clauderetur margine,
Devenit Hircus sitiens in eundem locum:

Simul rogavit, esset an dulcis liquor,
Et copiosus: illa fraudem moliens:
Descende, amice, tanta bonitas est aquæ;
Voluptas ut satiari non possit mea.
Immisit se barbatus: tum Vulpecula
Evasit puteo, nixa celsis cornibus:
Hircumq; clauso liquit hærentem vado.

FABULA IX.

Suus cuique attributus est error, sed non videmus manticæ quod in tergo est.

PERA.

PEras imposuit Jupiter nobis duas:
Propriis repletam vitiis post tergum dedit,
Alienis ante pectus suspendit gravem.
☞ Hac re videre nostra mala non possumus:
Alii simul delinquunt, censores sumus.

FABULA X.

Antecedentem scelestum non deserit pede pœna claudo.

FUR ARAM COMPILANS.

LUcernam fur accendit ex ara Jovis,
Ipsumque compilavit ad lumen suum,

que le bord étoit trop haut : un Bouc pressé de la soif vint au même lieu, & luy demanda s'il y avoit beaucoup d'eau, & si elle étoit bonne. Alors le Renard luy dressant une piege, luy dit : Descend, cher amy, l'eau est si bonne que je suis ravy d'en boire, & ne m'en puis saouler. Le Bouc se jetta aussi-tôt en bas, & le Renard monta sur ses grandes cornes, se retira hors du puits, & laissa le Bouc enfermé au fond de cette eau.

FABLE IX.

Chacun a ses défauts, mais nous ne faisons attention qu'à ceux des autres.

LA BESACE.

JUpiter nous a mit une Besace sur l'épaule & a remply le côté de derriere de nos propres défauts, & ceux de devant des défauts des autres. Ainsi nous ne pouvons voir nous-mêmes nos propres fautes, au lieu que les autres n'ont pas plûtôt manqué en la moindre chose, que nous les censurons severement.

FABLE X.

Tost ou tard les méchans sont punis.

LE VOLEUR PILLANT UN AUTEL.

UN Voleur aiant allumé sa lampe à l'Autel de Jupiter, le pilla à la lueur de sa propre

lumiere ; & s'en retournant chargé du butin qu'il avoit acquis par son sacrilege, cette voix sortit tout d'un coup de ce lieu saint & religieux : Encore que ces dons m'ayant été offerts par des méchans, je les eusse en horreur : & qu'ainsi je ne me mette point en peine de les voir emporter par ton larcin : neanmoins, impie que tu es, ton crime sera puny par la perte de ta vie, lors que le jour destiné à ton supplice sera venu. Mais de peur que le feu qui brûle sur nos Autels, & dont la pieté respectueuse des hommes honore la grandeur des Dieux, ne serve desormais à éclairer les crimes : je veux qu'il soit défendu de prendre jamais de lumiere au feu qui m'est consacré. Ainsi il n'est pas permis aujourd'huy d'allumer une lampe au feu qui brûle en l'honneur des Dieux, ny d'allumer même ce feu sacré à une lampe.

Il n'y a que celuy qui a inventé ce recit qui puisse expliquer combien d'instructions utiles y sont renfermées. Il nous marque premierement, que souvent ceux que nous avons nourris & entretenus nous-mêmes, nous deviennent les plus ennemis & les plus contraires. Il nous montre en second lieu, que la punition des crimes n'arrive pas par la colere des Dieux, mais selon l'ordre & au temps prescrit par les destinées. Et enfin, il apprend aux bons à ne se joindre jamais avec les méchans dans l'usage & dans le commerce de la moindre chose.

Quæstor qui sacrilegia quum discederet,
Repentè vocem sancta misit religio;
Malorum quamvis ista fuerint munera,
Mihiq; invisa, ut non offendant subripi;
Tamen, scelesta, spiritu culpam lues,
Olim quum adscriptus venerit pœnæ dies.
Sed ne ignis noster facinori præluceat,
Per quem verendos excolit pietas Deos,
Veto esse tale luminis commercium.
Ita hodie nec lucernam de flamma Deûm,
Nec de lucerna fas est accendi sacrum.

☞ Quot res contineat hoc argumentum utiles,

Non explicabit alius quàm qui repperit.
Significat primò, sæpè quos ipse alueris,
Tibi inveniri maximè contrarios.
Secundò ostendit, scelera non irâ Deûm,
Fatorum dicto sed puniri tempore.
Novissimè interdicit ne cum malefico
Usum bonus consociet ullius rei.

FABULA XI.

Opes irritamenta malorum.

HERCULES ET PLUTUS.

Opes invisa meritò sunt forti viro,
Quia dives arca veram laudem intercipit.
Cœlo receptus propter virtutem Hercules,
Quum gratulanter persalutasset Deos,
Veniente Pluto, qui Fortunæ est filius,
Avertit oculos: causam quæsivit Pater:
Odi (inquit) illum, quia malis amicus est,
Simulque objecto cuncta corrumpit lucro.

FABULA XII.

LEO REGNANS.

Utilius homini nihil est quàm rectè loqui,
Probanda cunctis est quidem sententia:
Sed ad perniciem solet agi sinceritas.
Quum se ferarum regem fecisset Leo,
Et æquitatis vellet famam consequi;

FA-

FABLE XI.

L'or est l'appas des crimes.

HERCULE ET PLUTE.

UN homme de cœur haït les richesses avec beaucoup de raison, parce que les grands biens dérobent souvent la gloire veritable, qui n'est duë qu'à la vertu.

Hercule ayant été reçeu dans le Ciel à cause de sa vertu, & ayant salué tous les Dieux qui venoient se réjoüyr avec luy : Plute qui est le fils de la Fortune, étant venu aussi le trouver, il détourna ses yeux pour ne le point voir. Son pere Jupiter luy en ayant demandé la cause : Je hay ce Dieu, luy dit-il, parce qu'il est amy des méchans, & qu'il corrompt tous les esprits par l'esperance du gain qu'il leur offre.

FABLE XII.

LE LION ROY.

IL n'y a rien de plus utile à l'homme que de parler avec verité & sans déguisement C'est une maxime qui est reçüë sans peine de tout le monde, mais on abuse d'ordinaire de la sincerité des personnes pour les perdre.

Le Lion s'étant fait Roy des bêtes sauvages, & voulant s'aquerir la reputation d'être juste & équitable, changea son ancienne coûtume, & se contentant de fort peu de chose pour sa nourriture, vivoit parmy elles en leur rendant la justice avec une pureté inviolable & incorruptible.

FABLE XIII.

Ce n'est pas l'exterieur, mais la vertu qui rend les personnes semblables.

LES CHEVRES ET LES BOUCS.

LEs Chevres ayant obtenu de Jupiter qu'elles auroient de la barbe, les Boucs commencerent à s'affliger, & à se mettre en colere de ce que celles qui leur étoient inferieures dans le sexe leur devenoient égales dans l'honneur qui leur étoit propre. Mais Jupiter leur répondit: Laissez-les joüir de cette vaine gloire, & se parer d'un ornement qui vous est dû, pourveu que vous demeuriez toûjours élevés au dessus d'elles par la force & par le courage.

Apprend par cette Fable à souffrir, que ceux là te soient semblables dans l'apparence exterieure, qui te sont inferieurs dans la vertu.

Et pristina desierit consuetudine.
Atque inter illas tenui contentus cibo,
Sancta incorrupta jura reddebat fide.

FABULA XIII.

Pares non habitus, sed virtus facit.

CAPELLÆ ET HIRCI.

Barbam capellæ quum impetrassent ab Jove,
Hirci mœrentes indignari cœperant,
Quòd dignitatem fœminæ æquassent suam.
Sinite, inquit, illas gloriâ vanâ frui,
Et usurpare vestri ornatum muneris,
Pares dum non sint vestræ fortitudinis.

☞ Hoc argumentum monet ut sustineas tibi
Habitu esse similes, qui sint virtute impares.

FABLE XIV.

In secundis time; in adversis spera.

GUBERNATOR ET NAUTÆ.

Quum de fortunis quidam quereretur suis,
Æsopus finxit consolandi gratia.
Vexata sævis navi tempestatibus,
Inter vectorum lacrymas & mortis metum,
Faciem ad serenam subitò mutatur dies,
Ferri secundis tuta cœpit flatibus,
Nimiaque nautas hilaritate extollere.
Factus periculo tum gubernator sophus;
Parcè gaudere oportet, & sensim queri:
Totam quia vitam miscet dolor & gaudium.

FABLE XV.

Nimia verecundia inverecundum facit.

CANUM LEGATI AD JOVEM.

Canes, legatos olim misêre ad Jovem,
Melioris vitæ tempus oratum suæ,

FABLE XIV.

Crains dans les biens, espere dans les maux.

LE PILOTE ET LES MATELOTS.

QUelqu'un se plaignant de son infortune, Esope inventa cette Fable pour le consoler.

Un navire étant agité par une tempête violente, & ceux qui étoient dedans étant déjà dans les pleurs & dans l'apprehension de la mort, le tems se changera en un moment, & devint calme & serain : Aussi le vaisseau hors de peril commença à faire voile avec bon vent, & les Matelots à s'emporter d'un excez de joye. Mais le Pilote étant devenu sage par le danger, leur dit ces paroles. Il faut se réjoüyr avec moderation, & se plaindre sans excez : parce que toute la vie n'est qu'un mélange & une vicissitude continuelle de douleur & de joye.

FABLE XV.

Par trop de bonte on blesse le respect.

LES AMBASSADEURS DES CHIENS.

LEs Chiens envoyerent un jour des Ambassadeurs a Jupiter, pour le supplier de ren-



dre leur condition & leur vie plus heureuse, & les dégager du mauvais traitement que les hommes leur faisoient en ne leur donnant que du pain de son, & les reduisant à se rassasier dans leur faim extrême de choses sales & puantes. Les Ambassadeurs étant partis ne firent pas grande diligence, s'amusant durant le chemin à flairer des ordures, pour y trouver dequoy manger. Etant cités ensuite devant Jupiter, ils ne comparoissent point. Enfin, Mercure les ayant trouvés à grande peines, les emmena devant luy tout troublés, & tout décontenancés. Alors voyant le visage & la majesté éclatante de Jupiter, ils furent saisis d'une telle frayeur, qu'ils parfumerent tout son Palais d'un musc bien different de l'ordinaire. D'où ayant été chassés à grands coups de bâtons, & étant sortis dehors, Jupiter neanmoins deffendit qu'on les renvoyast. Cependant les autres Chiens s'étonnant de voir que leurs Ambassadeurs ne revenoient point creurent qu'ils avoient fait quelque chose qui n'étoit pas honnête. Et ayant laissé passer quelque tems, ils commandent qu'on en depute d'autres à leur place. Mais ayant appris par le bruit qui couroit ce qui étoit arrivé à leurs premiers Ambassadeurs, & craignant que la même chose n'arrivast encore aux seconds, ils leurs emplirent le derriere de beaucoup de parfums. Ensuite on leur donne leurs ordres, on les envoye à leur Am-

Uti se abriperent hominum contumeliis,
Furfuribus sibi conspersum quòd panem darent,
Fimoq; turpi maximam explerent famem.
Profecti sunt legati non celeri pede,
Dum naribus scrutantur escam in stercore.
Citati non respondent: vix tandem invenit
Eos Mercurius, & turbatos adtrahit.
Tum verò vultum magni ut viderunt Jovis,
Totam timentes concacârunt regiam.
Propulsi verò fustibus, vadunt foras:
Vetat dimitti magnus illos Jupiter.
Mirati sibi legatos non revertier;
Turpe æstimantes aliquid commissum à suis,
Post aliquod tempus alios adscribi jubent.
Rumor legatos superiores prodidit:
Timentes rursus aliquid ne simile accidat,
Odore canibus anum sed multo replent.
Mandata dant; legati mittuntur: statim
Adeunt: rogantes aditum, continuò impetrant.
Consedit genitor tum Deorum maximus,
Quassatque fulmen: tremere cœpere omnia;

Canes, confusus subitò quòd fuerat fragor,
Repentè odorem mixtum cum merdis cacant.
Reclamant omnes vindicandam injuriam,
Sic est locutus ante pœnam Jupiter.
Non est legatos regis non dimittere,
Nec est difficile pœnas culpæ imponere:
Non veto dimitti, verùm cruciari fame,
Ne ventrem continere non possint suum:
Sed hoc feretis pro judicio præmium.
Illi autem qui miserunt vos tam futiles
Nunquam carebunt hominis contumeliâ.
Ita nunc legatos expectant & posteri,
Novumque venire qui videt, culum olfacit.



baſſade. Ils ſe rendent promptement à la Cour, demandent audience, & l'obtiennent auſſi-tôt. Alors le Pere & le plus grand des Dieux s'étant aſſis ſur ſon thrône, remua la foudre qu'il tenoit en ſa main. Tout tremble à ce bruit & l'éclat ſoudain de ce tonnere ſaiſit tellement ces pauvres Chiens, qu'ils commencerent à répandre un parfum naturel mélé avec cét artificiel dont on les avoit garnis. Tout le monde crie auſſi-tôt, qu'il falloit venger cette injure qu'ils avoient faite à un ſi grand Dieu. Mais Jupiter avant que de les punir par la de la ſorte. Ce n'eſt pas agir en Roy, que de ne pas renvoyer des Ambaſſadeurs. Et il n'eſt pas difficile d'impoſer à cette faute la peine qu'elle a meritée. Je ne deffends pas qu'on les renvoye : mais je veux qu'ils ſoient punis par la faim, afin qu'ils apprennent une autre fois à retenir leur ventre. Voilà la recompenſe que vous remporterez de moy, au lieu du jugement que vous m'étiez venu demander. Mais ceux qui vous ont deputé vers moy, vous qui êtes ſi indiſcrets & ſi impertinens, ſeront expoſes à jamais aux injures & aux outrages des hommes. Ainſi les Chiens qui ſont deſcendus de ces premiers, attendent encore aujourd'huy leurs deputés: Et c'eſt pour cette raiſon, que lors qu'il en vient quelqu'un qu'ils n'ont point encore vû, ils luy flairent au derriere, pour voir s'il n'eſt point de ces Ambaſſadeurs parfumés.

FABLE XVI.

Qui oblige un méchant le rend pire.

L'HOMME ET LA COULEUVRE.

CEluy qui assiste les méchans, s'en repentira quelque jour.

Un homme ayant trouvé une Couleuvre qui étoit toute roide & presque morte de froid, la leva de terre, & la mit dans son sein pour la réchauffer par une compassion cruelle envers luy-méme. Car ayant repris ses forces, elle le tua aussi-tôt. Une autre Couleuvre luy ayant demandé, pourquoy elle avoit commis ce crime, elle luy répondit : C'est afin que les hommes apprennent à n'assister jamais les méchans.

FABLE XVII.

L'Avare n'est que le gardien, & non pas le maître de son argent.

LE RENARD ET LE DRAGON.

UN Renard travaillant à sa taniere, comme il creusoit la terre, & se faisoit divers trous en perçant toûjours de plus en plus, vint enfin jusques à la caverne profonde d'un Dra-

FABULA XVI.

Malo qui benè facit, pejorem facit.

HOMO ET COLUBRA.

Qui fert malis auxilium, post tempus doles.
☞ *Gelu rigentem quidam Colubram sustulit,*
Sinuque fovit contra se ipse misericors.
Namque ut refecta est, necuit hominem protinus,
Hanc alia quum rogaret causam facinoris,
Respondit: Ne quis discat prodesse improbis.

FABULA XVII.

Avarus auri custos, non dominus.

VULPES ET DRACO.

Vulpes cubile fodiens, dum terram eruit,
Agitque plures altius cuniculos,
Pervenit ad Draconis speluncam ultimam,

Custodiebas qui thesauros abditos.
Hunc simul aspexit: Oro ut imprudentiæ
Des primùm veniam: deinde, si pulchrè vides
Quàm non conveniens aurum sit vitæ meæ,
Respondeas clementer, quem fructum capis
Hoc ex labore, quodve tantum est præmium,
Ut careas somno, & ævum in tenebris exigas?
Nullum, inquit, ille: verùm hoc à summo mihì
Jove attributum est. Ergo nec sumis tibì,
Nec ulli donas quicquam? sic fatis placet.
Nolo irascaris, liberè si dixero:
Diis est iratis natus qui est similis tibì.
Abiturus illuc quò priores abierunt,
Quid mente cæca miserum torques spiritum?
Tibi dico, avare, gaudium heredis tui,
Qui thure Superos, ipsum te fraudas cibo;
Qui tristis audis musicum citharæ sonum;
Quem tibiarum macerat jucunditas;
Obsoniorum pretia cui gemitum exprimunt;
Qui dum quadrantes aggeras patrimonio,
Cœlum fatigas sordido perjurio;

ro-gon qui gardoit en ce lieu des thresors cachés: & l'ayant apperçû, il luy dit: Je te supplie premierement de me pardonner mon indiscretion & mon imprudence, & après, si tu reconnois bien toy-même, combien l'argent convient peu à la vie qui je mene. Je te prie de ne trouver pas mauvais, si je te demande, quel fruit tu retires d'un si grand travail, & quelle peut être la recompense qui t'oblige à te priver ainsi du sommeil, & à passer tes jours dans l'horreur de la nuit & des tenebres. Je n'en ay nulle, dit-il: mais Jupiter le plus grand des Dieux ma donné cette charge. Tu ne prends donc rien pour toy de tous ces thresors, & tu nen fais part à personne? Non, puis qu'il a plû ainsi aux destins Je te prie, luy répondit le Renard, de ne trouver pas mauvais si je te dis cette parole avec liberté: Celuy qui te ressemble est né sans doute dans la colere des Dieux.

Puis que tu dois t'en aller en peu de tems où sont allés tous les hommes avant toy: pourquoy par un étrange aveuglement d'esprit es tu ingenieux à te gêner, & à te tourmenter toy-même? O Avare c'est à toy que je parle: à toy, dis-je, qui es la joye de tes heritier: qui envies l'encens aux Dieux & à toy-même ta propre nourriture, qui deviens triste & melancolique lors que tu entends le son harmonieux d'un luth? qui t'affliges de la réjoüissance qu'apportent les autres instru-

mens de musique ; & à qui le prix des viandes les plus necessaires tire des soûpirs & des gemissemens du cœur. Qui pour augmenter ton bien sol à sol, irrites le Ciel par tes parjures honteux : Qui as soin de retrancher toute la dépense qui se doit faire pour te rendre les derniers devoirs, de peur que la Deesse qui preside aux funerailles, ne gagne quelque chose du tien.

FABLE XVIII.

Il y a de l'honneur à achever parfaitement ce qu'un autre à commencé.

PHEDRE SUR CES FABLES.

Quoy que l'envie puisse dissimuler, je voy fort bien le jugement qu'elle sera obligée de porter de cét ouvrage. Tout ce qu'elle croira digne de quelque estime, elle publiera qu'il est d'Esope seul, & si elle y trouve quelque chose qui luy déplaise, elle soûtiendra & fera gageure, que c'est moy qui l'ay inventé. Pour la repousser presentement, je me contenteray de luy dire cette parole: Soit que ces Fables soient dignes de mépris ou de loüange, c'est Esope qui les a inventées, & c'est moy qui leur ay donné leur beauté & leur perfection Mais poursuivons nôtre dessein comme nous avons fait jusques à cette heure.

Qui circumcidis omnem impensam funeris;
Libitina ne quid de tuo faciat lucrum.

FABULA XVIII.

Inventa perficere non inglorium.

PHÆDRUS DE FABULIS.

Quid judicare cogitur livor modò,
Licet dissimulet, pulcrè tamen intelligo.
Quidquid putabat esse dignum memoriæ,
Æsopi dicet; si quid minùs adriserit,
A me contendet fictum quovis pignore.
Quem volo refelli jam nunc responso meo:
Sive hoc ineptum, sive laudandum est opus,
Invenit ille, nostra perfecit manus:
Sed exequamur cœptum propositi ordinem.

FABULA XIX.

Veras divitias eripit nemo.

NAUFRAGIUM SIMONIDIS.

Homo doctus in se semper divitias habet,
Simonides, qui scripsit egregium melos,
Quò paupertatem sustineret faciliùs,
Circumire cœpit urbes Asiæ nobiles,
Mercede acceptâ laudem victorum canens.
Hoc genere quæstûs postquam locuples factus est,
Venire in patriam voluit cursu pelagio,
(Erat autem natus, ut aiunt, in Ceo insulâ)
Ascendit navem, quam tempestas horrida
Simul & vetustas medio dissolvit mari.
Hi zonas, illi res pretiosas colligunt
Subsidium vitæ. Quidam curiosior:
Simonide, tu ex opibus nihil sumis tuis.
Mecum inquit, mea sunt cuncta. Tunc pauci enatant,

FABLE XIX.

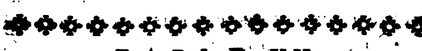
Les vrays riches ne se perdent point.

NAUFRAGE DE SIMONIDE.

UN homme sçavant a toûjours une source de richesses dans soy même.

Simonide qui a fait de si beaux vers, voulant trouver quelque soulagement dans sa pauvreté, se mit à voyager par les plus celebres Villes de l'Asie, chantant les loüanges de ceux qui avoient remporté le prix aux jeux, & recevant la recompense de son travail. S'étant enrichy de cette sorte, il voulut retourner par mer en l'Isle de Cée que l'on tient avoir été son pays. Il s'embarque sur un vaisseau, qu'une horrible tempête, avec ce qu'il étoit déjà vieil & usé, brisa au milieu de la mer. Les uns ramassent leur argent, les autres se garnissent de ce qu'ils avoient de plus pretieux, afin qu'il leur restast quelque chose pour vivre. Un de la troupe s'appercevant que Simonide n'emportoit rien, luy dit ; Hé comment vous ne prenez rien de ce qui est à vous ? Tout ce qui est à moy, luy répondit il, est avec moy. Ensuite peu se sauverent, la plûpart s'étant perdus pour s'être trop chargés, & encore des voleurs étant survenus en même tems leur prirent tout ce qu'ils avoient emporté, & les laisserent tous nuds.

Et parce que l'ancienne Ville de Clazomene se trouva là auprès, ces pauvres mal-heureux s'y retirerent après leur naufrage. Il arriva qu'en ce même lieu, il y avoit une personne qui aymant l'étude & les belles lettres, & ayant leu souvent les vers de Simonide, étoit devenu un de ses grands admirateurs sans l'avoir jamais veu. De sorte que l'ayant reconnu par ses discours & par son entretient, il fut ravy de le recevoir chez soy, & luy donna avec une liberalité extraordinaire des habits, de l'argent, & des serviteurs Cependant les autres portant un tableau où étoit representé leur naufrage, alloient par les ruës demandant leur vie. Et Simonide les ayant rencontrés par hazard, leur parla de la sorte: Je vous avois bien dit, que tout ce qui étoit à moy étoit avec moy. Et vous voyez qu'il ne vous est rien demeuré de tout ce que vous aviez emporté avec vous.



FABLE XX.

Promet peu, & fais beaucoup.

LA MONTAGNE ACCOUCHANT.

Un jour une Montagne ressentoit les douleurs de l'accouchement, & jettoit des cris épouvantables. Toute la terre étoit dans une attente extraordinaire; mais elle n'enfanta qu'une Souris.

Quia plures onere degravati perierant.
Prædones adsunt, rapiunt quod quisque extulit,
Nudos relinquunt. Fortè Clazomenæ propè
Antiqua fuit urbs, quam petierunt naufragi.
Hic litterarum quidam studio deditus,
Simonidis qui sæpè versus legerat,
Eratque absentis admirator maximus,
Sermone ab ipso cognitum, cupidissimè
Ad se recepit, veste, nummis, familiâ
Hominem exornavit. Cæteri tabulam suam
Portant, rogantes victum, quos casu obvios
Simonides ut vidit: Dixi, inquit, mea
Mecum esse cuncta, vos, quod rapuistis, periit.

FABULA XX.

Magna ne jactes, sed præstes.

MONS PARTURIENS.

MOns parturibat, gemitus immanes ciens,
Eratque in terris maxima expectatio:

At ille murem peperit. Hoc scriptum est tibi
Qui magna quum minaris, extricas nihil.

FABULA XXI.

Vera gloria fictam obscurat.

FORMICA ET MUSCA.

Formica & Musca contendebant acriter,
Quæ pluris esset: Musca sic cœpit prior:
Conferre nostris tu potes te laudibus?
Ubi immolatur, exta prægusto Deûm,
Moror inter aras, templa perlustro omnia;
In capite regis sedeo, quum visum est mihi,
Et matronarum casta delibo oscula;
Laboro nihil, atque optimis rebus fruor.
Quid horum simile tibi contingit rustica?
Est gloriosus sane convictus Deûm,
Sed illi qui invitatur, non qui invisus est.
Reges commemoras & matronarum oscula:
Ego granum in hiemem quum studiose congero,

Cette Fable te regarde, toy qui menaçant de faire de grandes choses, n'as que des paroles sans aucun effet.

FABLE XXI.

La vraye gloire obscurcit la fausse.

LA FOURMY ET LA MOUCHE.

LA Fourmy & la Mouche disputoient avec grande chaleur qui étoit la plus excellente. La Mouche commença la premiere à se relever de la sorte. Te peut-tu comparer avec les avantages qui se trouvent en moy ? Lors que l'on fait des sacrifices aux Dieux, c'est moy qui goûte la premiere des entrailles qui leur sont offertes : Je me tiens au milieu des Autels : Je me promene par tout dans tous les Temples : Lors qu'il me plaît, je m'en vay me placer sur la tête même des Roys : Je prends un baiser chaste sur le visage des plus grandes Dames : Enfin, je ne travaille point, & je ne laisse pas de joüir des meilleurs choses. Qu'y a-t'il de semblable en toute ta vie, toy qui es toute rustique & toute sauvage ? A quoy la fourmy répondit : certes c'est un grand honneur que de vivre dans les Temples des Dieux. Mais cét honneur n'est que pour celuy qu'on y invite, & non pas pour celuy qui n'y est qu'avec la haine de tout le monde. Tu nous parles icy de la familiareté que tu as avec les Roys, & de ce que tu approches les

personnes les plus illustres & cependant lors que j'ay soin d'amasser des grains de bled pour passer mon hyver, je te voy le long d'une muraille, qui te nourris d'ordure & de puanteur. Tu es souvent parmy les Autels : mais on te chasse par tout où l'on te trouve. Tu ne te mets point en peine de travailler : aussi ne trouve tu rien, lors que tu as besoin de quelque chose. Tu te vantes insolemment que tu es de ce que tu devrois couvrir par la voile de la honte. Tu me viens insulter durant l'Eté : mais si tôt que l'Hyver est venu, tu ne dis plus mot. Lors que le froid extrême te saisit jusqu'à te faire mourir, je demeure dans ma maison en seureté, dans l'abondance de tout ce qui m'est necessaire. Cela suffit, si je ne me trompe, pour rabatre ta presomption & ton orgueil.

Cette Fable nous apprend à discerner deux sortes de personnes, dont les uns se relevent eux-mêmes par de fausses loüanges, & les autres possedent une gloire veritable, établie sur la solidité de leur vertu.

FABLE XXII.

Dieu recompense ceux qui l'honnorent.

SIMONIDE PRESERVE' PAR LES DIEUX.

J'Ay fais voir auparavant le grand pouvoir que les lettres & les sciences ont parmy les

Te circa murum video pasci stercore:
Aras frequentas, nempe abigeris quò venis:
Nihil laboras, ideo quum opus est, nil habes:
Superba jactas tegere quod debet pudor.
Æstate me lacessis; quum bruma est, siles.
Mori contractam quum te cogunt frigora,
Me copiosa recipit incolumem domus.
Satis perfectè retuli superbiam.

Fabella talis hominum discernit notas,
Eorum qui se falsis ornant laudibus,
Et quorum virtus exhibet solidum decus.

FABULA XXII.

Deum colenti stat sua merces.

SIMONIDES A DIIS SERVATUS.

QUantum valerent inter homines litteræ
Dixi superius: quantus nunc illis honos

A superis sit retributus, tradam memoriæ.

Simonides idem ille de quo rettuli,
Victoris laudem cuidam pyctæ ut scriberet
Certo condixit pretio, secretum petit:
Exigua quum frenaret materia impetum,
Usus poëtæ, ut moris est, licentia;
Atque interposuit gemina Ledæ sidera,
Auctoritatem similis referens gloriæ,
Opus adprobavit; sed mercedis tertiam
Accepit partem: Quum reliquam posceret:
Illi (inquit) reddent quorum sunt laudes duæ.
Verùm ne iratè dimissum te sentiam,
Ad cœnam mihi promitte; cognatos volo
Hodie invitare, quorum es in numero mihi.
Fraudatus quamvis & dolens injuriâ,
Ne malè dimissam & gratiam corrumperet,
Promisit. Rediit horâ dictâ; recubuit.

hommes. Je m'en vais representer maintenant combien les Dieux mémes les ont honorées,

Le Poëte Simonide, qui est le méme dont nous avons parlé auparavant, s'étant accordé avec un Athlete qui avoit remporté le prix, de faire des vers à sa loüange pour une certaine recompense qu'il luy devoit donner ; se retira en particulier pour les faire. Et voyant que la bassesse d'un si petit sujet retenoit dans la gene & dans la contrainte l'impetuosité de son esprit, il se servit d'une licence selon la coûtume des Poëtes. Il fit entrer dans sa composition les deux astres fils de Lede, pour relever cet homme par l'authorité des Dieux, compagnons du méme exercice, & de la méme gloire. L'Athlete témoigna estimer ces vers, mais il ne luy donna que la troisiéme partie de ce qu'il luy avoit promis. Et Simonide luy demandant le reste : Ceux là dit-il, vous le donneront, pour qui vous avez composé les deux parts de cét Eloge. Mais afin que je ne vous laisse pas aller mecontent, je vous supplie de me faire l'honneur de venir aujourd'huy souper avec moy : car je veux inviter tous mes parens, au nombre desquels je vous mets. Luy se voyant trompé de la sorte, & étant fâché de l'injure qu'il avoit reçûë : neanmoins pour ne perdre pas entierement l'amité de cét homme, en rompant tout à fait avec luy, il luy promit de s'y trouver. Il

vint à l'heure donnée, & se met à table avec les autres. Le festin étoit magnifique : on ne parloit que de boire ; tout y étoit preparé avec grand soin ; & on n'entendoit que des cris de joye dans toute la maison. Lors que tout d'un coup deux jeunes hommes couverts de poussiere, & ayant tout le corps trempé de sueur, paroissant à leur visage plus que des hommes, dirent au premier des valets qu'ils rencontrerent, qu'il appellast Simonide, & qu'il luy étoit important de les venir trouver tout presentement. Ce valet tout troublé s'en va à grande haste, & fait venir Simonides, lequel ayant à peine le pied hors de la chambre, le plancher tombant tout d'un coup acccable de ses ruines tous les autres conviés, & on ne trouva point ces jeunes hommes à la porte. Tout le monde donc ayant sçû comme cette affaire s'étoit passée, reconnut visiblement, que ces Dieux étoient venus sauver la vie à ce Poëte, pour le recompenser des loüanges qu'il leurs avoit données.



Splendebat hilare poculis convivium,
Magno apparatu læta resonabat domus
Repente quum duo juvenes sparsi pulvere,
Sudore multo diffluentes corpora,
Humanam supra formam, cuidam servulo
Mandant, ut ad se provocet Simonidem:
Illius interesse ne faciat moram.
Homo perturbatus excitat Simonidem.
Unum promôrat vix pedem triclinio,
Ruina cameræ subitò oppressit cæteros;
Nec ulli juvenes sunt reperti ad januam.
Ut est vulgatus ordo narratæ rei,
Omnes scierunt, numinum præsentiam
Vati dedisse vitam, mercedis loco.



FABULA XXIII.

EPILOGUS AD EUTICHUM.

Supersunt mihi quæ scribam, sed parco sciens:
Primum esse ne tibi videar molestior.
Destringit quem multarum rerum varietas:
Dein si quis eadem fortè conari velit,
Habere ut possit aliquid operis residui:
Quamvis materia tanta abundet copia,
Labori faber ut desit, non fabro labor.
Brevitatis nostræ præmium ut reddas peto,
Quod es pollicitus. Exhibe vocis fidem:
Nam vita morti propior est quotidiè:
Et hoc minus veniet ad me muneris
Quo plus consumet temporis dilatio.
Si cito rem perages, usus fiet longior:
Fruar diutius, si celerius cepero.
Languentis ævi dum sunt aliquæ reliquiæ,
Auxilio locus est: olim Senio debilem
Frustra adjuvare bonitas nitetur tua.

FABLE XXIII.

EPILOGUE A EUTICHE.

IL me reste encore des Fables sur lesquelles je pourrois travailler : mais je les laisse à dessein. Premierement, afin de ne vous être pas trop importun dans cette grande multitude de d'affaires qui vous lient, & qui vous environnent de toutes parts : Et secondement, afin que s'il arrivoit que quelqu'un voulust traiter les mêmes choses, il luy restast encore des sujets sur lesquels il pust s'exercer : quoy qu'il soit vray que cette matiere soit riche, & si abondante, que l'ouvrier manque plûtôt à l'ouvrage, que l'ouvrage à l'ouvrier. Je vous supplie de rendre à la breveté dont j'ay usé dans ces Fables, la recompense que vous m'avez promise. Faites voir par les effets la sincerité de vos paroles. Car ma vie s'approche tous les jours de la mort, & j'auray d'autant moins de part à vos presens, que le delai prendra d'avantage du tems qui me reste à vivre. Si vous me faites ce bien de bonne heure, l'usage en sera plus long, & l'ayant reçû plûtôt, j'en joüyray plus de tems. Tandis qu'il me reste encore quelques années de cette vie languissante, il y a lieu de me donner ce secours. Il viendra un jour auquel étant accablé de vieillesse, ce sera en

vain que vôtre bonté s'efforcera de m'assister, lors que vos bienfaits me seront devenus inutils, & que la mort prochaine redemandera le tribut qui luy est dû. Prenez pour une impertinence la priere que je vous fais, étant si porté de vous-même à m'accorder le bien que je vous demande. Souvent les coupables avoüant leurs fautes ont obtenu pardon; combien est-il plus juste d'absoudre les innocens? C'est à vous à agir le premier en cette rencontre. Les autres agiront aprés & chacun ensuite à son tour y prendra la part qui luy est duë. Jugez en cette affaire ce que vôtre équité & vôtre conscience demandent de vous; & faites que je sois obligé de vous remercier de ce jugement. Je voy bien que j'ay passé les bornes que je m'étois prescrites: mais il est difficile d'arrêter un esprit, qui sentant en soy-même combien il est innocent & irreprochable, se voit neanmoins attaqué par les outrages & par l'insolence des méchans. Vous me demanderez peut-être qui ils sont: mais le tems les fera connoître. Car tant que j'auray l'esprit sain, il me souviendra toûjours d'une sentence que j'ay apprise autrefois étant encore enfant. Il est dangereux à un homme du peuple de murmurer & de se plaindre publiquement.

Fin du quatriéme Livre.

Quum in me desierit esse beneficium utile,
Et morte vicina flagitabis debitum.
Stultum admovere tibi preces existimo,
Proclivis ultro quum sit misericordia.
Sæpe impetravit veniam confessus reus,
Quanto innocenti justius debet dari?
Tua prius sunt partes, aliorum dein;
Similiq; gyro venient aliorum vices:
Decerne quod religio, quod patitur fides;
Et gratulari me fac judicio tuo.
Excedit animus quem proposuit terminum
Sed difficulter continetur spiritus
Integritatis qui sincera conscius
A noxiorum premitur insolentiis.
Qui sint requires: apparebunt tempore.
Ego quondam legi quam puer sententiam;
Palam mutire plebeïo periculum est,
Dum sanitas constabit, pulchrè meminero.

Finis Libri IV.

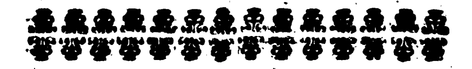


PHÆDRI FABULARUM

LIBER QUINTUS.

PROLOGUS AD PARTICULONEM.

Quum destinassem operis habere terminum,
In hoc ut aliis esset materia satis,
Consilium tacito corde damnavi meum.
Nam si quis talis etiam est tituli artifex,
Quo pacto divinabit quidnam omiserim,
Ut illum ipsum cupiam famæ tradere:
Sua cuique quum sit animi cogitatio
Colorque proprius. Ergo non levitas mihi,
Sed certa ratio causam scribendi dedit.
Quare, Particulo, quoniam caperis fabulis,



LES FABLES DE PHEDRE

LIVRE CINQUIE'ME.

PREFACE A PARTICULON.

AYANT resolu de terminer cét Ouvrage pour laisser aux autres assez de matiere sur laquelle ils pussent travailler, j'ay condamné depuis en moy-même ce dessein Car quand bien il se trouveroit quelqu'un qui voulust écrire sur même sujet : comment pourroit il deviner ce que je n'aurois pas traité pour luy donner lieu d'aquerir de la reputation : puisque chaque esprit a des pensées qui lui sont propres, & une air tout particulier : Ce n'est donc pas une legereté, mais une raison solide qui me fait reprendre la plume C'est pourquoy, mon cher Particulon, puisque vous aimez ces Fables (que j'appelle plûtôt des Fables d'Esope) étant certain que luy m'en ayant seulement découvert quelques unes, j'en ay inventé de

moy-même beaucoup d'autres, comme ayant suivy un ancien genre d'écrire, mais l'ayant traité avec des choses toutes nouvelles) tandis que vous lirez à vôtre loisir mon quatriéme Livre, si mes envieux veulent censurer malicieusement celuy cy, je me metteray fort peu en peine pourveu qu'ils n'en puissent faire autant. Ce m'est une assez grande gloire, de ce que vous & ceux qui vous ressemblent, ne dedaignez pas de vous servir de quelques-unes de mes paroles dans vos écrits, & que vous me jugez digne de vivre à jamais dans la memoire des hommes. Car je ne desire l'approbation & les applaudissemens que des personnes sçavantes & judicieuses.

FABLE I.

Un homme d'esprit est estimé de tout le monde.

DEMETRIE ET MENANDRE.

SI j'entremesle en quelque lieu de ces écrits le nom d'Esope, auquel il y a long-tems que j'ay rendu tout ce que je devois, Sçachez, mon cher Lecteur, que ce n'est que pour avoir plus d'authorité; comme nous voyons aujourd'huy que quelques ouvriers augmentent l'estime & le prix de leurs ouvrages, en mettant le nom de Praxitele sur les nouvelles statuës de marbre qu'ils ont faites, & le nom de Myron sur l'argent qu'ils ont mis en œu-

Quas Æsopias non Æsopi nomine,
Quasi paucas ostenderit, ego plures dissero,
Usus vetusto genere, sed rebus novis.
Quartum libellum dum tu variè perleges,
Hunc obtrectare si volet malignitas,
Imitari dum non possit, obtrectet licet.
Mihi parta laus est, quod tu, quod similes tui
Vestras in chartas verba transfertis mea,
Dignumque longa judicatis memoria.
In litterarum plausum ire disidere.

FABULA I.

Nihil ad honorem fama ingenii aptius.

DÆMETRIUS ET MENANDER,

Æsopi nomen sicubi interposuero,
Cui reddidi jampridem quidquid debui,
Auctoritatis esse scito gratiâ.
Ut quidam artifices nostro faciunt sæculo,
Qui pretium operibus majus inveniunt, novo
Si marmori adscripserunt Praxitelem, suo

Myronem argento, plus vetustis nam favet
Invidia mordax, quàm bonis præsentibus.
Sed jam ad fabellam talis exempli feror.
Demetrius qui dictus est Phalereus,
Athenas occupavit imperio improbo.
Ut mos est vulgi, passim & certatim ruunt.
FELICITER, subclamant ipsi principes:
Illam osculantur, quâ sunt oppressi, manum,
Tacite gementes tristem fortunæ vicem.
Quin etiam resides & sequentes otium,
Ne defuisse noceat, repetunt ultimi
In queis Menander nobilis comediis
Quas, ipsum ignorans, legerat Demetrius
Et admiratus fuerat ingenium viri,
Unguento delibutus, vestitu adfluens,
Veniebat gressu delicato & languido.
Hunc ubi tyrannus vidit extremo agmine:
Effeminatus quid hic in conspectu meo
Audet venire? responderunt proximi:
Hic est Menander scriptor: mutatus statim
Compellat hominem blandè, dextramque arripit.

vre. Car l'envie qui se plaist à medire & à mordre, favorise toûjours davantage les vertus anciennes que les presentes.

Mais je m'en vay conter une Fable, qui confirmera cecy.

Demetrie qui a été appellé Phalerée, ayant usurpé injustement la tyrannie dans Athenes, tout le peuple couroit en foule, & à l'envy l'un de l'autre pour le saluer, comme c'est la coûtume du peuple. Les premiers de la Ville témoignoient publiquement se réjoüyr de son bonheur, & baisoient cette main qui les venoit opprimés, déplorant dans le fond de leur cœur leur triste infortune. Ceux mêmes qui menoient une vie tranquille & retirée, craignant qu'il ne leur nuisist d'avoir manqué à luy rendre leurs devoirs, venoient les derniers pour se presenter devant luy entre lesquels Menandre celebre par ses Comedies, que Demetrie avoit leuës sans le connoître, & y avoit admiré l'excellence de son esprit, s'avançoit aussi avec une démarche languissante & effeminée, étant tout parfumé, & laissant traîner negligenment sa robe jusqu'en terre. Le Tyran l'ayant veu derriere les autres: Comment, dit il, cét homme lâche & effeminé, ose-t'il paroître devant moy? Et ceux qui étoient prés de luy ayant répondu que c'étoit le Poëte Menandre; luy, changeant tout d'un coup de sentiment, le prend par la main, & luy fait de grandes caresses.

Braves en paroles, & prêts à fuyr.

LES VOYAGEURS ET LE VOLEUR.

DEux hommes lestes, & n'ayant rien qui les chargeast, faisoient voyage ensemble. L'un étoit lâche & l'autre courageux. Un voleur les rencontra, & leur mettant l'épée sous la gorge, leur demanda la bourse. Celuy qui avoit du cœur, se jettant tout d'un coup sur luy, & repoussant la force par la force, luy porte un coup mortel au dépourveu, & se tire de ce peril par sa resolution & par son courage Le voleur étant mort, son compagnon qui avoit témoigné tant de lâcheté courut aussi tôt à luy: & mettant l'épée à la main, & jettant son manteau par terre: Laissez-le venir dit il, je luy apprendra bien à qui il s'addresse. Alors celuy qui s'étoit deffendu si genereusement, luy dit: je voudrois que presentement vous m'eussiez secondé au moins par ces paroles: j'eusse été plus resolu, les croyant vrayes. Mais maintenant rengainez vos rodomontades aussi bien que vôtre épée, pour en pouvoir tromper d'autre qui ne vous connoitront pas. Car pour moy qui ay appris par experience avec quelle vitesse vous fuyez: je sçay qu'il ne faut pas trop se fier à vôtre grand courage.

Cette Fable se peut appliquer à ceux qui faisant les hardis lors qu'il n'y a rien à craindre, sont tres lâches dans le peril.

FABULA II.

Ventosa lingua: pedes fugaces.

VIATORES ET LATRO.

Viam expedis i pariter carpebant duo ;
Imbellis alter, alter at promptus manu.
Occurrit illis Latro, & intentans necem
Aurum poposcit: Audax confestim irruens
Vim vi repellit, ac ferro incautum occupat,
Et vindicavit sese forti dextera.
Latrone occiso timidus accurrit comes.
Stringitque gladium, dein rejectâ penulâ:
Cedò, inquit, illum; jam curabo sentiat
Quos adtentarit. Tunc qui depugnaverat:
Vellem istis verbis saltem adjuvisses modo,
Constantio fuissem vera existimans:
Nunc conde ferrum & linguam pariter futilem,
Ut possis alios ignorantes fallere,
Ego qui sum expertus quantis fugias viribus,
Scio quod virtuti non sit credendum tua.
☞ Illi adsignari debet hæc narratio
Qui re secundâ fortis est, dubiâ fugax.

FABULA III.

Sponte peccanti nullus est veniæ locus.

CALVUS ET MUSCA.

Calvi momordit Musca nudatum caput:
Quam opprimere captans, alapam sibi duxit gravem,
Tunc illi irridens: punctum volucris parvulæ
Voluisti morte ulcisci: quid facies tibi,
Injuria qui addideris contumeliam?
Respondit: Mecum facilè redeo in gratiam,
Quia non fuisse mentem lædendi scio:
Sed te, contempti generis animal improbum,
Quæ delectaris bibere humanum sanguinem,
Oportem necare, vel majore incommodo.
☞ *Hoc argumentum, veniam magè dari docet,*
Qui casu peccat, quàm qui consilio est nocens;
Illum esse quâvis pœnâ dignum judico.

FABLE III.

Qui peche volontairement est indigne de tout pardon.

LE CHAUVE ET LA MOUCHE.

UNe Mouche ayant piqué la tête d'un homme chauve, luy tâchant de la surprendre, se donna un grand soufflet pour l'écraser. Mais la Mouche se mocquant de luy, dit : Si tu as voulu punir de mort la piqueure d'une petite bête, comment te puniras tu toy-méme ; qui au mal que tu t'es fais, as ajoûté encore l'affront d'un soufflet ? Cét homme luy répondit : pour cé qui est de moy, je me reconcilie aisément avec moy-même, sçachant que si je me blesse, c'est sans avoir dessein de me blesser : Mais toy, qui tiens un rang si méprisable parmy les animaux, & qui nous importunant sans cesse, prends plaisir à boire le sang des hommes, je voudrois te pouvoir tuer à peine de me faire plus de mal que je ne m'en suis fait.

Cette Fable nous montre qu'on pardonne plus aisément à une personne qui tombe en quelque faute sans y penser, qu'à celuy qui se rend coupable volontairement : ce dernier étant, ce me semble, digne de toute sorte de punition.

FABLE IV.

Heureux qui se fait sage aux dépens d'autruy.

L'OMME ET L'ASNE.

UN homme ayant immolé un Pourceau au Dieu Hercule, pour s'aquiter d'un vœu qu'il luy avoit fait, s'il luy conservoit la vie, fit donner à son Asne le reste de l'orge du Pourceau. Mais l'Asne le rejetant, luy dit: Je prendrois tres volontiers ton orge si je ne considerois que celuy qui s'en est nourry vient d'être égorgé.

La consideration de cette Fable m'ayant frappé l'esprit, j'ay toûjours évité le gain & les avantages qui nous mettent en danger. Que si vous me dites que ceux qui ont volé le bien des autres, en sont demeurez les maîtres: comptons, je vous prie, combien il y en a qui ayant été surpris ont pery mal-heureusement; & vous trouverez que le nombre de ceux qui ont été punis, est beaucoup plus grand. Car si l'audace & la temerité est utile à quelques uns, elle est pernicieuse à une infinité d'autres.

FABULA IV.

Feliciter sapit, qui alieno periculo.

HOMO ET ASINUS.

Quidam immolasset verrem [illegible]
Herculi,

Cui pro pro salute votum debebat suâ.

Asello jussit reliquias poni hordei.

Quas aspernatus ille, sic locutus est:

Tuum libenter prorsus adpeterem cibum

Nisi qui nutritus illo est, jugulatus foret.

Hujus respectu fabulæ deterritus

Periculosum semper vitavi lucrum.

Sed dicis: Qui rapuere divitias, habent.

Numeremus, agedum, qui deprensi perierint.

Majorem turbam punitorum reperies.

Paucis temeritas est bono, multis malo.

FABULA V.

Præjudicata opinio judicium obruit.

SCURRA ET RUSTICUS.

Ravo favore labi mortales solent,
... judicio dum stant erroris sui.

UN homme ...

... acturus ludus quidam dives nobilis,
Proposito cunctos invitavit præmio,
Quam quisque posset ut novitatem ostendere
Venêre artifices laudis ad certamina,
Quos inter Scurra notus urbano sale,
Habere dixit se genus spectaculi
Quod in theatro numquam prolatum foret.
Dispersus rumor civitatem concitat:
Paulò ante vacua turbam deficiunt loca.
In scenâ verò postquam solus constitit,
Sine apparatu, nullis adjutoribus,
Silentium ipsa fecit expectatio.
Ille in sinum repentè demisit caput,
Et sic porcelli vocem est imitatus suâ,

FABLE V.

La préoccupation étouffe le jugement.

LE BOUFFON ET LE PAYSAN.

LEs hommes se trompent d'ordinaire, lors qu'ils sont preoccupés de passion pour quelque personne ; & voulant soutenir opiniâtrement la fausseté de leurs opinions, sont enfin obligés de s'en repentir, étant convaincus par l'évidence des choses mémes.

Un jour un homme riche & de grande condition devant faire representer des jeux devant le peuple, proposa un prix, & invita tous ceux qui auroient trouvé quelque chose de nouveau, de le venir faire paroître devant tout le monde. Plusieurs personnes ingenieuses se trouvent à ce combat de reputation & d'honneur : Entre lesquelles un bouffon, celebre pour ses bons mots, vint dire publiquement qu'il avoit à representer une chose devant le peuple, qui n'avoit jamais été vûë sur le theatre. Ce bruit s'étant répandu émeut toute la Ville ; & les lieux qui étoient vuides auparavant à peine peuvent suffire pour la grande foule qui s'y assemble. Luy donc paroissant sur le theatre tout seul, sans aucun appareil, sans aucun autre Acteur avec luy, tout le monde attendoit avec grand silence ce qu'il devoit faire. Alors baissant tout d'un coup la

tête, & la mettant dans son sein, il commença à contrefaire de telle sorte le cry d'un Cochon, que tout le peuple soûtenoit qu'il en avoit un veritable caché sous son manteau, & luy commanda de le secoüer. Ce qu'ayant fait, & ayant trouvé qu'il ny avoit rien, ils le comblerent de loüanges, & luy firent de grands applaudissemens. Un Paysan étant present à cette action, commença à dire, qu'il ne luy cederoit point en cela, & aussi-tôt publia hautement qu'il s'obligeoit le lendemain à faire le Cochon mieux que luy. Le peuple s'assemble en plus grande foule, & les esprits étant déja preoccupés par un desir de favoriser le Bouffon, ils viennent plûtôt pour se moquer du Paysan que pour voir ce qu'il pourroit faire. L'un & l'autre paroist ensuite sur le theatre, & le Bouffon le premier contrefaisant le Cochon, excite de grands cris, & de grands applaudissemens. Alors le Paysan faisant semblant de cacher un Cochon sous son manteau, (ce qu'il faisoit effectivement, mais sans que personne s'en doutast, parce qu'ayant fait secoüer le manteau de l'autre ils n'y avoient rien trouvé,) commença à tirer l'oreille du Cochon veritable qu'il cachoit, & le contraignit par cette douleur à se plaindre dans sa voix naturelle. Tout le peuple s'écria aussi-tôt, que le Bouffon avoit contrefait beaucoup mieux le Cochon que le Paysan, & commanda qu'on le chassast hors-

Verum ut subesse pallio contenderent,
Et excuti juberent: quo facto simul
Nihil est repertum: multis onerant laudibus,
Hominemque plausu prosequuntur maximo.
Hoc vidit fieri Rusticus: Non mehercule
Me vincet, inquit, & statim professus est
Idem facturum melius se postridie.
Fit turba major: jam favor mentes tenet,
Et derisuri, non spectaturi sedent.
Uterque prodit. Scurra digrunnit prior,
Movetque plausus & clamores suscitat.
Tunc simulans sese vestimentis Rusticus
Porcellum obtegere, quod faciebat scilicet,
Sed in priore quia nihil compererant, latens
Pervellit aurem vero quem celaverat,
Et cum dolore vocem naturæ exprimit.
Acclamat populus: Scurram multo similius
Imitatum & cogit Rusticum trudi foras,

At ille profert ipsum porcellum è sinu,

Turpemq; aperto pignore errorem probans,

Et sic declarat quales sitis judices.

V I.

PHÆDRUS AD PARTICULONEM.

Adhuc supersunt multa quæ possim loqui,
Et copiosa abundat rerum varietas,

Sed temperatæ suaves suaves sunt argutiæ:

Immodicæ offendunt. Quare, vir sanctissime

Particulo, chartis nomen victurum meis,

Latinis dum manebit pretium literis,

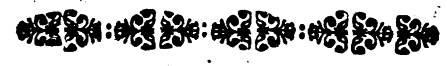
Si non ingenium, certe brevitatem adproba:

Quæ commendari tantò debet justiùs,

Quantò Poëtæ sunt molesti validiùs.

teuse-

teusement hors du theatre. Mais luy tirant de son sein le petit Cochon veritable, & leur montrant par cette preuve convainquante, comme ils s'étoient ridiculement trompés, Tenez, Messieurs leur dit-il, voicy qui fait voir que vous êtes de fort bons Juges.



VI.

PHEDRE A PARTICULON.

IL me reste encore beaucoup de choses que je pourrois dire, & je trouve en cette matiere une diversité & une abondance inépuisable. Mais ces jeux & ces divertissemens d'esprit ne plaisant que lors qu'ils sont renfermés dans certaines bornes, & deviennent desagreables lors qu'ils passent jusques dans l'excés. C'est pourquoy, mon cher Particulon, dont la vie est si pure & si innocente, & dont le nom vivra dans mes écrits tant que les Muses Latines seront en honneur: Je vous supplie en lisant ces Livres d'honorer de vôtre approbation sinon l'esprit, au moins la breveté & la discretion de l'Autheur, qui est d'autant plus digne de loüange en ce tems, que les Poëtes y sont plus importuns & plus insupportables par leurs longs discours.

FABLE VII.

Toutes choses ne sont pas propres à tous.

LES DEUX CHAUVES.

UN homme Chauve ayant trouvé un peigne dans un carrefour, un autre qui étoit chauve comme luy, s'avançant. Je retiens part, luy dit-il, & ce que tu as trouvé sert pour nous deux. Ce premier luy montrant leur commune proye, luy dit ces paroles: Les Dieux nous avoient voulu favoriser; mais nôtre mauvais destin nous a envié ce bonheur, & il nous est arrivé ce que l'on dit d'ordinaire: nous avons trouvé des charbons au lieu d'un thresor.

Cette plainte convient à celuy qui a été trompé de ses esperances.

FABLE VIII.

L'homme vain se rend ridicule à tout le monde.

UN JOUEUR DE FLUTE APPELLE' LE PRINCE.

LOrs qu'un esprit vain, enflé par la reputation imaginaire qu'il croit avoir, s'éleve dans des pensées insolentes & presomptueuses, par sa legereté & son impertinence il devient souvent le jouet de tout le monde.

FABULA VII.

Non omnia omnibus congruunt.

DUO CALVI.

INvenit Calvus forte in trivio pectinem:
Accessit alter æque defectus pilis:
Heia, inquit, est commune quodcumque est lucri,
Ostendit ille prædam, & adjecit simul:
Superûm voluntas favit, sed fato invido
Carbonem, ut aiunt, pro thesauro invenimus.
☞ Quem spes delusit, huic querela convenit.

FABULA VIII.

Stulta superbia ridetur ab omnibus.

PRINCEPS TIBICEN.

UBi vanus animus aurâ captus frivolâ
Arripuit insolentem sibi fiduciam,
Facilè ad derisum stulta levitas ducitur.

☞ *Princeps tibicen notior paulò fuit,*
Operam Batillo solitus in scenâ dare,
Is fortè ludis, non satis memini quibus
Dum pegma rapitur, concidit casu gravi
Nec opinans, & sinistram fregit tibiam.
Duas quum dextras maluisset perdere.
Inter manus sublatus & multum gemens,
Domum refertur. Aliquot menses transeunt
Ad sanitatem dum venit curatio.
Ut spectatorum mos est, & lepidum genus,
Desiderari cœpit cujus flatibus:
Solebat excitari saltantis vigor.

Erat facturus ludos quidam nobilis;

Et incipiebat Princeps ingredier, eum

Adducit pretio, precibus, ut tantummodo

Ipso ludorum ostenderet sese die.

Qui simul advenit, rumor de tibicine

Fremit in theatro: quidam affirmant mortuum,

Quidam in conspectum proditurum sine morâ

Aulaeo misso, devolutis tonitrubus,

Un Joüeur de flute, nommé le Prince, dont Batylle Comedien avoit accoûtumé de se servir sur le theatre, étant assez connu du peuple, il arriva qu'en de certains jeux, du nom desquels je ne me souviens pas bien, comme on remuoit des machines de theatre, il tomba sans y penser d'une grande cheute, & se rompit la jambe gauche....... On le prend entre les bras, & on l'emporte en sa maison, faisant de grandes plaintes. Ensuite quelques mois s'étant passés, jusqu'à ce que cette blessure fût guerie; comme c'est la coûtume de ceux qui se trouvent au theatre, ils commencerent à trouver à dire l'art de cét homme, qui avoit accoûtumé d'exciter par le son de sa flute l'ardeur & l'agilité des danseurs. En ce même tems une personne de qualité devant donner des jeux au peuple, & le Prince commençant déjà à marcher, il obtint de luy par argent & par prieres, qu'il se montrast seulement sur le theatre le jour des jeux. Luy donc s'y étant rendu il s'éleva aussi tôt un bruit parmy tous les spectateurs touchant ce joüeur de flute; les uns asseurans qu'il étoit mort, & les autres soûtenans au contraire qu'il devoit paroître presentement devant le peuple. La tapisserie étant tirée: après le bruit des tempêtes & des tonnerres. les Dieux vinrent parler sur le theatre selon la coûtume. Ce joüeur de flute revenu de nouveau, fus plaisamment trompé par une

chanſon fort connuë que les Muſiciens chanterent, qui commençoit par ces paroles.

Rome réjoüy toy: tout eſt en ſeureté,
Puis que le Prince eſt en ſanté.

Car tout le monde s'étant levé avec de grands applaudiſſemens, luy qui s'imaginoit que c'étoit pour ſe réjoüyr de ſon retour, fait de grandes baiſe-mains & de grands remercimens au peuple. Les Chevaliers reconnoiſſans cette mépriſe ridicule & impertinente, commandent avec grande riſée de recommencer encore la même chanſon. Le Chœur la recommençant de nouveau, & les Chevaliers luy applaudiſſans encore pour ſe moquer de luy: ce pauvre homme ſe proſterne tout de ſon long le ventre à terre ſur le theâtre, en ſorte que le peuple s'imaginoit, qu'il luy demandoit pat ſes ſoûmiſſions le prix & la couronne. Mais tous les ſpectateurs ayant enfin reconnu la belle imagination dans laquelle il étoit, il vous prirent mon Prince, qui pour paroître davantage, s'étoit lié la cuiſſe avec une écharpe blanche, & avoit un habit blan, & des ſouliers blans, & voyant qu'il étoit devenu ſi ſuperbe que de prendre pour luy à cauſe de ſon nom de Prince, l'honneur que l'on rendoit à la divine maiſon d'Auguſte, ils le chaſſerent dehors, la tête la premiere avec honte & ignominie.

Dii sunt locuti more translatitio,
Chorus reducto tunc & notum canticum
Imposuit, cujus hæc fuit sententia:
Lætare incolumis Roma salvo Principe.
In plausus consurrectum est, jactat basia
Tibicen, gratulari fautores putat.
Equester ordo stultum errorem intelligit;
Magnoque risu canticum repeti jubet.
Iteratur illud; homo meus se in pulpito
Totum prosternit; plaudit in ludens eques;
Rogare populus hunc coronam existimat;
Ut verò cunctis notuit res omnibus,
Princeps ligato crure niveâ fasciâ,
Niveisque tunicis, niveis etiam calceis,
Superbiens honore divinæ domûs,
Ab universis capite est protrusus foras.

FABULA IX.

Fugit irreparabile tempus.

OCCASIO DEPICTA.

Cursu volucri prudens, in novaculâ,
Calvus, comosa fronte, nudo corpore,
Quam si occuparis, teneas; elapsum semel
Non ipse possit Jupiter reprehendere:
Occasionem rerum significat brevem.
Effectus impediret ne segnis mora,
Finxere antiqui talem effigiem temporis.

FABULA X.

Ne sus Minervam.

TAURUS ET VITULUS.

Angusto in aditu Taurus luctans cornibus,
Quum vix intrare posset ad præsepia,
Monstrabat Vitulus quo se pacto plecteret:

FABLE IX.

Qui perd l'occasion ne la trouve plus.

EMBLEME DU TEMS.

UN homme ayant des aisles, & qui court si viste qu'il pourroit marcher sur le tranchant d'un rasoir sans se blesser ; qui a des cheveux par devant, & qui est chauve par derrire, qui a le corps tout nud ; qu'on ne peut avoir qu'en le prevenant, & que Jupiter même ne peut reprendre lors qu'on la laisse échapper une fois : nous marque qu'en toutes choses l'occasion est prompte, & passe en un moment.

Les anciens nous ont representé le Tems sous la figure de cét homme, de peurque le retardement & la paresse n'empéchast l'execution de nos meilleures entreprises.

FABLE X.

N'instruit point ton Maître.

LE TAUREAU ET LE VEAU.

UN Taureau faisant des efforts avec ses cornes, & ne pouvant qu'à grande peine entrer dans son étable, dont la porte étoit fort étroite, un Veau luy montroit comme il de-

voit se plier pour passer plus facilement : auquel il répondit : Tais toy, je sçay cela avant que tu fusses né.

Que celuy qui se mesle de corriger un plus habile que soy, prenne cecy pour luy.

FABLE XI.

Tout se passe avec l'âge.

LE CHASSEUR ET LE CHIEN.

UN Chien qui poursuivant avec ardeur les bêtes les plus vistes, avoit toûjours contenté extremément son maître, devint tout foible & languissant par la vieillesse, & ayant été un jour presenté devant un Sanglier herissé pour se battre contre luy, il le prit par l'oreille & le mordit : mais ayant les dents toutes pourries, il fut obligé de le quitter. Alors le Chasseur se fâchant commença à le crier, auquel le viel Chien répondit. Ce n'est pas mon courage qui m'abandonne, mais c'est la force qui me manque. Tu me loües de ce que j'ay été autrefois, & tu me blâmes de ce que je ne fuis plus ce que j'étois.

Tu vois aisément, mon cher Philete, ce que j'ay voulu marquer par cette Fable.

FIN.

Tace, inquit, ante hoc novi quàm tu natus es.

☞ Qui doctiorem emendat, sibi dici putet.

FABULA XI.

Omnia fert ætas.

VENATOR ET CANIS.

ADversus omnes fortis veloces feras
Canis quum domino semper fecisset satis,
Languere cœpit annis ingravantibus.
Aliquando objectus hispidi pugnæ suis,
Adripuit aurem: sed cariosis dentibus
Prædam dimisit. Hic tum venator dolens,
Canem objurgabat: cui senex contra latrans,
Non me destituit animus, sed vires meæ,
Quod fuimus laudas, jam damnas quod non sumus.
☞ Hoc cur, Philete, scripserim pulchrè vides.

FINIS.

TABLE DES FABLES.

LIVRE PREMIER.

LIVRE DEUXIE'ME

LIVRE TROISIE'ME.



LIVRE QUATRIE'ME.

LIVRE CINQUIE'ME.

FIN.



NOTES
Sur les Fables de Phedre.

LIVRE I.

UNe personne de merite ayant leu avec soin ces Fables de Phedre, & y ayant remarqué jusques aux moindres choses qu'il croyoit avoit besoin d'un plus grand éclaircissement, soit pour le texte Latin, soit pour la traduction Françoise, prit la peine il y a quelque tems d'y faire quelques Notes. On en a laissé un autre au jugement du Lecteur, comme on l'a marqué par tout icy. Mais on en a obmis plusieurs qu'on luy a renvoyé, & sur lesquelles on a tâché de le satisfaire.

FABLE V.

Pag. 7. *Malo adficietur. Je le mettera en pieces*: plus simplement: *Il s'en repentira*. C'étoit une façon de parler populaire dont il y a plusieus exemples dans Terence comme aussi *malo cavere. Quoy que le sens du Traducteur fut plus litteral, on a neanmoins suivy cette note.*

Ibid. *Sola improbitas abstulit.*

Il faut remarquer que Phedre se sert souvent des abstracts pour des concrets & quelquefois avec le nom ou de la personne, ou d'un animal, comme *corvi stupor* pour *corvus stupidus*, qui est une phrase greque. Horace

dit souvent, *virtus Scipiada*; *sapientia Lali*, *mens dia Catonis*, pour *divinus Cato*.

FABLE X.

Pag. 8. *Judex inter illos sedit simius.* *Le Singe s'étant assis au milieu d'eux pour être le juge de ce differens.*

Je mettrois; *Ils s'accorderent du singe pour être leur juge*: *Sedent judices*; *stant advocati*: Et simplement *sedere* pour *judicem esse*. Petrone, *Atque eques in causa qui sedet, empta probat*. Et *stare* pour *advocatum esse* ou *Causam orare pro aliquo*. Horace, *Ibam forte viâ sacrâ*: *Aut valeo stare*. Ce que les interpretes d'Horace n'ont pas entendu. *Quoy que le premier sens soit fort bon, le mot de* sedere *ne signifiant juger, que parce que les juges sont assis, on a crû neanmoins devoir suivre cette note, en changeant un peu le terme.*

FABLE XIV.

Pag. 13. *Quorum stultitia quaestus impudentia est.* Il faut corriger. *Quorum stultitia quaestus impudentia est.* J'avois fait voir à feu M. Rigault cette correction, & plusieurs autres avec d'autres endroits qu'il n'avoit pas entendu, & qu'il me dit vouloir corriger avec reconnoissance des avis que je luy avois donné, *stultitia* c'est le peuple, *impudentia* sont les charlatans, *Ceux qui par leur sottise enrichissent ces impudens.* Ce sont des abstracts cy-dessus remarqués.

Cette correction du texte est tres excellente,

on l'a suivie dans le Latin, & on la marquée dans la Traduction Françoise.

FABLE XVI.

Pag. 14. *Fraudator nomen cum locat sponsu improbo. Non rem expedire, sed mala videre expedit.* Il faut corriger: *Fraudatur nomen qui locat sponsu improbo: Nec &c. Celuy qui prête sous une mauvaise caution se trouve trompé, & au lieu d'assurer ses affaires cherche son dommage.* Celuy qui prête est dit, *Nomen locare*; Non celuy qui emprunte. *Nomen pro debito*, & quelquefois *pro debitore*, Ce qu'est commun: Horace. *Cautos hominibus certis expendere nummos*, *Rem expedire*, demesler ses affaires, les faire sans embarras. Ainsi *locare filiam & collocare*,

Cette correction est judicieuse. Mais comme il faut estre fort reservé à changer le texte des Autheurs, sans grande raison, ou sans avoir au moins l'authorité de quelque M. S. on a mieux aymé en laisser le jugement au Lecteur.

FABLE XVII.

Pag. 15. *Quem commendasse panem se contenderet.* Il faut corriger *commodasse*, la suitte le preuve *deberi, debebat, solvit*, & le vers en est meilleur aussi bien que le sens: & je croy que d'autres Editions l'ont corrigée Et si j'avois Meursius & Richershusius, je remarquerois plusieurs fautes qu'ils ont faites sur cét Autheur.

On pourroit dire neanmoins que commendasse

ce peut subsister, les spondées étant fort bons dans les vers comiques. D'ailleurs commendare *signifiant donner en dépost ce sens n'est pas détruit par le mot de* deberi. puis qu'on doit aussi bien les dépots que les *prêts.* De plus *commendare* pour dire *prêter*, n'est peut être pas à rejeter. *Bona mens nec commendatur nec emitur*, dit Seneque Ep 27. *On le laisse neanmoins au jugement du Lecteur.*

FABLE XXIV.

Pag. 20 *Que tu as bonne envie de ma peau. Que tu es friand de ma peau.* Cette sorte de traduire est plus gaye & agreable.

On a suivi cette Note.

FABLE XXV.

Pag. 21. *Intrito cibo : d'une viande qu'elle y avoit fait entrer*, Je mettrois d'un hachis ou d'une viande hachée. *On a suivy cette note.*

LIVRE II.

FABLE IV.

Pag. 30. *Sus nemoris cultrix, corr. Nemoris cultrix* en un mot. Ibid. *Terrore effuso* Corrigez *offuso* Ainsi dit-on *caliginem offundere*, C'est un effet de la frayeur. Cette correction est confirmée par la suite ; *& perturbatis sensibus*, si ce n'est que ce soit *Error Typographi*: Ce qu'il faut voir dans d'autres Editions.

FABLE VI.

Pag. 33. *Duram inlidat corticem.* C'est ce que les Corneilles font pour casser des noix.

LIVRE III.
PROLOGUE.

Pag. 39. *Faſtidioſè tamen in cœtum recipior. Je ne ſuis neanmoins reçeu qu'avec peine dans cette troupe des ſçavans.*

Je mettrois avec dédain & mépris.

On a laiſsé cette note au jugement des Lecteurs.

FABLE VI.

Pag. 47. *Quia videor acer:* Parce que je parois *un peu vif*, je mettrois *aſpre*, ou *ardent*, *Tous trois ſont bons, on en laiſſe le choix au Lecteur.*

FABLE IX.

Pag. 51. *Stant patroni fortiter:* Les *Avocats demeurent fermes ſoûtenans la cauſe ſi juſte de cette femme.*

Je mettrois *la defendent courageuſement*. *Stare*, comme nous avons déjà dit, ſignifie *advocatum eſſe alicui*, *& cauſam tueri*.

Quoy qu'on viſt peu de difference dans le ſens de ces deux Traductions, on a neanmoins ſuivy cette note.

Ibid. *Ut adjuvaret jurisjurandi fidem.*

Dans les affaires de grande importance, les Conſuls juroient extraordinairement, & exigeoient le ſerment des Juges, dont il y a pluſieurs exemples dans Tacite &c. de Tibere même : *ſi quoque juratum in hac cauſa ſententiam dicturum.*

FABLE X.

Pap. 53. *Qui me non intelligunt: Qui ne comprennent rien dans mes Fables,*

Je mettrois : *Qui ne me connoissent pas.*

Cette Fable peut s'entendre ou du livre, ou de la personne de Phedre : si on l'entend du livre, il faut suivre la premiere Traduction ; si on l'entend de la personne, il faut suivre la seconde. Nous avons suivy cette derniere ; le Lecteur en jugera.

FABLE XIV.

Pag. 57. *Quos putes Apollinis* corrigez. *Apollinem.* Ibid. *J'ay envie de boire du nectar que Pallas m'a donné depuis peu,* Parce que le hibou est son oyseau & qu'on le peint toûjours avec Pallas.

LIVRE IV.

FABLE IV.

Pag. 66. *Fidem advocavit.* C'est une elegance digne de Phædus. La foy étoit tenüe pour Deesse par les Payens, & cette Mere n'ayant pû trouver le sens du testament par le jugement des Avocats, s'adresse à la Foy pour la resoudre en cette douteuse affaire, c'est à dire, elle même jugea & termina ce doute de bonne foy, & selon que son sens luy dictoit.

FABLE VI.

Pag. 70. *Si nec fabella.* Le François ne peut pas traduire naïvement le mot *Fabula*, qui en cét endroit signifie *drama*, comme cela est vulgaire.

FABLE XV.

Pag. 78. *Verum cruciari fame*, supplendum & subintelligendum est verbum *jubeo*, ex sententiæ necessitate, quod est summæ elegantiæ.

C'est une espece d'ellipse, dont il y a plusieurs

exemples dans la Nouv. Methode Remarq. ch. 2. N. 10.

FABLE XVII.

Pag. 81. *Libitina* pro Libitinariis qui funebres pompas redimebant.

FABLE XXII.

Pag. 86. Opus adprobavit, *non Pyrrha, sed Simonides*; c'est à dire, Simonides fit agréer son ouvrage. C'est la Phrase Latine. La suite le fait même voir, *accipit* où toute l'action est sous le nom du Poëte, mais on a rendu le même sens en changeant de personne.

Il est certain que le nom d'adprobavit *se rapporte à Simonide aussi bien que celuy* d'accepit, *mais parce que dans les expressions reciproques, on peut traduire un sens par d'autres come nous changeons souvent le passif Latin en actif François : le Traducteur a pû prendre un autre tour, parce qu'il se trouvoit plus naturel.* On le laisse neanmoins au jugement du Lecteur.

Ibidem ..... *Cognatos volo hodie invitare, quorum es in numero mihi*; Car je veux inviter tous nos bons amis, du nombre desquels vous êtes.

Je mettrois. Mes parens, au nombre desquels je vous mes. *L'un & l'autre est bon, le Lecteur peut choisir.*

FABLE XXIII.

Pag. 88. *Destringit.* Corrigez *Distrahit.*

LIVRE V.

PREFACE.

Pag. 91. Æsopias, pl est icy long u Græco-

rum.

FABLE I.

Pag. 92. *repetunt*. Corrigez *reptant*, s'y traineat des derniers. *Vestitu affluens* qualis erat cultus histrionum, & cantorum aut tibicinum qui Δτονόσυ τεινίτας dicebantur, Bacchi artifices à Latinis.

FABLE VIII.

Pag. 97, *sinistram fregit tibiam*. L'ambiguité de ce mot à surpris le traducteur. *flute & os de la jambe*. La gentillesse ne se peut traduire en François, mais se doit expliquer par une annotation. Et chacun sçait ce que c'est que *Tibia dextra, tibia sinistra*.

Chacun sçait que Tibia *signifie une flute & l'os de la jambe: Ce qui vient de ce qu'autrefois on a commencé à faire les flutes d'os des jambes de Gruës. Mais la pensée de Phedre en cet endroit ne paroissant pas fort élevée; il est vray qu'elle avoit échappé au traducteur, comme plusieurs de ses amis le luy avoienc déjà fait remarquer, à qui il avoit promis de corriger cét endroit. Et il s'étoit jetté dans un autre sens d'autant plus aisément, que celuy-cy est tout à fait incapable d'être traduit en nôtre langue. C'est pourquoy on l'a laiseé en blan & on a renvoyé à cette note.*

Ibid. *Notum canticum imposuit*. Ce n'étoit pas luy qui chantoit.

Ibid. *Canticum repetere*. Ce n'étoit pas ce fluteur; mais d'autres qui chantoient ce cantique en chœur.

La note est bonne, & on la fait.

FINIS.

